Montréal mardi 18 octobre 2011 Le plus grand quotidien français d'Amérique
127e année N° 301 66 pages, 5 cahiers

79 ¢ taxes en sus – Édition provinciale **92 ¢**
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

cyberpresse.ca
LA PRESSE



CONSTRUCTION >
QUI SERA COMMISSAIRE ?

JEAN CHAREST CHERCHE LA PERLE RARE

POUR UNE COMMISSION CRÉDIBLE

DENIS LESSARD ET **YVES BOISVERT** PAGES A6 ET A7



Chantal Lacroix

RENCONTRES PARANORMALES

« DU PUR DIVERTISSEMENT »

TVA rectifie son discours.

ARTS ET SPECTACLES

AGRESSION ARMÉE DANS UNE SAQ

« JE N'AI PLUS DE CORPS »

Il y a un an jour pour jour, la vie d'Hélène Leduc a basculé.

RIMA ELKOURI PAGES A2 ET A3

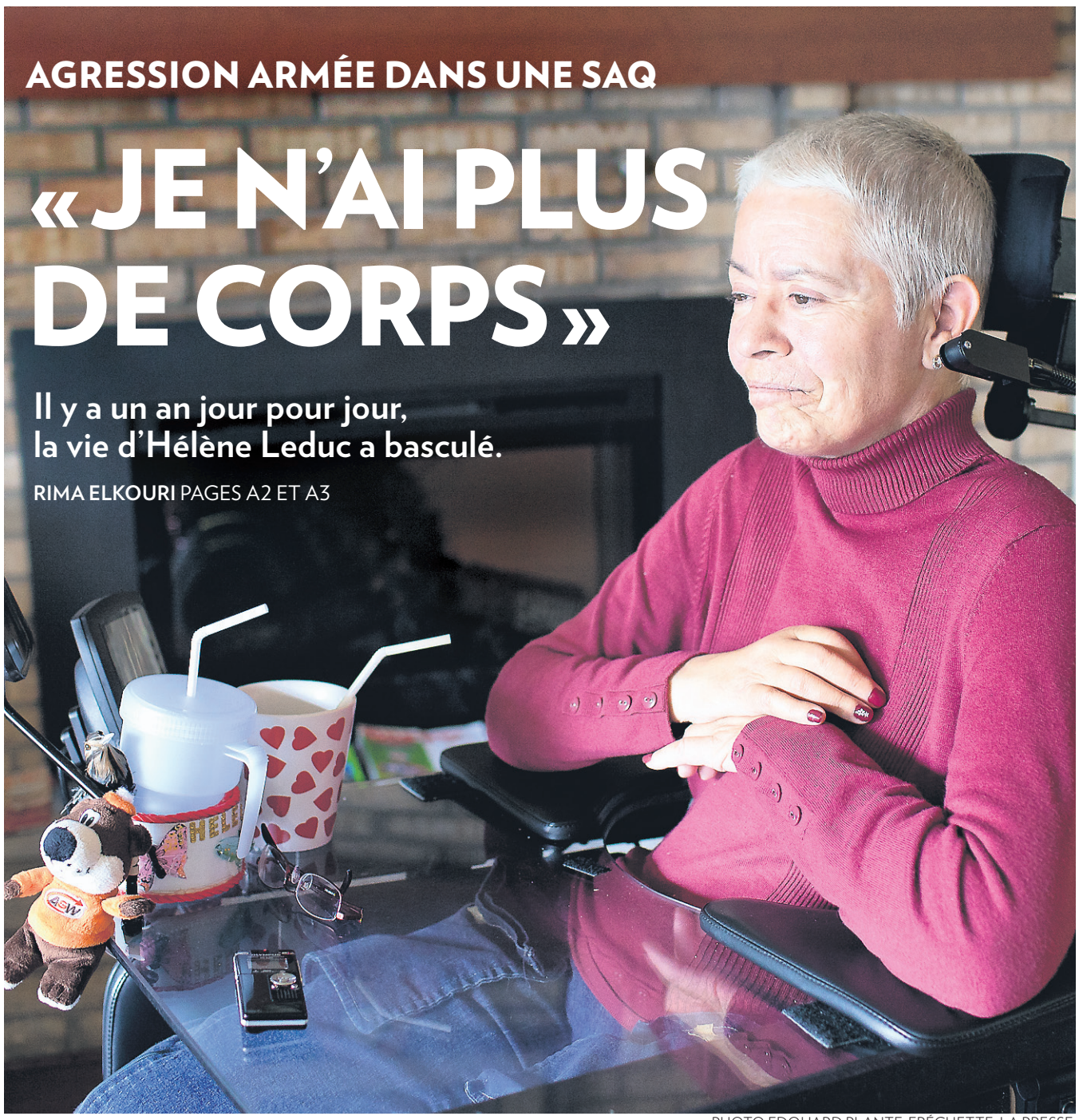


PHOTO EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE, LA PRESSE

PORTFOLIO

CAP SUR LA PRODUCTIVITÉ

16 PAGES



ILLUSTRATION DANIEL RIOPEL, LA PRESSE

UNE CONFÉRENCE QUI SUSCITE UN MALAISE

Des orateurs invités à Montréal par une organisation musulmane sont ouvertement favorables au châtiment des femmes et à la criminalisation de l'homosexualité.

TRISTAN PÉLOQUIN PAGE A17

L'UNIQUE P.K.

L'explosif défenseur... se défend.

SPORTS



P.K. Subban

PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE



PHOTO EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE, LA PRESSE

QUI SONT LES OCCUPANTS ?

Notre reportage sur **cyberpresse.ca/portrait**

DES ÉCHOS DE NEW YORK **AGNÈS GRUDA** PAGE A17

SANS-FIL

LE GRAND BOND DE BELL

Notre entrevue avec le grand patron de Bell Canada.

LA PRESSE AFFAIRES

DÉCOUVREZ NOS OFFRES SENSATIONNELLES !

LE RENARD.CA
LE SITE DES ACHATS FUTÉS
une exclusivité cyberpresse.ca

PAGE A18

Mon clin d'œil Stéphane Laporte

François Hollande doit sa victoire aux petits salariés et surtout aux femmes de ménage.

Venez voir mon blogue !
cyberpresse.ca/laporte

L-V 6 21924 98765 1



La Genesis 2011 est tout simplement remarquable. À commencer par son style et son élégance incomparables et son équipement de luxe de série exceptionnel. Elle est également dotée d'un puissant moteur V6 de 290 chevaux ou d'un V8 de 385 chevaux en option. L'ensemble Technologie en option comprend de plus une foule de caractéristiques de haute technologie, telles qu'une chaine audio ambiophonique Lexicon Logic 7 avec 17 haut-parleurs, un système de navigation avec système d'information pour le conducteur, une caméra de recul, un régulateur de vitesse adaptatif et tellement plus encore.

L'ENSEMBLE TECHNOLOGIE EN OPTION COMPREND :



Moteur V8 Tau – Un des 10 meilleurs moteurs selon Ward | Système de navigation avec caméra de recul et écran de 8 pouces | Système d'information du conducteur et contrôleur multimédia | Chaine audio ambiophonique Lexicon Logic 7 avec 17 haut-parleurs

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE SUR LA GENESIS 3.8L 2011

FINANCEMENT DE 0 % SUR 84 MOIS | 487 $† PAR MOIS | COMPTANT DE 0 $

PRIX DE VENTE : 40 874 $♦ – FRAIS DE LIVRAISON ET DESTINATION INCLUS.

GENESIS | HYUNDAI MC
hyundaicanada.com

BROSSARD HYUNDAI
8750, boul. Taschereau, Brossard
1 866 359 8325
www.brossardhyundai.com

MC Les noms, logos, noms de produits, noms des caractéristiques, images et slogans Hyundai sont des marques de commerce appartenant à Hyundai Auto Canada Corp. † Offres de financement à l'achat sur approbation du crédit des Services financiers Hyundai sur le modèle neuf Genesis 3.8L 2011, taux annuel de financement de 0 % sur 84 mois. Mensualités de 487 $. Aucun comptant initial requis. Frais de livraison et de destination de 1 760 $, frais de 115 $ (15 $ - pneu/100 $ - climatiseur), autres frais divers et taxes applicables inclus dans l'offre de financement. Frais d'immatriculation, d'assurance, RDPRM et d'enregistrement en sus. Exemple de financement : une berline Genesis 3.8L 2011 avec ensemble Technologie à 48 374 $ à un taux annuel de 0 % équivaut à des mensualités de 575,88 $ sur 84 mois pour une obligation totale de 48 374 $. Prix d'achat comptant de 48 374 $. L'exemple de prix comprend les frais de livraison et de destination de 1 760 $, les frais de 115 $ (15 $ - pneu/100 $ - climatiseur), les autres frais divers et taxes applicables. Frais d'immatriculation, d'assurance, RDPRM et d'enregistrement en sus. ♦ Prix de base de la Genesis 3.8L 2011 de 40 874 $. Prix du modèle montré : Genesis 4.6L 2011 avec ensemble Technologie, 51 874 $. Frais de livraison et de destination de 1 760 $, frais de 115 $ (15 $ - pneu/100 $ - climatiseur), autres frais divers et taxes applicables inclus. Frais d'immatriculation, d'assurance, d'enregistrement, RDPRM et toutes taxes applicables en sus. †♦ Offres d'une durée limitée pouvant être modifiées ou annulées sans avis préalable. Voir un concessionnaire pour tous les détails. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Les stocks sont limités. Le concessionnaire pourrait devoir commander le véhicule. ∞ Classement parmi les 10 meilleurs moteurs selon Ward basé sur la Genesis 4.6L 2010 avec ensemble Technologie. ♦ 385 chevaux disponible uniquement sur le modèle Genesis 4.6L. †† La garantie globale limitée de Hyundai couvre la plupart des pièces du véhicule contre les défauts de fabrication sous réserve du respect des conditions normales d'utilisation et d'entretien.

AGRESSION ARMÉE DANS UNE SAQ



Hélène Leduc est devenue tétraplégique à la suite d'une tentative de meurtre dans une succursale de la SAQ, l'an dernier. Elle réside depuis dans un centre de soins du nord de Montréal. « Vivez chaque moment intensément, prévient-elle. Ne tenez rien pour acquis. C'est lundi, vous allez travailler comme d'habitude, vous ne pensez pas à autre chose. Tout est tranquille. Puis, à 12 h 05, votre vie est complètement changée. »

PHOTO EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE, LA PRESSE

UNE FEMME ET SA

Il y a un an jour pour jour, la vie d'Hélène Leduc a basculé. Alors qu'elle travaillait seule à la SAQ de Baie-d'Urfé, deux hommes sont entrés dans la succursale et lui ont tiré une balle dans la nuque, presque sans avertissement, avant de repartir. Un crime gratuit, toujours inexpliqué. Pour la première fois, elle a accepté de parler publiquement de son épreuve.

EXCLUSIF



RIMA ELKOURI

« Tourne-toi. Mets-toi à genoux. Nous ne te ferons pas mal. »

Ces mots hantent la mémoire douloureuse d'Hélène Leduc, employée de la Société des alcools du Québec devenue tétraplégique à la suite d'une tentative de meurtre à la succursale de Baie-d'Urfé.

C'était le 18 octobre 2010, il y a un an jour pour jour. Un lundi qui promettait d'être comme les autres pour Hélène Leduc, 59 ans, employée de la SAQ depuis 11 ans. Un lundi qui s'est terminé dans le sang et la douleur.

Clouée à son fauteuil roulant, la mère de famille, qui n'avait encore jamais pris la parole publiquement, a raconté pour la première fois sa tragédie. Elle l'a fait en commençant par un avertissement : « Vivez chaque moment intensément. Ne tenez rien pour acquis. Parce qu'on ne sait jamais, du jour au lendemain, ce qui peut arriver. C'est lundi, vous allez travailler comme d'habitude, vous ne pensez pas à autre chose. Tout est tranquille. Puis, à 12 h 05, votre vie est complètement changée. »

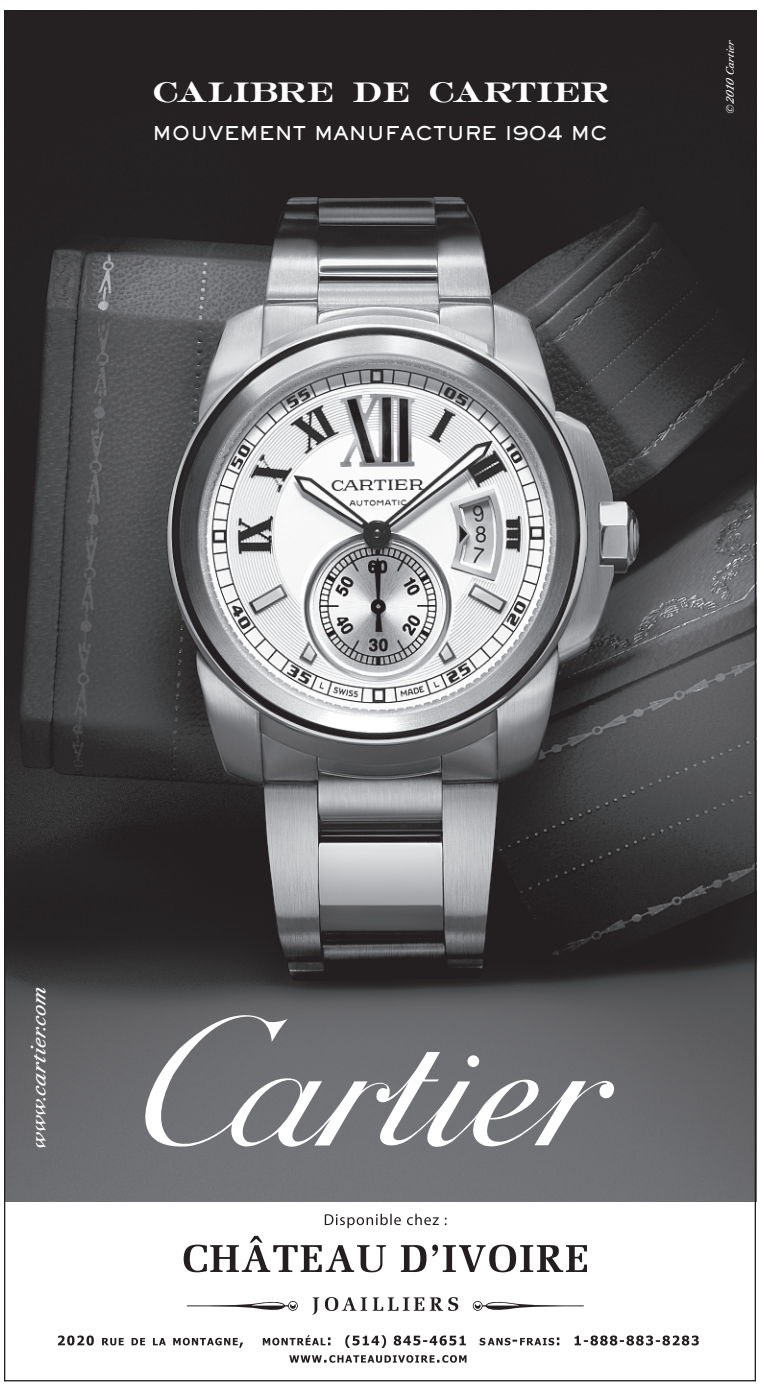
C'est une femme à la fois forte et meurtrie qui nous accueille dans le salon du centre de soins de longue durée où elle est confinée. Cheveux gris coupés en brosse, regard profond et triste. Et une certaine dignité jusqu'au bout de ses ongles, joliment couverts d'un vernis couleur framboise.

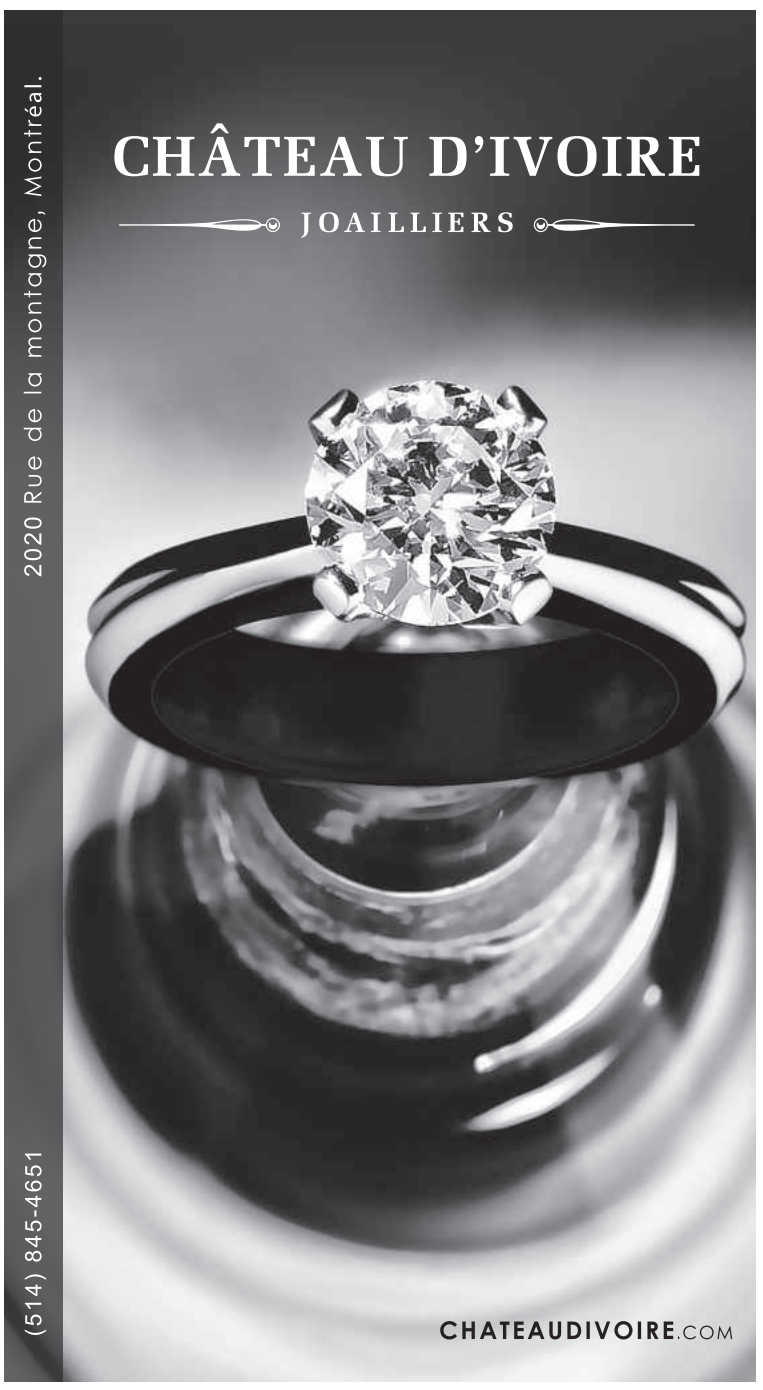
Elle n'a plus de corps, comme elle le dit elle-même. Mais elle a toute sa tête. Elle se souvient qu'à midi, alors qu'elle était seule dans le magasin, elle s'apprêtait à aller dans l'entrepôt, à l'arrière. Deux clients sont arrivés. Elle est revenue sur ses pas. « Est-ce que je peux vous aider ? »

Les hommes étaient armés. « En voyant le fusil, je me suis dit : Oh ! mon Dieu ! Qu'est-ce que je fais maintenant ? »

Ils parlaient anglais. « Turn around. Get on your knees. We won't hurt you. » Elle a cru qu'ils allaient l'assommer avec la crosse du fusil, voler ce qu'ils voulaient voler et partir. Elle ne s'imaginait pas recevoir une balle dans la nuque. « Je ne savais pas qu'ils avaient tiré. Quand je me suis réveillée, presque tout de suite après, je ne pouvais pas bouger. »

Un client qu'elle connaissait bien est arrivé le premier sur la





SOMMAIRE

Amusez-vous !	AFFAIRES **14**
Astrologie du jour	AFFAIRES **13**
Bourses	AFFAIRES **10 et 11**
Décès	AFFAIRES **13**
Forum	A **22 et 23**
Horaire télévision	ARTS **4**
Loteries	A **15**
Monde	A **18 à 21**
Petites annonces	AFFAIRES **4 et 12**
Sudoku	AFFAIRES **4**

Météo

Ciel variable en matinée, **40** % de probalilités d'averses, maximum **13**, minimum **10**. AFFAIRES **12**

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE ?
nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL ?
commentaires@lapresse.ca



PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE

DOULEUR

scène du crime. C'est lui qui a appelé le 911. « Tout ce dont je me souviens, c'est la douleur. J'avais comme une bosse qui sortait dans le dos, entre les omoplates, et qui frottait sur le plancher. Ça me faisait MAL », dit-elle en pesant ses mots. Elle essayait de prendre de grandes respirations pour rester calme. Mais c'était pire. Quand elle expirait, la douleur était atroce.

Des vies bouleversées

Transportée d'urgence à l'hôpital du Sacré-Cœur, Hélène Leduc n'a plus jamais pu rentrer chez elle. Sa moelle épinière avait été atteinte. Elle n'a plus jamais pu marcher. Elle n'a plus jamais pu prendre dans ses bras ceux qu'elle aime. Elle qui avait enfin la vie paisible dont elle rêvait a tout perdu d'un coup. Une tragédie autant pour elle que pour ses trois enfants et ses quatre petits-enfants.

Ses enfants ont toujours envie de pleurer quand ils la voient, dit-elle. Ses petits-enfants voient bien que la grand-maman gâteau de bonne humeur qui jouait et dansait avec eux n'est plus la même. « Je ne suis pas capable de les caresser. Je ne suis pas capable de tenir leur petit visage et de les embrasser », dit-elle. Dans son regard, une tristesse infinie.

Ce qui lui manque le plus? « Tout ! » Sa vie « normale » de femme de 59 ans, qui n'avait pas d'ennemis. Son quotidien. Se lever le matin dans son appartement. Préparer du thé. Faire ses « petites choses ». Mitonner un souper pour sa famille ou ses amis.

Elle qui a toujours aimé aider les autres a bien du mal à endurer l'état de dépendance dont elle est prisonnière. « Elle levait des caisses comme un homme. Elle était très, très forte », raconte une de ses amies. Elle a l'impression qu'on lui a volé sa vie, sa liberté de mouvement. « Je n'ai plus de corps. Je n'ai plus de mains. Je n'ai plus de doigts. C'est très difficile. » Elle doit demander de l'aide pour le moindre geste. Se gratter, se moucher, manger… « Toutes ces petites choses-là, je donnerais n'importe quoi pour être capable de les faire. Juste étirer mon bras… Toucher un bouton d'ordinateur… »

Elle a toujours froid, même l'été quand il fait chaud. Dans ses pires journées, elle se dit qu'elle aurait été mieux morte. « Pourquoi ils ont manqué leur coup ? , se demande-t-elle. Tant qu'à me laisser comme ça, ils auraient pu au moins réussir ça. Ils ont fait une tentative de vol. Ils ont manqué leur coup. Et ils m'ont ratée, moi. Si jamais je pouvais les voir, je leur dirais juste une chose: "Je vous souhaite la même chose, ni plus ni moins, que ce que vous m'avez fait. Voir si tu peux vivre comme ça…" »

« Si jamais je pouvais voir [mes agresseurs], je leur dirais juste une chose : "Je vous souhaite la même chose, ni plus ni moins, que ce que vous m'avez fait. Voir si tu peux vivre comme ça…" » — Hélène Leduc

Un an après le drame, les agresseurs courent toujours et les témoins manquent à l'appel. Le mystère demeure entier quant au mobile du crime. Tentative de vol? Peut-être. Mais pourquoi alors les voleurs qui avaient le magasin à eux seuls n'ont-ils rien volé? Crime lié aux gangs de rue? Rite d'initiation macabre? Bien des gens croient que ce pourrait être le cas. Hélène Leduc n'en sait rien. « Est-ce que c'est vrai? On me pose la question. Mais la dernière personne qui peut le savoir, c'est celle qui était par terre… »

Pense-t-elle que la tragédie aurait pu être évitée si elle ne travaillait pas seule ce jour-là? « Plus nombreux on est, mieux c'est. Mais est-ce que ça aurait changé les événements? Je n'en ai aucune espèce d'idée. J'ai vu les deux hommes. J'ai vu le fusil. Je n'ai rien vu après ça… »

« Mieux encadrer » le travail en solo

À la suite de l'agression armée de Baie-d'Urfé, la SAQ a mis en place une série de mesures pour améliorer la sécurité de ses employés. Toutefois, pour des raisons de rentabilité, la direction a refusé d'abandonner le travail en solo, proposant plutôt de mieux l'encadrer. Une décision qui déçoit le syndicat des employés de la SAQ qui rappelle que les employés des magasins qui vendent de l'alcool figurent dans le triste palmarès des travailleurs les plus exposés aux incidents violents, aux côtés des chauffeurs de taxi, des employés des dépanneurs, des stations-service et des pharmacies.

Même si tout lui rappelle le crime gratuit dont elle a été victime, Hélène Leduc essaie de garder espoir. Ce qui la raccroche à la vie? Ses enfants et ses petits-enfants. Les amis et les infirmières qui l'aident à garder le moral. Comme Robert, ce bénévole qui reste fidèlement à ses côtés et qu'elle appelle « son ange ». Et Béatrice, l'infirmière auxiliaire qui veille à son bien-être. « Ils me poussent sans me pousser », dit-elle.

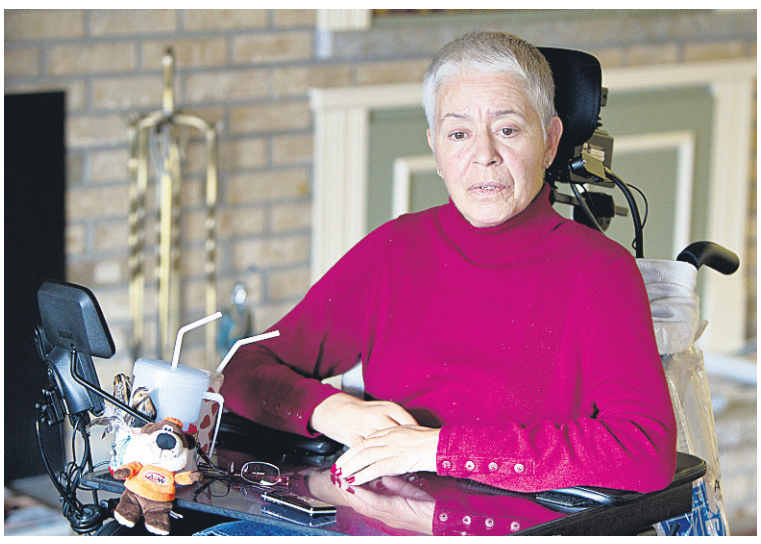
Son souhait le plus cher? Obtenir une place au CHSLD Vaudreuil-Soulanges, pour pouvoir se rapprocher de sa famille. On lui a dit qu'il y avait trois ans d'attente. Elle trouve l'attente bien cruelle.

Aujourd'hui, Hélène Leduc compte retourner pour la première fois sur les lieux du drame. Elle veut saluer ses collègues de la succursale de Baie-d'Urfé, un lieu de travail qu'elle adorait.

« J'ai hâte. » Elle sait que certains ont peur de la revoir, peur de lui poser une question aussi banale que: « Comment ça va, Hélène? »

C'est très correct de poser cette question, dit-elle. Quant aux questions trop difficiles, elle se réserve le droit de ne pas y répondre. « Je ne veux pas pleurer. Si je pleure, ça prend quelqu'un pour essuyer mes yeux chaque fois, essayer de me moucher le nez. Ça, je ne veux pas. Ça me gêne, ça me met hors de moi. »

Pour joindre notre chroniqueuse : **relkouri@lapresse.ca**





PHOTOS EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE, LA PRESSE

Des vols et des attaques gratuites

Juin 2006

Un malfaiteur séquestre six employés et une cliente sous la menace d'un couteau après la fermeture d'une succursale. Appelés par un agent de sécurité qui surveillait l'endroit à distance grâce à des caméras, les policiers cueillent l'homme dans la trentaine à sa sortie après avoir cerné l'endroit. Le voleur n'en était pas à son premier vol, la police l'ayant reconnu comme l'auteur d'une série de braquages commis dans des succursales de la SAQ.

Septembre 2009

Un employé est retenu pendant une heure sous la menace d'un revolver pendant que des voleurs tentent de s'emparer du contenu du coffre d'une succursale de Rivière-des-Prairies.

Printemps 2010

Un jeune homme asperge de gaz poivre un employé d'une succursale de l'est de Montréal qui avait refusé de lui vendre de l'alcool quelques jours plus tôt en raison de son âge.

Septembre 2010

Une dizaine de malfaiteurs font irruption dans une succursale de Montréal et s'emparent pour 2000 $ de produits. Un affrontement éclate avec les gardes de sécurité de la succursale et l'un d'eux est gravement blessé lors de la bagarre. Quelques jours plus tard, les voleurs récidivent dans une autre succursale.

Juillet 2011

Une employée d'une succursale en banlieue de Montréal refuse de vendre de l'alcool à une femme après l'avoir vue discuter avec une mineure, qui pourrait être sa fille, dans le stationnement. La caissière est battue par le duo après avoir expulsé la jeune femme venue l'invectiver. Une plainte a été déposée à la police, mais aucune arrestation n'a encore été faite.

Août 2011

Plusieurs succursales de l'est de Montréal ont été ciblées, l'été dernier, par un malfaiteur qui utilisait un couteau et du gaz poivre pour menacer les employés. Un homme de 32 ans, Karim Rhadbanem, a finalement été arrêté et accusé de vol qualifié dans au moins sept succursales.

— Pierre-André Normandin

4X PLUS
DE PLAISIR CET HIVER



Berline Versa 1.6 SL 2012 illustrée

LE PDSF DE BASE LE PLUS BAS AU CANADA[4].

LA NOUVELLE BERLINE
VERSA 2012

PRIX À L'ACHAT à partir de
13 280$[2]

MEILLEUR RAPPORT[5]
PRIX / ESPACE INTÉRIEUR DE TOUT VÉHICULE AU PAYS
TÊTE • JAMBES • COFFRE
PRIX / ACCESSOIRES TECHNOLOGIQUES

CONSOMMATION/100 KM[6]
EN VILLE : 6,7 L; SUR ROUTE : 5,2 L



4 PNEUS D'HIVER SANS FRAIS[1]
À L'ACHAT OU LA LOCATION
Sur un grand choix de modèles 2012 et sur les 2011 sélectionnés en stock

BERLINE
ALTIMA 2.5 S 2012

PRIX À L'ACHAT à partir de
25 708$[2]

FINANCEMENT À L'ACHAT
151$[3] aux 2 sem. **/84 mois**
0 $ en comptant initial

Moteur de 2,5 l de 175 ch et boîte CVT livrable • Dispositif de freinage antiblocage (ABS) • Système téléphonique mains libres Bluetooth[MD], système de navigation et caméra de marche arrière livrables

CONSOMMATION/100 KM[6]
EN VILLE : 8,8 L; SUR ROUTE : 6,2 L



Berline Altima 3.5 SR 2012 illustrée

SENTRA 2.0 2012

PRIX À L'ACHAT à partir de
16 960$[2]

FINANCEMENT À L'ACHAT
100$[3] aux 2 sem. **/84 mois**
0 $ en comptant initial

Moteur de 2,0 l de 140 ch et boîte CVT livrable • 6 coussins gonflables de série • Dispositif de freinage antiblocage (ABS) • Télédéverrouillage des portières sans clé livrable

CONSOMMATION/100 KM[6]
EN VILLE : 8,5 L; SUR ROUTE : 6,5 L

500$ EN PRIME
À L'ÉCHANGE D'UN VÉHICULE COMPÉTITEUR ADMISSIBLE*



Sentra SE-R 2012 illustrée

VERSA à hayon 1.8 S 2012

PRIX À L'ACHAT à partir de
16 161$[2]

FINANCEMENT À L'ACHAT
95$[3] aux 2 sem. **/84 mois**
0 $ en comptant initial

Moteur de 1,8 l de 122 ch et boîte CVT livrable • Télédéverrouillage des portières sans clé livrable • Glaces électriques, verrouillage électrique des portières et rétroviseurs extérieurs électriques chauffants

CONSOMMATION/100 KM[6]
EN VILLE : 7,9 L; SUR ROUTE : 6,3 L

L'ESPACE AUX JAMBES
À L'ARRIÈRE
LE PLUS GÉNÉREUX
DE LA CATÉGORIE.[7]



Versa à hayon 1.8 SL 2012 illustrée

JUSQU'À **1%**
DE RÉDUCTION DE TAUX D'INTÉRÊT SUR CERTAINS MODÈLES
AVEC LE PROGRAMME DE FIDÉLISATION PRÉFÉRENTIELLE[8]

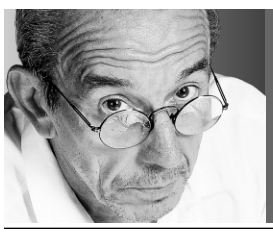
PARTENAIRE ET PARTISAN

VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE NISSAN DÈS AUJOURD'HUI. OUVERT JUSQU'À 21H LES SOIRS DE SEMAINE▲▲ nissan.ca



Les offres sont en vigueur du 1er au 31 octobre 2011 et peuvent faire l'objet de changements sans préavis. Tous les prix comprennent les frais de transport et de prélivraison, les taxes sur l'air climatisé (si applicable), les taxes sur les pneus, les rabais du manufacturier et les contributions des concessionnaires. Offres disponibles seulement chez les concessionnaires participants. Les offres de financement sont disponibles uniquement auprès de Nissan Canada Finance pour un temps limité, sont sujettes à l'approbation de crédit, sont exclusives et peuvent faire l'objet de changements sans préavis. Taxes, immatriculation et assurance en sus. Les concessionnaires peuvent fixer leurs propres prix. Les modèles illustrés sont à titre indicatif seulement. Le concessionnaire peut devoir commander ou échanger un véhicule. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. 1 L'offre de 4 pneus d'hiver sans frais s'applique aux modèles de pneus sélectionnés, à l'achat ou à la location d'un des modèles neufs suivants : Quest, Juke ou Titan 2011 / Versa à hayon, Sentra, Altima, Maxima, Xterra, Pathfinder, Armada ou Frontier 2012. Les pneus illustrés sont à titre indicatif seulement. Cette offre ne peut être combinée à l'offre de la traction intégrale sans frais. 2 Prix à l'achat à partir de 25 708 $ pour l'Altima 2.5 S 2012 (T4RG52 AA00), transmission manuelle / 33 808 $ pour l'Altima 3.5 SR 2012 telle qu'illustrée (T4SG12 AA00), transmission CVT / 16 960 $ pour la Sentra 2.0 2012 (C4LG52 AA00), transmission manuelle / 23 551 $ pour la Sentra SE-R 2012 telle qu'illustrée (C4SG12 AA00), transmission CVT / 16 161 $ pour la Versa à hayon 1.8 S 2012 (B5BG52 AA00), transmission manuelle / 20 460 $ pour la Versa à hayon 1.8 SL 2012 telle qu'illustrée (B5RG12 AA00), transmission CVT / 13 280 $ pour la berline Versa 2012 (B4RG52 AA00), transmission manuelle / 17 780 $ pour la berline Versa 1.6 SL 2012 telle qu'illustrée (B4TG12 AA00), transmission CVT. 3 Les offres de financement s'applique à l'achat d'un des véhicules neufs suivants : Altima 2.5 S 2012 (T4RG52 AA00) / Sentra 2.0 2012 (C4LG52 AA00) / Versa à hayon 1.8 S 2012 (B5BG52 AA00) à un taux de crédit de 1,9 % pour un terme de 182 bi-mensualités. Bi-mensualités de 151 $ / 100 $ / 95 $ avec 0 $ en comptant initial. Frais de crédit de 1 757,62 $ / 1 159,92 $ / 1 104,52 $ pour une obligation totale de 27 465,61 $ / 18 119,92 $ / 17 264,52$. 4 Cet énoncé est basé sur la comparaison des prix des véhicules competiteurs de l'année-modèle 2012 en date du 1er octobre 2011. Le PDSF de base pour la berline Versa 1.6 S 2012 (B4RG52 AA00) exclut les frais de transport et de prélivraison, les taxes sur l'air climatisé (si applicable), les taxes sur les pneus et les taxes applicables. 5 Espace : Selon les dimensions de la Versa 1.6 S à boîte manuelle (B4RG52 AA00); résultats obtenus en divisant sa garde au toit, son espace aux jambes et son espace de chargement (avant et arrière) par son PDSF de base. Technologies : Selon les caractéristiques de la Versa 1.6 SL à boîte CVT (B4TG12 NA00) avec ensemble Technologie (système de navigation avec écran tactile, Bluetooth[MD], radio par satellite XM[MD], XM NavTraffic[MD] et interface pour iPod[MD]). Source : Autoplanner. 6 La consommation de carburant réelle peut varier en fonction des conditions de conduite – à utiliser à des fins de comparaison seulement. 7 Source : Autoplanner en date du 30 septembre 2011. 8 Programme de fidélisation préférentielle : Si vous louez ou financez présentement votre véhicule Nissan chez nous, vous bénéficiez peut-être déjà d'une location ou d'un financement préautorisé pour votre prochain véhicule Nissan neuf. La réduction de taux pouvant atteindre 1 % s'applique uniquement aux modèles 2011 suivants : Versa, Sentra, Cube, Juke, Altima, Maxima, Rogue, Murano et Quest ainsi qu'aux modèles 2012 suivants : Versa, Sentra, Altima, Rogue et Murano. La réduction s'appliquera au taux en vigueur offert par Nissan Canada Finance au moment de l'achat et ne peut réduire le taux à moins de 0 %. Consultez votre concessionnaire Nissan pour connaître tous les détails du programme. * L'offre de 500 $ en prime est en vigueur du 12 au 31 octobre 2011 chez les concessionnaires participants et peut être combinée à toute autre offre. L'offre de 500$ comptant s'applique à l'achat, au financement ou à la location de toutes Sentra 2012 et nécessite un échange ou une résiliation de bail d'un véhicule compétiteur admissible. Certaines restrictions s'appliquent. Offre peut faire l'objet de changements sans préavis. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. ▲▲Chez les concessionnaires participants. Les noms, logos, slogans, noms de produits et noms des caractéristiques de Nissan sont des marques de commerce utilisées sous licence ou appartenant à Nissan Motor Co. Ltd. ou à ses filiales nord-américaines.

Le génie



PIERRE FOGLIA
CHRONIQUE

C'est l'histoire d'une entreprise – CRC Sogema – spécialisée dans les services de conseil en gestion dans différents domaines (dont la finance!) qui se place sous la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité pour justement éviter la faillite. Le syndic (Raymond Chabot inc.) en est venu à une entente avec les 160 créanciers auxquels Sogema doit autour de 9 millions, la faillite est donc évitée.

Cette chronique ne s'intéresse qu'à 10 des 160 créanciers, les plus petits, Sogema leur doit chacun entre 11 000$ et 21 000$, une misère dans ce genre d'affaires. Selon l'entente conclue entre les créanciers et le syndic (Raymond Chabot inc.), ils recevront chacun 1000$ plus un pourcentage de 1% de je ne sais trop quoi.

■■■

Antonio De Novellis est prof à la retraite, prof d'électronique. Un jour, il reçoit un appel d'un ex-collègue maintenant chargé de projet chez CRC Sogema: une mission en Haïti, Antonio, cela te tenterait d'aller former des profs en électronique? Tu ferais partie d'une équipe d'une dizaine d'experts dans d'autres domaines. Le projet comporte plusieurs phases.

Un contrat est signé. Antonio recevra des honoraires de 425$ par jour, plus 87$ de *per diem*, plus l'hôtel, plus le billet d'avion, plus les transports. J'en vois qui sursautent, 425$ par jour, héhé, c'est bien payé pour de l'humanitaire. C'est pas de l'humanitaire. C'est de la coopération. Et c'est le tarif, même un peu en dessous du tarif.

De toute façon, un an et demi après la fin de leur mission, Antonio et les autres n'ont rien reçu du tout, pas un sou. Juste avant de partir, on leur a communiqué que l'entreprise avait des problèmes de liquidités, qu'ils seraient payés dans les 90 jours après leur retour. Ils sont partis quand même en finançant en quelque sorte leur mission. À leur retour, ils se sont fait niaiser un an et demi, jusqu'à cette entente avec le syndic, ils recevront chacun 1000$ pour leurs services, c'était ça ou rien du tout.

■■■

Un truc que je ne comprends pas. Sogema explique ses difficultés par le flop d'une mission en Algérie, par la crise financière internationale, par le report de projets importants, par le manque de liquidités pour les exécuter.

Reste que le client qui a commandé à Sogema cette mission de formation de maîtres en Haïti a payé Sogema puisque la mission a été exécutée, et bien exécutée avec le temps et le fric des exécutants. Pourquoi alors Sogema n'a-t-elle pas payé ces exécutants avec l'argent qui leur revenait? Tout le monde me dit que c'est normal, c'est comme ça que ça se passe quand on se met sous la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Les fonds vont d'abord à l'assainissement des finances de l'entreprise en difficulté.

Je veux bien. N'empêche, le client de cette mission en Haïti était la Banque interaméricaine de développement (BID). Banque alimentée par les gouvernements des pays des deux Amériques, par l'entremise des organismes d'aide internationale du genre ACDI. Donc des fonds en grande partie publics. Ainsi, votre argent, le mien serviraient parfois à sauver le cul de sous-traitants en payant leur compte courant? Pas sûr que ce soit l'idée que se fait le citoyen ordinaire de la coopération internationale.

■■■

Un autre truc que je ne comprends pas. Antonio et ses collègues experts ont raconté leur mésaventure sur l'internet (Jobpaw.com). Ils en ont mis un peu, quelques exagérations, quelques insinuations pas très élégantes, mais une mise en demeure pour ça? Dans les circonstances? T'as pas un sou pour rembourser à ces petits épargnants ce que tu leur dois, tu les as fait niaiser pendant un an et demi, mais tu trouves quand même de quoi payer un bureau d'avocats pour leur fermer la gueule? Non seulement tu ne les paieras pas, tu leur envoies tes chiens pour les effrayer?

■■■

À la fin, donc, j'ai téléphoné au président de l'entreprise CRC Sogema, il m'a tout bien expliqué, rien d'illégal dans tout ça, m'a-t-il répété à quelques reprises, comme pour me mettre en garde. Il m'a raconté que son entreprise était hors de danger, que de nouveaux investisseurs s'étaient manifestés sous condition, bien entendu, que l'argent neuf serve à repartir du bon pied, pas à éponger les dettes du passé, dettes d'ailleurs qui n'existent plus puisqu'elles sont effacées par l'entente conclue entre les créanciers et le syndic.

Reste que ces petites gens, petites dans le sens de la fortune, retraités pour la plupart, perdent, pour certains, près de 20 000$...

Alors le président du CRC Sogema a eu une idée assez formidable, il m'a dit: et pourquoi ces gens-là ne reviendraient-ils pas travailler avec nous, ce serait une façon de rentrer dans leur argent...

Des fois, quand je rencontre le président d'une entreprise, je me dis pourquoi c'est lui qui est président? Ben c'est pour ça, vous voyez: le génie.

SALUT, CLAUDE — Moi aussi, d'abord, je tiens à saluer le départ à la retraite de mon collègue Claude Picher. Je me suis fait cent fois demander si nous nous disputions souvent. Jamais. J'ai essayé quelques fois, mais pour être aussitôt désarmé par sa gentillesse et son infinie courtoisie.

Quand je pense à tout ce qui nous sépare, Claude et moi – nous ne nous rejoignons même pas sur le nationalisme, le sien plus... lulucide, mettons–, et quand je pense en même temps à l'affection que je lui porte et qu'il me rend je crois, alors je me dis que tout est possible entre les contraires absolus pourvu qu'ils ne se réclament pas de leur opinion mais de leur sensibilité. Non, non, je ne suis pas du tout en train de vous dire que je suis un être sensible, je vous dis que Claude l'est pour deux.

Exporter l'effet de serre

MATHIEU PERREAULT

À cause des sables bitumineux, le Canada s'est hissé dans le top cinq des pays qui exportent le plus de gaz à effet de serre (GES) chez leurs voisins. Le pays pourrait même détrôner l'Arabie Saoudite comme premier fournisseur de CO_2 aux États-Unis. La place de la Russie, qui exporte plus d'un milliard de tonnes de CO_2 vers l'Union européenne chaque année par la production d'hydrocarbures, est toutefois bien assurée.

« Les palmarès de production de gaz à effet de serre sont trompeurs », explique Steven Davis, géophysicien à l'Université Stanford, en Californie, qui publie le nouveau palmarès dans la revue *Proceedings of the National Academy of Sciences*. « La Chine est au premier rang, mais près du quart de ses émissions est dû à la fabrication de produits à destination du monde occidental. C'est la même chose pour la Russie et le Moyen-Orient, pour les exportations d'hydrocarbures. Nous avons voulu départager les différentes variables. »



PHOTO ALAIN ROBERGE, ARCHIVES LA PRESSE

Le Canada est maintenant au sommet des fournisseurs américains de CO^2.

Selon les calculs de M. Davis en 2004, le Canada affichait en 874 millions de tonnes de CO_2 au niveau de ses extractions d'hydrocarbures (pétrole, gaz, charbon), 618 millions pour la production de biens et services et 577 par le biais de la consommation des Canadiens – une catégorie allant de l'essence brûlée dans les voitures à la télévision ou aux légumes qu'on achète. La moitié des émissions liées aux hydrocarbures était réexportée, en grande partie vers les États-Unis. Un peu plus de 5% des émissions liées à la consommation américaine étaient, en 2004, dus aux sables bitumineux canadiens.

L'Union européenne est en tête des importations de CO_2 liées aux carburants, en grande partie en provenance de la Russie, de la Norvège et du Moyen-Orient. Les hydrocarbures américains proviennent de l'Arabie Saoudite, du Canada et du Venezuela. Le Japon est en troisième place, avec des importations saoudiennes et australiennes. Ceci dit, la production canadienne des sables bitumineux ayant augmenté de 50% depuis 2004, le Canada est maintenant au sommet des fournisseurs américains. Au niveau des biens exportés, l'Union européenne est en tête de liste; les Américains importent davantage de biens chinois, mais exportent davantage de produits que les Européens.

Steven Davis veut maintenant calculer l'impact des taxes sur le carbone sur les revenus des divers pays. « Si la taxe est à la production des biens et services, les pays producteurs d'hydrocarbures, dont la majorité sont pauvres, vont voir leur échapper une source de revenus importante. »

QUI EXPORTE LES GAZ À EFFET DE SERRE (MILLIONS DE TONNES DE CO_2)

Russie vers Union européenne: 1039
Arabie Saoudite vers Japon: 546
Arabie Saoudite vers États-Unis: 512
Norvège vers Union européenne: 461
Canada vers États-Unis: 438
Chine vers États-Unis: 332

Source: PNAS



GARDEZ VOTRE ÉNERGIE POUR PLUS TARD.

Récupération. Dès que vous freinez, le système de récupération d'énergie transfère l'excédent dans la batterie. La consommation est réduite et la puissance disponible pour accélérer est augmentée. Une autre innovation qui rend BMW remarquable.



L'ÉVÈNEMENT INNOVATION ACCÉLÉRÉE

JUSQU'AU 31 OCTOBRE SEULEMENT.

Le BMW X1 xDrive 28i 2012

PRIX DE VENTE	MENSUALITÉS À LA LOCATION	TAUX À LA LOCATION
40 712 $**	539 $* 3 759 $ MONTANT DÛ À LA LIVRAISON	4,9 %* JUSQU'À 48 MOIS

ENTRETIEN RÉGULIER SANS FRAIS 4 ans ou 80 000 km†

Montréal BMW Canbec
4090, rue Jean-Talon Ouest
514.731.7871
bmwcanbec.com

Laval BMW Laval
2450, boul. Chomedey
450.682.1212
514.990.2269
bmwlaval.com

Rive-Sud Park Avenue BMW
8400, boul. Taschereau Ouest
450.445.4555
514.875.4415
parkavenuebmw.com

Rive-Sud BMW Sainte-Julie
1633, boul. Armand-Frappier
450.922.1633
514.875.4400
bmwsaintejulie.com

Blainville Hamel BMW
620, boul. de la Seigneurie Ouest
450.437.5050
hamelbmw.com

West Island BMW West Island
2000, aut. Transcanadienne Sud
514.683.2000
bmwwestisland.com

Modèle européen montré. Certaines options peuvent ne pas être offertes au Canada. **Offre à l'achat : le prix de vente est de 40 712 $, ce qui inclut le PDSF (38 500 $), le transport et l'inspection de prélivraison (1 995 $), la taxe sur la climatisation (100 $), la taxe de gestion des pneus (12 $), les frais d'administration du concessionnaire (jusqu'à 459 $) et le rabais BMW Canada. Taxes et immatriculation en sus. *Taux à la location offert par Services financiers BMW, sur approbation du crédit, uniquement pour les modèles de base BMW X1 xDrive 28i 2012 en stock. *Offre à la location : 38 500 $ sur 48 mois à un taux d'intérêt annuel de 4,9 %, avec un acompte de 0 $, pour des mensualités de 539 $. Un montant de 3 759 $ est exigé à la signature du contrat de location, qui inclut la première mensualité, un dépôt de garantie équivalant à une mensualité, le transport et l'inspection de prélivraison, la taxe sur la climatisation, les frais d'administration du concessionnaire, la taxe sur la gestion des pneus et les services PPSA. Taxes et immatriculation en sus et payables à la signature. La valeur résiduelle du véhicule à l'échéance du terme est de 17 710 $. L'obligation locative totale est de 28 472,49 $. La mensualité varie selon le montant de l'acompte versé et de la valeur résiduelle. Le kilométrage annuel alloué est de 20 000 km; 0,15 $ du kilomètre excédentaire. Le concessionnaire peut décider d'un prix au particulier et exiger des frais d'administration qui peuvent modifier le prix du véhicule. Des frais peuvent être exigés pour usure excessive. Cette offre d'une durée limitée est sujette à la disponibilité et peut être modifiée ou annulée sans préavis. Le véhicule doit être livré au plus tard le 31 octobre 2011. †Les véhicules BMW 2012 achetés au Canada d'un concessionnaire autorisé sont couverts par un programme d'entretien aux périodes recommandées sans frais de 4 ans ou 80 000 km, selon la première éventualité. Certaines conditions s'appliquent. Consultez un concessionnaire BMW pour obtenir tous les détails. © 2011 BMW Canada Inc. « BMW », le logo BMW, tous les noms de modèles BMW et toute autre famille de marques, d'images et de symboles relatifs à BMW sont la propriété exclusive et/ou des marques déposées de BMW AG utilisées sous licence.

POLITIQUE

Pour une commission crédible



YVES BOISVERT
CHRONIQUE

Avant de créer une commission d'enquête, Jean Charest devrait mandater un juriste crédible pour en définir les termes.

C'est une question de crédibilité, et l'opposition à Québec, ADQ comme PQ, a parfaitement raison là-dessus.

Stephen Harper a en quelque sorte créé un précédent dans le dossier Mulroney.

Avant de former une commission d'enquête sur les démêlés de l'ancien premier ministre conservateur avec Karlheinz Schreiber, il a mandaté un juriste réputé pour en rédiger le mandat.

Le président de l'Université de Waterloo (maintenant gouverneur général) David Johnston a été désigné le 14 novembre 2007 comme « conseiller indépendant ». Deux mois plus tard, il a remis son rapport.

C'est après seulement que le juge manitobain Jeffrey Oliphant a été nommé pour présider la commission.

■■■

Il y a plusieurs raisons pour procéder en deux étapes.

La première est que la commission future touchera à des aspects politiques impliquant le gouvernement libéral et, peut-être, le gouvernement péquiste. Mieux vaut un mandat dessiné par un personnage à bonne distance du gouvernement.

Ensuite, il ne s'agit pas de l'effondrement d'un viaduc. Il s'agit d'un sujet complexe et vaste. Un mandat mal défini risque de nous enfoncer dans une commission d'enquête éternelle. On en veut une, mais on veut qu'elle finisse un jour!

La commission Gomery touchait directement le gouvernement libéral, mais d'une certaine façon la voie était tracée par le rapport de la vérificatrice générale: étudier les tenants et aboutissants de ce programme pourri. Facile à circonscrire.

Dans le cas de la construction, de la collusion, de la corruption et du financement des partis, on commence par où? On vise quoi? Ce qui peut mener au constat en cours de commission qu'il faudrait ouvrir un autre chantier.

■■■

Il faudrait un conseiller indépendant qui fasse autorité. On pense à un Pierre A. Michaud, ex-juge en chef de la Cour d'appel, par exemple.

Le plus difficile sera la deuxième étape: nommer un commissaire pour la commission proprement dite.

Idéalement, il faut:

› quelqu'un ayant l'expérience de la cour avec des témoins (ce qui aurait aidé Michel Bastarache);

› quelqu'un de solide en droit criminel, avec si possible une expérience de commission d'enquête;

› une personne jouissant d'une réputation impeccable et clairement apolitique;

› quelqu'un capable de supporter la pression médiatique (ce sera un ouragan);

› quelqu'un capable de s'entourer d'une équipe forte;

› quelqu'un capable de pédagogie: il faudra expliquer à un public pressé que le processus sera long, coûteux, et ne garantira aucun résultat immédiat et télévisuellement satisfaisant.

Ni de vagues d'accusations ni de révélations scandaleuses ininterrompues... C'est un travail de longue haleine dont une grande partie se fera pendant des mois dans des locaux fermés; il faudra étudier des dossiers, analyser des preuves, rencontrer des témoins... Des mois pendant lesquels le public ne manquera pas de s'impatienter, de trouver qu'il ne « se passe rien », que la commission se traîne les pieds, etc.!

■■■

Qui donc?

Ce peut être un juge en exercice de n'importe quelle cour. Quand Mike Harris a commandé une commission d'enquête sur le scandale de l'eau contaminée à Walkerton, c'est le juge Dennis O'Connor, de la Cour d'appel de l'Ontario, qui l'a présidée.

On imagine un François Doyon, de la Cour d'appel du Québec. Ancien procureur de la Couronne responsable des dossiers de fraude à Montréal, c'est un expert en droit criminel hautement respecté. Il a présidé une commission d'enquête sur les minicentrales d'Hydro-Québec du temps qu'il était à la Cour du Québec.

On pense à la juge à la retraite de la Cour suprême Louise Charron, également experte en droit criminel, qui a connu la cour comme avocate et comme juge d'instance... et qui a l'avantage d'être ontarienne! Elle a pris une retraite hâtive pour passer plus de temps en famille et risque donc de ne pas être intéressée.

Mais enfin, c'est ce genre de portrait-robot qui ferait autorité.

Parce qu'il ne faut pas seulement une commission publique. Il faut une commission crédible.

Pour joindre notre chroniqueur:
yboisvert@lapresse.ca

Le PQ craint une « patente à gosse »

Les partis d'opposition réclament une enquête complète et indépendante

PAUL JOURNET

QUÉBEC — Le scepticisme du Parti québécois augmente à l'égard du projet de commission d'enquête que préparerait le gouvernement Charest. La semaine dernière, il parlait d'une « patente ». C'est devenu une « patente à gosse ».

« Il semble bien, d'après les rumeurs, qu'il y aura quelque chose d'annoncé [aujourd'hui]. Pour ma part, je ne m'attends à rien de bien particulier », lance Stéphane Bergeron, porte-parole du PQ en matière de sécurité publique.

Le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil, avait demandé l'aide de l'opposition pour concevoir un modèle de commission d'enquête qui répondrait aux critères du premier ministre Jean Charest et aux craintes exprimées par le patron de l'Unité permanente anticorruption, Robert Lafrenière.

« Depuis, c'est le silence radio de la part du ministre », se plaint M. Bergeron. « Si [le gouvernement] n'a pas communiqué avec nous, ça me laisse penser que c'est parce qu'il connaissait nos conditions et savait qu'il ne pourrait pas les rencontrer. Donc, je ne m'attends pas à ce qu'une enquête publique soit annoncée demain », ajoute-t-il.

Mandat défini par un tiers

Le PQ et l'Action démocratique du Québec demandent au gouvernement de laisser une personne indépendante définir le mandat d'une commission d'enquête et recommander un candidat pour le poste de commissaire. On éviterait ainsi que le gouvernement « organise le mandat de la commission et le choix du commissaire selon ses intérêts, comme avec la commission Bastarache », soutient M. Bergeron.

« Il faut une forme de coupe-feu entre le gouvernement et la commission », insiste Gérard Deltell. Le chef de l'ADQ croit que M. Charest devrait demander à un expert du milieu juridique de définir le mandat. Il se dit aussi ouvert à ce que le vérificateur général définisse le mandat ou recommande la nomination d'un commissaire.



PHOTO SIMON SÉGUIN-BERTRAND, LEDROIT

Stephen Harper avait laissé David Johnston (devenu gouverneur général) rédiger la mission de l'enquête sur l'affaire Airbus, dit Gérard Deltell, chef de l'ADQ.



PHOTO FOURNIE PAR LE PQ

Le gouvernement Charest doit nommer un expert indépendant pour définir le mandat de la commission d'enquête, dit Stéphane Bergeron, du Parti québécois.

L'exemple de Harper

M. Deltell donne un exemple à imiter: la commission Oliphant. « C'était une situation délicate, ça concernait [Brian Mulroney], un ancien premier ministre du Canada, un ancien chef progressiste-conservateur. Stephen Harper avait lui-même dit en interview que c'était difficile pour lui de rester objectif. Il avait donc demandé à David Johnston [aujourd'hui gouverneur général], qui était un universitaire de renom, de rédiger cela. »

Même s'ils demandent à un tiers de définir le mandat, le PQ et l'ADQ exigent que l'enquête soit publique et qu'on y inclue le financement des partis politiques. « Je vois difficilement un mandat qui ne comprendrait pas cela », dit M. Deltell. Il rappelle que Jacques Duchesneau avait établi un lien dans son rapport entre le financement des partis politiques et l'industrie de la construction.

PUBLICITÉ

Un concessionnaire automobile montréalais dévoile son Programme d'échange de véhicules d'occasion

Crédit automatique à l'échange de 3 000$

Montréal (Québec) – Ce mois-ci, conduisez jusque chez Silver Star et repartez au volant d'un véhicule d'occasion Certifié Étoile Mercedes-Benz ou d'un démo 2012 Classe C, Classe C Coupé ou GLK. *Le Programme d'échange de véhicules d'occasion* bat son plein et Silver Star est le seul concessionnaire montréalais à pouvoir l'offrir.

Le *Programme d'échange de véhicules d'occasion* est un concept tout à fait différent des promotions habituelles. Jamais un programme n'a pu permettre à autant de gens de se débarrasser de leur vieille voiture pour enfin conduire le véhicule de leurs rêves.

Ce programme vous donne droit à un crédit minimum de 3 000$ à l'échange, ou Silver Star s'occupera de 3 000$ en paiements sur votre location actuelle. Cette offre est valide peu importe le nombre de paiements qu'il vous reste, peu importe la marque, peu importe le modèle.

Une aide qui arrive à point

Le *Programme d'échange de véhicules d'occasion* arrive à point pour les gens qui cherchent à changer de véhicule. C'est à l'automne que les prix, inventaires et valeurs à l'échange sont les plus avantageux. Octobre est assurément le meilleur mois pour échanger votre vieux véhicule et repartir avec mieux.

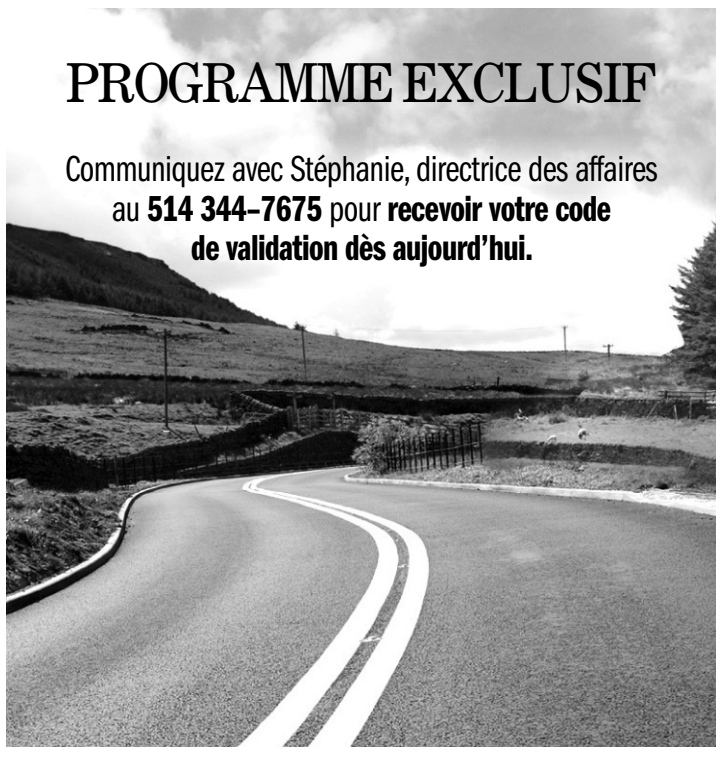
L'âge ou l'état de votre véhicule est sans importance. Tout véhicule est admissible au *Programme d'échange de véhicules d'occasion* et peut vous servir de tremplin pour enfin conduire une voiture Certifée Étoile Mercedes-Benz plus récente ou un démo 2012 Classe C, Classe C Coupé ou GLK.

Nous avons discuté avec François, directeur des ventes de véhicules d'occasion chez Silver Star, qui nous mentionnait : « Nous sommes particulièrement fiers d'être le seul concessionnaire montréalais à offrir ce programme. C'est un évènement historique et nous avons mis tout le nécessaire ne place pour enfin permettre aux gens de conduire un véhicule à la hauteur. »

En profitant de ce programme, Silver Star vous remettra un crédit de 3 000$ à l'échange de votre ancienne voiture, peu importe son état, âge ou kilométrage, ou 3 000$ en paiements sur votre location actuelle. Cette offre est valide peu importe le nombre de paiements restants. Le but est de vous permettre de repartir au volant d'un véhicule d'occasion Certifié Étoile Mercedes-Benz ou un démo 2012 Classe C, Classe C Coupé ou GLK.

C'est le temps de passer à mieux

Les meilleurs modèles vont s'envoler RAPIDEMENT. Le Programme d'échange de véhicules d'occasion demeure valide jusqu'au 31 octobre. Ne laissez pas passer cette chance incroyable de vous retrouver au volant d'un véhicule plus confortable et plus performant.



*Crédit à l'échange de 3 000$ applicable à l'achat ou à la location de tout démo 2012 de Classe C, C Coupé ou GLK, de même que tous les véhicules d'occasion dont le prix se termine par 0 ou 1. Cette offre est nette de tous rabais, pour achat au détail. Offre valide jusqu'au 31 octobre 2011. Cette offre ne peut être combinée avec aucune autre. Silver Star se réserve le droit de mettre fin à cette promotion à tout moment, sans préavis. Visitez Silver Star pour les détails.

POLITIQUE

Le commissaire aura les mains libres

Charest cherche la perle rare pour mener l'enquête sur la construction

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Il y aura une commission d'enquête sur l'industrie de la construction, mais à la tête du gouvernement de Jean Charest, hier, on travaillait toujours à trouver le commissaire « au-dessus de tout soupçon » et les adjoints susceptibles de satisfaire l'opinion publique.

Le premier ministre Charest rencontre ses députés ce matin, dès 8 h – il a fait devancer la réunion du caucus qui se tient habituellement à midi le mardi, une opération manifestement destinée à souligner l'importance de la décision qu'il compte annoncer, explique-t-on.

L'objectif de M. Charest est de rallier tous les élus libéraux à son plan de match à la veille du congrès libéral de la fin de semaine prochaine. « Le caucus s'attend à ce qu'il montre une certaine ouverture à une commission d'enquête. Est-ce que c'est ça qui sera annoncé? Je n'en sais rien », a expliqué Henri-François Gautrin, vétéran de Verdun. Chez les dirigeants du Parti libéral, on se dit convaincu qu'une annonce tombera aujourd'hui ou demain au plus tard pour s'assurer que le congrès se passe sans problèmes, explique-t-on.



PHOTO BERNARD BRAULT, ARCHIVES LA PRESSE

Le commissaire qui sera chargé de l'enquête sur la construction aura « un mandat très large », selon des sources gouvernementales. On voit ici le chantier du Centre universitaire de santé McGill, à Montréal, à l'avant-plan.

Toute la latitude

Selon les informations que *La Presse* a obtenues, M. Charest compterait confier « un mandat très large » au commissaire. Un scénario où ce commissaire aurait, dans un premier temps, à délimiter lui-même son mandat a aussi été sérieusement examiné, semble-t-il. « Les gens qui seront choisis auront toute la latitude pour définir leur champ d'intervention », confie-t-on. Dans les milieux libéraux, on indique aussi que la partie à huis clos des audiences sera importante, Jean Charest étant préoccupé par les risques que comportent ces opérations médiatisées pour la réputation de firmes et de dirigeants d'entreprise.

Pas question, par ailleurs, de nommer un « superprocureur » dont le mandat chevaucherait celui du directeur des poursuites – une structure incompatible avec la justice criminelle au pays.

On cherchait encore hier soir la perle rare, une personnalité de l'envergure d'une Sheila Fraser – ex-vérificatrice générale à Ottawa – qui ferait l'unanimité. Pas question, toutefois, de déléguer ce choix délicat au vérificateur général, comme le propose le Parti québécois.

Plusieurs sources soulignent que le mandat de la commission porterait sur une longue période – le commissaire aurait à se pencher sur les mécanismes d'attribution de contrats sur une quinzaine d'années, au moins, ce qui permettrait de couvrir aussi les régimes péquistes. De la même manière, on voudrait inclure le financement des partis politiques, « une façon d'amener le PQ dans le même bateau », résume-t-on.

Du muscle à la Régie

L'annonce qui tombera au moins en partie aujourd'hui pourrait être complétée après la réunion du Conseil des ministres de demain. Cette initiative ne sera pas isolée; la titulaire du Travail, Lise Thériault, déposera rapidement un projet de loi pour donner plus de muscle à la Régie du bâtiment, qui s'est retrouvée dans l'embarras la semaine dernière. *La Presse* a révélé que, malgré une nouvelle loi contre la criminalité dans la construction, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) avait accordé à un présumé trafiquant de drogue une licence d'entrepreneur.

En décembre 2009, le gouvernement a adopté le projet de loi 73 afin d'aider la Régie à assainir le milieu de la construction. En juin 2010, la Gendarmerie royale du Canada a arrêté l'homme d'affaires montréalais Michel Safar, après avoir saisi 343 kg de cocaïne dans des tuiles de céramique importées du Venezuela. Safar, 47 ans, a été libéré sous caution en attendant son procès. Or, six mois plus tard, la Régie du bâtiment a remis une licence d'entrepreneur à sa firme, la société à numéro 7 199 236 Canada inc., officiellement située dans sa résidence, à Pierrefonds.

Le nouveau projet de loi étendrait aussi les pouvoirs de la RBQ pour lui permettre de retirer des licences à des contrevenants, même si les délits ne touchent pas exactement l'activité de construction.

La semaine dernière, à Montréal, Constructions Louisbourg ltée, propriété de la famille de l'homme d'affaires Tony Accurso, s'est présentée devant la RBQ. L'entreprise s'est reconnue coupable, en décembre dernier, d'une fraude fiscale de 4 millions envers Revenu Canada. En outre, la firme, contrairement aux déclarations de M. Accurso, avait été condamnée une trentaine de fois pour des infractions à la Loi sur la santé et la sécurité du travail, entre janvier 2006 et juin 2010.

Pour révoquer le permis de la firme, la RBQ doit démontrer que la fraude fiscale pour laquelle la société a plaidé coupable touchait ses activités de construction. Or, en s'avouant coupable d'une fraude contre Revenu Canada, Constructions Louisbourg a fermé le dossier, sans possibilité que la preuve accumulée puisse être transmise à l'Agence québécoise du revenu.

ACCUSATIONS IMMINENTES

On s'attend à ce que l'Unité permanente anticorruption (UPAC) dépose rapidement d'autres accusations touchant cette fois des contrats alloués par la Ville de Montréal, a appris *La Presse*. Le controversé contrat des compteurs d'eau, annulé par l'administration Tremblay durant la campagne électorale de 2009, n'est toutefois pas encore sur le bureau du directeur des poursuites criminelles et pénales, Me Louis Dionne. — Denis Lessard

RBC Planification financière

La vie change. Mais notre engagement envers vous est inébranlable.

Quels que soient vos objectifs personnels ou financiers, vous pouvez toujours compter sur les avantages de RBC Planification financière :

- L'accès à l'une des plus importantes équipes de planificateurs financiers au pays – vous en trouverez toujours un près de vous.
- Des professionnels d'expérience accrédités qui possèdent les connaissances nécessaires pour vous aider à élaborer un plan financier personnalisé.
- Votre avenir à définir® – une expérience en planification financière unique vous garantissant des conseils personnalisés et des solutions qui vous aideront à atteindre vos objectifs.

Tirez avantage de RBC Planification financière.

- rbc.com/avenir
- Rendez-vous à la succursale de votre région



Une banque de conseils pour vous guider.MC

MC

® / MC Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada. © 2011 Banque Royale du Canada. Les services de planification financière et les conseils en placement sont offerts par Fonds d'investissement Royal Inc. (FIRI). FIRI, RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., Banque Royale du Canada, Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal sont des entités juridiques distinctes et affiliées. FIRI est inscrit au Québec en tant que cabinet de services financiers.

ACTUALITÉS

Une chicane de voisins se termine en tentative de meurtre

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

Une chicane de voisins s'est bien mal terminée, hier soir, lorsqu'un homme en a poignardé un autre. Atteint « au haut du corps », le blessé a été transporté à l'hôpital, où les médecins craignent pour sa vie.

Le conflit a éclaté vers 19 h dans un immeuble d'appartements situé à l'angle des rues Saint-André et Ontario. « On ignore pour l'instant les motifs de l'agression », a indiqué l'agent Dany Richer, du Service de police de la Ville de Montréal.

L'homme qui a poignardé son voisin est resté sur les lieux, de sorte qu'il a été arrêté par les policiers à leur arrivée. Ceux-ci l'interrogeront pour tenter d'éclaircir les circonstances du drame. Les deux hommes sont d'une soixantaine d'années et sont connus pour des problèmes de santé mentale.



PHOTO HUGO-SÉBASTIEN AUBERT, LA PRESSE

Un semi-remorque qui circulait en direction ouest sur l'autoroute 20, à Boucherville, n'aurait pas réussi à freiner à temps devant un brusque ralentissement de la circulation. Il a percuté de plein fouet une voiture qui a été projetée dans le fossé.

Un mort dans un carambolage sur l'A20

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

Une personne est morte dans un carambolage sur l'autoroute 20, près de Boucherville, ce qui a fortement perturbé le retour à la maison, hier.

Vers 16 h 40, un semi-remorque de l'entreprise FraiseBec qui circulait en direction ouest, peu après la sortie 95, n'aurait pas réussi à freiner à temps devant un brusque ralentissement de la circulation. Il a percuté de plein fouet une voiture qui a été projetée dans le fossé, à droite de la route. Avant de terminer sa course dans le terre-plein central, le véhicule lourd a percuté un camion de livraison, qui a lui-même embouti un autre semi-remorque. Le déroulement précis des événements reste toutefois à valider, l'enquête collision ayant été reportée durant la nuit pour éviter de nuire davantage à la circulation, passablement alourdie par le carambolage.

La conductrice de l'automobile, qui se trouvait seule à bord de son véhicule, a été conduite à l'hôpital, où son décès a été constaté. Deux autres personnes ont été transportées à l'hôpital, mais on ne craint pas pour leur vie.

Importants dommages

Signe de la violence de l'accident, le véhicule tracteur du semi-remorque qui aurait provoqué l'accident a été complètement démoli. Les importants dommages visibles jusque sur le toit de l'habitacle du côté passager témoignent de la force de l'impact. Le châssis a été fortement tordu tandis que le moteur ne tenait que de peu au reste du véhicule.

Une équipe a dû être dépêchée sur les lieux pour récupérer sur la chaussée le carburant qui s'est échappé du camion le plus endommagé.

L'accident a passablement perturbé la circulation sur l'autoroute 20, en pleine heure de pointe. Après la fermeture complète des voies en direction ouest pendant un peu plus d'une heure et demie, une voie a été rouverte aux automobilistes vers 18 h 30. Les répercussions de l'accident se sont également fait sentir en direction est, la circulation étant toujours extrêmement lente en début de soirée.

Afin de permettre aux policiers de reconstituer la scène de l'accident, l'autoroute 20 a de nouveau été fermée cette nuit en direction ouest. Les automobilistes ont dû prendre la sortie Montarville et emprunter la rue Ampère pour poursuivre leur chemin.

PRÉCISION

MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE

Dans un article sur le trafic de médicaments sur ordonnance publié samedi, nous avons cité le Dr Pierre Lauzon, conseiller au Centre de recherche et d'aide pour les toxicomanes. Or, le nom de cet organisme est plutôt le Centre de recherche et d'aide pour narcomanes (CRAN).

ARTS SPECTACLES
À CHACUN SON CHOIX
Tous les jours dans LA PRESSE

Des agents d'immigration déjouent des voleurs

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

Des agents d'Immigration Canada ont contribué à faire échouer un vol dans un commerce de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, hier après-midi.

Alors qu'ils circulaient dans le quartier, ils ont vu quatre individus en train d'enfiler des cagoules avant de s'engouffrer dans un commerce de téléphones cellulaires, au coin des rues Saint-Zotique et De Normanville. Rapidement alertés, les policiers ont ainsi pu surprendre les voleurs au moment où ceux-ci sortaient du commerce, avec plus de 5000$ de marchandise en main. Les quatre individus ont aussitôt pris la fuite. Après une poursuite à pied, deux suspects ont été appréhendés tandis que les deux autres ont réussi à s'enfuir. Les policiers cherchent activement les deux hommes leur ayant échappé, l'un d'eux étant de race noire tandis que l'autre serait d'origine latino-américaine, a indiqué l'agent Dany Richer, du SPVM.

GRANDE MUSIQUE À PETITS PRIX

Tivoli vous ouvre sa boîte à grande musique !



Music System Noir
Radio avec lecteur cd
Prix habituel : 799 $
Spécial 499 $

Tivoli Audio®

FILLION ÉLECTRONIQUE
VOUS ÊTES BIEN ENTOURÉ

MONTRÉAL : 5690, Sherbrooke Est, Qc, H1N 1A1 T : 514-254-6041
LAVAL : 2323, Aut. des Laurentides, Qc, H7S 1Z7 T : 450-688-0333
www.fillion.ca

smart



N'EN DOUTEZ PAS UNE SEULE SECONDE.

Modèle smart fortwo passion présenté

>> Afin de liquider tous nos modèles 2011, nous payons pour vous vos quatre premières mensualités¥.

> 4,8 L/100 km sur route et 5,9 L/100 km en ville†
> Programme de stabilité électronique (ESP®), système ABS avec freinage assisté et 8 coussins gonflables (coupé)
> Boîte automatique à 5 rapports avec mode manuel de changement des vitesses
> Glaces à commande électrique et volant en cuir
> Découvrez d'autres offres formidables chez votre concessionnaire

lasmart.ca

Prix total de 15 485 $*

Location à partir de 179 $*/mois avec un versement initial de 1 495 $*

Taux à la location, bail de 48 mois 2,9 %*

* Le prix total inclut le PDSF de 13 990 $ plus les frais de transport et de préparation de 1 295 $, les frais du RDPRM de 85 $, la taxe sur la climatisation de 100 $ et les droits sur les pneus de 15 $. TPS et TVQ en sus.

LES GRANDES ÉCONOMIES D'AUTOMNE SMART

smart – Une marque de Daimler.

© smart Canada, une division de Mercedes-Benz Canada Inc., 2011. **Le PDSF national du modèle smart fortwo passion 2011 présenté est de 17 500 $.** Ce prix ne s'applique pas aux provinces qui ont des exigences en matière de prix totaux. Le prix n'inclut pas les taxes, les prélèvements, les frais généraux, les frais de transport et de livraison, les frais d'assurance et les frais d'immatriculation. † Selon le *Guide de consommation de carburant 2011* de Ressources naturelles Canada. Pour comparaison seulement. Votre consommation réelle peut varier selon les conditions de conduite et l'ajout de certains accessoires sur votre véhicule. * Offre de location basée sur le nouveau modèle 2011 de la smart fortwo pure, proposée uniquement par l'intermédiaire de Services financiers Mercedes-Benz sur approbation du crédit pendant une durée limitée. ¥ Les quatre premières mensualités sont supprimées jusqu'à un maximum de 250 $ par mois incluant les intérêts et les taxes. Exemple de location basé sur un paiement de 179 $ (avant taxes) par mois pendant 48 mois. Versement initial ou reprise équivalente de 1 495 $, dépôt de garantie de 200 $ et taxes applicables dus à la date d'entrée en vigueur du bail. PDSF à partir de 13 990 $. Taux annuel de 2,9 %. Obligation totale de 10 298 $. Kilométrage limité à 18 000 km par an (0,20 $/km supplémentaire). Les frais de transport et de préparation de 1 295 $, la taxe sur la climatisation de 100 $, les frais du RDPRM de 85 $ et les droits sur les pneus de 15 $ sont maintenant compris dans le versement initial et le prix d'achat final. Frais d'immatriculation, d'enregistrement, d'assurance, TPS, TVQ, « écoprélèvement » (le cas échéant) et frais assimilés imposés au fabricant (s'ils sont perçus par le concessionnaire) en sus. L'offre peut changer sans préavis et ne peut être combinée à aucune autre offre. Le concessionnaire peut louer ou offrir du financement à prix moindre. Rendez-vous à votre Centre smart pour en savoir plus ou composez le 1 877 627-8004 pour joindre le centre de service à la clientèle de la Division smart Canada. L'offre se termine le 31 octobre 2011.

Recours collectif contre l'aéroport de Saint-Hubert

Les Longueuillois passent à l'action

MARTIN CROTEAU

Les avions qui décollent et atterrissent à l'aéroport de Saint-Hubert sont une telle « nuisance » qu'un groupe de citoyens lance un recours collectif contre l'autorité aéroportuaire, des entreprises d'aviation et le gouvernement fédéral. Une poursuite qui pourrait atteindre 380 millions, et qui est financée par des fonds publics.

Les résidants de Longueuil, regroupés sous la bannière du Comité antipollution des avions de Longueuil (CAPA-L), affirment qu'ils subissent un « important stress et des inconvénients considérables ». Selon eux, c'est la conséquence d'une « nouvelle orientation » adoptée par l'aéroport en 2009, qui a provoqué une augmentation du trafic aérien.

Les Longueuillois qui habitent près de l'aéroport affirment que le bruit causé par le va-et-vient des appareils empoisonne leur qualité de vie. Ils disent impossible de profiter de leur cour arrière, et ils affirment que la suie qui s'échappe des aéronefs salit leur maison.



PHOTO ALAIN ROBERGE, ARCHIVES LA PRESSE

Les Longueuillois qui habitent près de l'aéroport affirment que le bruit causé par le va-et-vient des appareils empoisonne leur qualité de vie.

Ils reprennent les conclusions d'un rapport de la Direction de la santé publique de la Montérégie, selon lequel les personnes qui composent avec le bruit au quotidien « pourraient être plus stressées, avoir des difficultés de concentration, être sujets à un déficit d'attention, des troubles du sommeil, etc. ».

« Le bruit généré par les avions a atteint un tel niveau de nuisance au point (sic) que plusieurs membres du groupe songent à vendre leur propriété et craignent de subir une réelle dévalorisation de la valeur de celle-ci », peut-on lire dans la requête.

Les plaignants ne poursuivent pas seulement la direction de l'aéroport de Saint-Hubert, ils attaquent aussi la société parapublique Nav Canada, le gouvernement fédéral ainsi que cinq entreprises qui exploitent des écoles de pilotage.

Ils demandent au tribunal de prendre les mesures nécessaires pour limiter le mouvement des avions « causant un trouble de voisinage ». Ils exigent aussi un dédommagement de 7500 $ par année, par personne incommodée par le bruit.

Le CAPA-L estime que 17 000 personnes sont victimes du bruit à l'aéroport. Si la Cour supérieure leur donne raison sur toute la ligne, ils pourraient se partager jusqu'à 382 millions.

Fonds publics

La poursuite est financée par des fonds publics. Le Fonds d'aide aux recours collectifs, qui relève du ministère québécois de la Justice, a en effet accepté de parrainer le CAPA-L dans sa lutte contre l'aéroport.

L'organisme à but non lucratif qui administre l'aéroport, DASH-L, a adopté l'an dernier un règlement qui limiterait les heures de décollage et d'atterrissage. Mais il n'a jamais été appliqué puisque des sociétés d'aviation l'ont contesté devant les tribunaux. L'affaire est devant la Cour d'appel.

Avec ce recours collectif, DASH-L fait maintenant face à cinq poursuites, toutes intentées au cours des deux dernières années. Les quatre autres actions ont été entreprises par des firmes d'aviation.

Le président de DASH-L, Pierre-Hugues Miller, s'explique mal la poursuite du CAPA-L, lui qui multiplie les efforts depuis deux ans pour apaiser la nuisance causée par le bruit. Il affirme qu'il n'y a eu aucune « nouvelle orientation » adoptée par son organisme en 2009, contrairement à ce qu'affirment les plaignants.

Le service télé
le plus spectaculaire.
Seulement 9,95 $ par mois.



Voici Bell Télé Fibe[MC], le plus récent et le plus spectaculaire des services télé à Montréal, prêt à vous offrir une qualité d'image HD absolument exceptionnelle et des fonctions qu'aucun autre service de télé ne peut vous offrir : l'enregistreur Partout chez vous, une très grande sélection de titres HD Sur demande et des applications géniales à partir de votre télé[1]. Tout ça, sans soucoupe requise.

BELL TÉLÉ FIBE À PARTIR DE 9,95 $/MOIS pour 12 mois[2].

Installation professionnelle pour seulement 30,40 $[3].

+ ENREGISTREUR EN LOCATION GRATUITE pendant 36 mois[4]

Choisissez d'en devenir propriétaire par la suite sans frais supplémentaires.

Dans un forfait Télé, Internet et Téléphonie résidentielle. Tous frais mensuels inclus.

Visitez un magasin Bell ou La Source • 1 888 840-3920 • bell.ca/telefibe

la vie est Bell

Offert dans les magasins Bell suivants :

ANJOU
Les Galeries d'Anjou
Les Galeries d'Anjou – kiosque
BLAINVILLE
Les Galeries de Blainville
BOISBRIAND
Faubourg Boisbriand
BROSSARD
Mail Champlain
Quartier DIX30
DELSON
5, Route 132
DOLLARD-DES-ORMEAUX
3352, boul. des Sources
3699, boul. St-Jean
DORVAL
Les Jardins Dorval
LACHINE
2409, 46e Avenue
Galeries Lachine
LASALLE
7567, boul. Newman
Carrefour Angrignon
Carrefour Angrignon – kiosque
Place Lasalle
LAVAL
1655, boul. St-Martin Ouest
Carrefour Laval
Carrefour Laval – kiosque
Centre commercial Duvernay – kiosque
Centre Laval
LONGUEUIL
Place Longueuil
MONTRÉAL
892, rue Ste-Catherine Ouest
4399, rue St-Denis
6855, rue St-Jacques Ouest
9280, boul. de l'Acadie
7452, boul. Maurice-Duplessis
Boul. Décarie (angle Jean-Talon)
Carrefour Industrielle Alliance
Centre Eaton – kiosques
Centre Rockland
Faubourg Ste-Catherine
Mail Cavendish
Place Alexis-Nihon
Place Dupuis
Place Versailles
Plaza Côte-des-Neiges
Promenades Cathédrale – kiosque
Tour Jean-Talon (rez-de-chaussée)
MONTRÉAL-NORD
Centre Forest
Place Bourassa
POINTE-AUX-TREMBLES
12530, rue Sherbrooke Est
POINTE-CLAIRE
Centre Fairview
Centre Fairview – kiosque
REPENTIGNY
309, rue Notre-Dame
Les Galeries Rive-Nord
ROSEMÈRE
232, boul. Curé-Labelle
Place Rosemère
ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE
Les Promenades St-Bruno
ST-LAURENT
La Place Vertu
ST-LÉONARD
4524, rue Jean-Talon Est
6050, boul. Métropolitain Est

Aussi disponible chez :
LA SOURCE

L'offre prend fin le 30 novembre 2011. Offert aux clients résidentiels du Québec, dans certains immeubles résidentiels, là où la technologie le permet. Les récepteurs peuvent être neufs ou remis à neuf à la discrétion de Bell. Requiert un abonnement à Bell Internet Fibe (7, 10 ou 16+) ou Essentiel Plus. Lorsque applicable, les tarifs mensuels incluent des frais de 1,5 % afin de financer la contribution de Bell au Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) créé par le CRTC ; voir bell.ca/FAPL. Les frais FAPL seront détaillés séparément sur votre facture Bell. Modifiable sans préavis et ne peut être combinée avec aucune autre offre. Taxes en sus et d'autres conditions s'appliquent. **(1)** L'utilisation d'applications sur Télé Fibe sera prise en compte dans le calcul de votre utilisation Internet. **(2)** Réservé aux nouveaux clients Télé Fibe avec un abonnement continu au Forfait La Base et au moins un autre service sélectionné dans un forfait de Bell ; voir bell.ca/forfait. Tarif promotionnel mensuel de 9,95 $: tarif mensuel de 27 $ moins le rabais du Forfait de 10 $ et le crédit mensuel de 10,20 $ pour les mois 1 à 12 (ne peut être combiné avec le crédit de programmation internationale), plus les frais de service numérique de 3 $ et les frais FAPL de 0,15 $. Le tarif mensuel après 12 mois est de 20,30 $. **(3)** L'installation de base inclut l'installation du modem, de l'enregistreur Partout chez vous et jusqu'à 2 récepteurs HD. Des conditions s'appliquent ; voir bell.ca/installationtelefibe. **(4)** La location à 0 $ pour l'enregistreur Partout chez vous est basée sur des frais mensuels de 13,86 $ moins un crédit mensuel de 13,86 $. Tous les frais apparaîtront sur votre facture mensuelle de Bell Télé. Réservé aux nouveaux clients résidentiels de Bell Télé avec un abonnement continu à trois services admissibles de Bell ; voir bell.ca/forfait. Si vous louez le récepteur sans interruption pendant 36 mois, vous pouvez choisir d'en devenir propriétaire en avisant Bell Télé à l'intérieur d'un délai de 30 jours suivant la réception de votre dernière facture. Vous pouvez résilier la location à tout moment sans frais de résiliation si vous retournez le récepteur. Garantie sur le récepteur jusqu'à 39 mois. Facebook est une marque déposée de Facebook, inc. Fibe est une marque de commerce de Bell Canada.

ACTUALITÉS

Coup de frein pour les nouvelles routes ?

Priorité aux structures existantes et aux transports en commun, plaide une coalition

BRUNO BISSON

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) s'est jointe hier à des universitaires, à des groupes écologistes et à des professionnels de la santé publique pour réclamer un « arrêt » de la construction de nouvelles autoroutes.

Dans une lettre adressée hier au ministre des Transports du Québec, Pierre Moreau, la FCCQ, la coalition Transit et l'Association pour la santé publique du Québec recommandent de « suspendre le développement de nouvelles infrastructures routières, à l'exception des chantiers en cours », pour donner la priorité aux transports en commun et à la réfection des infrastructures existantes (pont Champlain, échangeur Turcot, etc.).

Le gouvernement du Québec prévoit investir 16,9 milliards dans le réseau routier, au cours des cinq prochaines années. De ce total, 5,4 milliards doivent être consacrés à des projets de prolongement d'autoroute ou d'amélioration du réseau routier.

Au cours de la même période, le MTQ a prévu investir 2,9 milliards dans la mise en valeur et le maintien des services de transports collectifs au Québec.

« Dans le contexte financier actuel, estiment les signataires de cette lettre, nous considérons aujourd'hui difficilement justifiable la poursuite de ces investissements massifs dans le développement de nouvelles infrastructures autoroutières. »

Selon le directeur général de Vivre en ville et porte-parole de Transit, Christian Savard, un moratoire immédiat sur le développement autoroutier n'entraînerait pas d'économies substantielles cette année ou l'an prochain, en raison du grand nombre de chantiers très avancés (comme l'autoroute 30 ou la route 175, au Saguenay) qui ne peuvent plus être arrêtés.



PHOTO BERNARD BRAULT, ARCHIVES LA PRESSE

La Fédération des chambres de commerce du Québec se joint aux groupes qui réclament un moratoire sur la construction de nouvelles autoroutes pour consacrer les fonds à l'entretien des infrastructures existantes et aux transports en commun. On voit ici le chantier de l'autoroute 30, à Châteauguay.

Mais à moyen terme, affirme-t-il, des projets qui ne sont toujours pas en chantier, comme celui du prolongement de l'autoroute 19 entre Laval et Bois-des-Filion, par exemple, « pourraient encore être ralentis ou reportés » afin de consacrer les budgets prévus à d'autres priorités.

« C'est sûr que des gens vont être mécontents de notre position, dit la présidente de la FCCQ, Françoise Bertrand. Mais il faut avoir le courage de se dire les choses comme elles sont : on peut les construire, ces autoroutes. Mais en retour, est-ce qu'on va faire attendre le projet Turcot pendant deux ans ? »

Choix douloureux

« Les finances publiques ne peuvent pas indéfiniment absorber le coût de l'ensemble de nos projets, ajoute-t-elle. Ils sont tous très importants, mais il va falloir choisir. Le moratoire, on le voit comme une pause. Est-ce qu'on peut faire un arrêt pour réexaminer notre situation, et se rendre compte que pendant qu'on fait de l'asphalte, on n'a plus les moyens qu'on avait, compte tenu des autres choix que nous avons faits, comme l'assurance parentale ou les garderies à 7 $? »

Transit estime pour sa part qu'en retranchant 55 % des budgets prévus par le MTQ pour l'expansion et l'amélioration du réseau routier, dans les cinq prochaines années, « on pourrait dégager une marge de manœuvre estimée à 3 milliards pour financier des projets de transports collectifs et la réfection d'infrastructures essentielles comme l'échangeur Turcot ou le pont Mercier ».

Transit est un regroupement de plus de 40 organismes qui militent en faveur d'un meilleur financement des transports collectifs. Il est composé de groupes écologistes, d'universitaires et d'une multitude d'organismes actifs dans la mise en valeur et la promotion des solutions de remplacement à l'automobile (vélo, covoiturage, transports en commun, etc.).

RBC Banque Royale®

DES SERVICES BANCAIRES PRIMÉS POUR TOUS

Grâce au plus grand réseau de succursales et de guichets automatiques, plus de 10 millions de personnes au pays choisissent les services bancaires primés de RBC Banque Royale®.

Nous remercions nos clients d'avoir choisi et recommandé RBC Banque Royale.
Grâce à leur appui, nous avons reçu des prix dans les catégories suivantes :

- Excellence des produits et des services[1]
- Services bancaires en ligne[2]
- Excellence des services bancaires aux guichets automatiques[1]
- Excellence des services bancaires par téléphone[1]
- Conseils financiers[1]



Comment pouvons-nous vous aider aujourd'hui ?
rbc.com/conseils

Une banque de conseils pour vous guider.MC

[1] Co-lauréate de six prix Synovate 2011 pour les meilleurs services bancaires parmi les cinq grandes banques, notamment au chapitre de la planification financière et des conseils en placement. Les prix Synovate 2011 pour les meilleurs services bancaires sont remis en fonction des résultats des sondages trimestriels sur l'Indice de service à la clientèle (ISC). L'échantillonnage pour le programme global d'ISC pour l'année 2011 s'est terminé en août 2011 et comprend 40 353 ménages, donnant 60 641 cotes d'institutions financières. [2] Selon le magazine *Global Finance* du 22 juillet 2011, en fonction des candidatures qui ont été soumises au concours et qui ont été évaluées par un jury de renommée mondiale à Infosys; selon Forrester Research, Inc. pour le classement de 2010 des sites Web bancaires sécurisés, banques canadiennes (décembre 2010); et selon la 3e édition de l'évaluation scorCard de Surviscor portant sur les services bancaires en ligne (14 octobre 2010). ®/MC Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada.

COUR SUPRÊME

Un candidat juge unilingue anglophone

HUGO DE GRANDPRÉ

OTTAWA — Le Nouveau Parti démocratique a dû se défendre, hier, d'avoir approuvé un candidat unilingue anglophone au poste de juge de la Cour suprême du Canada.

Le premier ministre Stephen Harper a annoncé en début de journée son choix pour les deux vacances au plus haut tribunal du pays: il s'agit de deux juges de la Cour d'appel de l'Ontario, Michael J. Moldaver et Andromache Karakatsanis. Ils pourraient entrer en poste dès la semaine prochaine pour remplacer Ian Binnie et Louise Charron, deux magistrats ontariens qui ont quitté leur siège plus tôt cette année.

Or, le juge Michael Moldaver ne comprend pas bien le français – alors que la maîtrise de la langue est une demande de longue date du NPD qui a même fait l'objet d'une motion à l'Assemblée nationale, à Québec, en 2008.

Si ces candidats sont confirmés, ce sera la deuxième fois que le premier ministre Harper nomme un juge unilingue anglophone à la Cour suprême, sur un total de quatre nominations depuis 2006.

« Il est très regrettable que le gouvernement de M. Harper n'ait pas décidé de nommer des juges complètement bilingues », a d'ailleurs réitéré hier la chef par intérim du Nouveau Parti démocratique, Nycole Turmel.





PHOTOS FOURNIES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

La juge Andromache Karakatsanis parle trois langues. Le juge Michael J. Moldaver est unilingue anglophone.

Pourtant, ces deux juges faisaient partie d'une liste de six candidats recommandés remise au gouvernement et que les néo-démocrates ont eux-mêmes signée à la suite d'audiences tenues à huis clos par un comité parlementaire de cinq députés (trois conservateurs, un néo-démocrate et un libéral).

« Il est très regrettable que le gouvernement de M. Harper n'ait pas décidé de nommer des juges complètement bilingues. »
— Nycole Turmel, chef par intérim du Nouveau Parti démocratique

« Ce n'est pas contradictoire, s'est défendue Mme Turmel. Nous avions des critères, il n'y a pas de loi présentement et je n'ai pas vu la liste, mais elle contenait des personnes bilingues, donc M. Harper avait le choix. »

Appuyé par son parti, le député néo-démocrate Yvon Godin tente depuis plusieurs années de faire adopter un projet de loi qui exigerait que tout magistrat nommé au plus haut tribunal du pays soit capable de comprendre les deux langues officielles sans l'aide d'un interprète.

« Vous connaissez ma position sur les juges bilingues », a réagi M. Godin hier. Il a renvoyé la balle à Joe Comartin, le député néo-démocrate qui siégeait au comité consultatif. Mais invoquant le huis clos, M. Comartin n'a pas voulu dire pourquoi il avait accepté d'apposer son nom sur cette liste.

Au Parti libéral, le chef intérimaire Bob Rae s'est montré moins empressé que ses collègues de l'opposition officielle à dénoncer l'annonce du gouvernement. « Je préférerais beaucoup que tout le monde qui siège à la Cour suprême puisse parler français, a-t-il dit. Mais je ne veux pas que ce processus devienne politisé. »

Audiences publiques demain

Des audiences publiques devraient avoir lieu demain; des députés réunis en comité parlementaire pourront poser des questions aux deux candidats. Ce processus avait été mis en place pour la nomination du juge Marshall Rothstein, en 2006.

La confirmation de la nomination des deux juges par le bureau du premier ministre devrait par la suite être une simple formalité.

Mis à part la question linguistique, l'annonce d'hier semble avoir été plutôt bien reçue, et ce, malgré le fait que certaines prises de position du juge Moldaver aient été critiquées par le passé. Il a entre autres multiplié les mises en garde contre le rejet trop fréquent de poursuites en raison de preuves recueillies d'une manière qui contrevient à la Charte des droits et libertés.

Mais tant les experts consultés que les deux partis de l'opposition à Ottawa ont indiqué que, prises dans leur ensemble, ses décisions sont équilibrées. « Les nominations ne me frappent pas comme étant extrêmes ou idéologiques. Ce sont deux personnes très talentueuses et elles feront probablement un très bon travail à la Cour suprême, comme elles l'ont fait à la Cour d'appel de l'Ontario », a déclaré la doyenne de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, Mayo Moran.

LEUR BIOGRAPHIE

Andromache Karakatsanis est née le 3 octobre 1955. Parlant le français, l'anglais et le grec, elle sera la première Canadienne d'origine grecque à être nommée à la Cour suprême du Canada. Elle siège à la Cour d'appel de l'Ontario depuis un an et demi. Elle avait été nommée à la Cour supérieure de l'Ontario en 2002 par le gouvernement fédéral de Jean Chrétien, peu après avoir quitté son poste de plus haute fonctionnaire du gouvernement ontarien de Mike Harris.

Né le 23 décembre 1947, **Michael J. Moldaver** est juge depuis 1990, d'abord à la Cour suprême de l'Ontario, puis à la Cour d'appel à partir de 1995. Il a été chargé de cours à l'Université de Toronto pendant plusieurs années et il se spécialise dans le droit criminel.

Non au projet de loi C-10 des conservateurs

La réinsertion des jeunes contrevenants deviendrait plus difficile, estiment les centres jeunesse

DAPHNÉ CAMERON

« La prison nous servirait d'école du crime, nous serions avec des criminels endurcis qui nous apprendraient à être de vrais criminels. » C'est dans ces mots que Julien[1], jeune contrevenant de 16 ans, explique sa compréhension du projet de loi C-10 des conservateurs, qui vise à serrer la vis aux adolescents qui ont commis des crimes graves.

Trois jeunes contrevenants qui purgent une peine au centre jeunesse de Montréal ont expliqué, hier, à une salle bondée de journalistes comment l'adoption de cette loi risque de nuire à leur réinsertion sociale et, surtout, à l'occasion de profiter d'une deuxième chance dans la vie.

Engorgement du système

Selon les intervenants qui les accompagnaient, en plus d'être inefficace pour réduire la criminalité chez les adolescents, l'adoption de la loi C-10 risque de faire déborder les centres jeunesse, qui fonctionnent déjà à plein régime.

Le projet de loi C-10, baptisé Loi sur la sécurité des rues et des communautés, a été déposé le 20 septembre dernier. Il s'agit d'un projet de loi omnibus sur la criminalité qui reprend une série de réformes législatives bloquées par l'opposition lorsque le gouvernement conservateur était minoritaire. Il permettra notamment aux procureurs de la Couronne de demander des peines d'adultes pour les jeunes contrevenants déclarés coupables de crimes graves (meurtre, tentative de meurtre, homicide involontaire et agression sexuelle grave). Les provinces et territoires auront cependant la discrétion de fixer l'âge d'application de cette mesure. Le projet vise aussi à lever l'interdit de publication dans les médias qui vise à protéger l'identité des criminels de moins de 18 ans. Dans son ensemble, il fait passer le principe fondamental de la loi de la réinsertion sociale à la « protection de la société ».

« Quand on sait qu'on s'en va en prison pour un grand nombre d'années, a-t-on le goût d'investir dans une démarche pour changer si on ne peut pas avoir sa liberté avant longtemps? » — Michèle Goyette du centre jeunesse de Montréal

« C'est très clair que si cette loi-là est adoptée, il y a des jeunes qui vont en faire les frais », a expliqué la directrice des services spécialisés et des services des jeunes contrevenants au centre jeunesse de Montréal, Michèle Goyette. « Les jeunes que vous avez devant vous ce matin (hier), il y en a qui auraient eu de lourdes peines, mais avec l'espoir anéanti de pouvoir s'en sortir. On travaille avec ces jeunes-là et on voit le potentiel qu'ils ont. C'est des gars intelligents qui peuvent s'en sortir. C'est pour cela que l'on prend la parole. »

Les centres jeunesse s'attendent à une hausse de leur clientèle avec l'adoption du projet de loi. Michèle Goyette explique cependant que le système n'est pas prêt à absorber cette augmentation.

« Il faudrait créer de nouvelles ressources, car c'est clair, on est à la limite de nos capacités à l'heure actuelle. Je crois que la société doit comprendre que l'adoption du projet de loi va engendrer beaucoup de coûts », ajoute-t-elle.

Même s'ils écopent d'une peine pour adultes, les jeunes contrevenants risquent de la purger en centre jeunesse jusqu'à l'âge de 18 ans.

« Quand on sait qu'on s'en va en prison pour un grand nombre d'années, a-t-on le goût d'investir dans une démarche pour changer si on ne peut pas avoir sa liberté avant longtemps? », s'interroge Mme Goyette en ajoutant que le système devra être réorganisé pour séparer les jeunes de ceux qui poursuivront leur incarcération dans des centres pour adultes.

En entrevue avec *La Presse*, Julien, qui a écopé d'une peine de six ans pour avoir commis un crime grave dont il ne veut pas révéler la nature, affirme qu'il comprend mal l'intention du gouvernement. Si la loi avait été différente, aurait-il quand même commis son crime? « Oui, parce que c'était un geste impulsif. Quand c'est arrivé, je n'ai pas pensé: est-ce que c'est déjà arrivé à quelqu'un avant et qu'est-ce que ç'a eu comme conséquence? »

À contre-courant

Clément Laporte, coordonnateur au Centre d'expertise sur la délinquance des jeunes et les troubles de comportement, affirme que la décision du gouvernement n'est pas appuyée par la littérature scientifique. « Il est inutile pour une société comme la nôtre de penser vouloir la protéger au sens criminel du terme en utilisant la dissuasion. Vous avez parlé aux jeunes. Soit ils agissent sous le coup de l'impulsivité, soit ils sont totalement criminalisés et ils pensent qu'ils ne se feront jamais prendre », a-t-il expliqué. Le gouvernement agit sur la base d'« éléments de politique et de popularité. Car sur une base scientifique, tout démontre le contraire. »

1. Nom fictif.

Plus tôt vous réservez, plus vous économisez.
3 jours. Toutes les destinations. Réservez maintenant.



De Montréal :

Réservez d'ici le **18 octobre 2011**
Économisez **25 %***

Réservez d'ici le **19 octobre 2011**
Économisez **20 %***

Réservez d'ici le **20 octobre 2011**
Économisez **15 %***



Réservez aujourd'hui pour voyager certaines journées d'ici le 7 mars 2012.*

Réservez votre vol à **westjet.com** ou appelez votre agent de voyages.

WESTJET

*Pour obtenir 25 % de rabais, réservez d'ici le 18 octobre 2011 (23 h 59, heure des Rocheuses). Pour obtenir 20 % de rabais, réservez d'ici le 19 octobre 2011 (23 h 59, heure des Rocheuses). Pour obtenir 15 % de rabais, réservez d'ici le 20 octobre 2011 (23 h 59, heure des Rocheuses). Voyagez certaines journées d'ici le 7 mars 2012. Les dates d'interdiction sont du 22 décembre 2011 au 8 janvier 2012. Pour les destinations canadiennes, voyagez un lundi, mardi, mercredi ou samedi. Pour les États-Unis et les destinations internationales, voyagez un lundi, mardi, mercredi ou jeudi. Les tarifs des autres jours peuvent être plus élevés. Le supplément carburant s'applique toujours aux vols réservés avec échange de milles de récompense AIR MILES®. Sièges en nombre limité et pouvant ne pas être disponibles sur tous les vols. Les tarifs de solde s'appliquent seulement aux vols contractés et entièrement opérés par WestJet et ne sont pas valides lors de vols effectués avec partage de codes, de vols interlignes ou de vols avec tout autre partenaire aérien. Nouvelles réservations seulement. Non remboursable. Offre pouvant être combinée avec d'autres tarifs. Il est possible que certains vols ne soient pas offerts chaque jour de la semaine. Tarifs pour allers simples seulement. **Les bagages surdimensionnés et en surpoids sont assujettis à des frais additionnels. L'offre peut changer sans préavis. Visitez westjet.com pour tous les détails.

Primes records à Radio-Canada

EXCLUSIF

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

Les primes au rendement battent tous les records à Radio-Canada et son pendant anglophone, CBC. Depuis le début de l'année, la société d'État a accordé tout près de 10 millions à 581 employés, selon un document obtenu en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

La somme totale des primes distribuées en 2011 pourrait être plus élevée puisque les données que *La Presse* a obtenues couvrent la période du 1er janvier au 14 septembre. Alors qu'il reste trois mois et demi de l'année, Radio-Canada a tout de même déjà battu le record de 8,3 millions établi en 2008. En tout, Radio-Canada a versé depuis 2005 la somme de 53,8 millions en primes au rendement.

La pratique des primes au rendement semble de plus en plus fréquente à Radio-Canada où le nombre d'employés bénéficiant du programme augmente d'année en année. En 2005, 475 personnes avaient touché une prime. En 2011, elles sont déjà 581 à y avoir eu droit.

La valeur de chacune des primes versées tend aussi à augmenter avec le temps. La moyenne des bonus accordés aux employés de la société d'État s'élève à 17 000$ en 2011. Cette somme est 24% plus élevée que la moyenne des six années précédentes, qui s'élevait plutôt à 13 700$.

«La Société a connu une année difficile en 2005: le lock-out a eu un effet important sur le rendement et sur le nombre d'employés admissibles aux primes», a expliqué un porte-parole, Angus McKinnon. Or, Radio-Canada vient de connaître l'une de ses meilleures années. Les cotes d'écoute de CBC-TV ont grimpé à 9,7%, aux heures de grande écoute. Les radios françaises et anglaises ont connu également leurs meilleurs résultats depuis longtemps. «L'augmentation des primes est simplement le reflet de cet excellent rendement», a poursuivi M. McKinnon.

Davantage d'employés sont désormais éligibles à des primes de rendement depuis la fin du conflit de 2005. Plusieurs «talents» ont été embauchés et ont droit à ces bonus tandis que des syndiqués ont été nommés cadres.

En plus de ces bonus, la société d'État a versé depuis 2005 plus de 145 millions en primes de départ à plus de 3400 personnes. Le plus grand nombre de départs a été enregistré en 2009, lorsque 868 employés ont bénéficié du programme. Ils se sont partagé pas moins de 37 millions durant cette seule année.

Selon son plus récent rapport annuel, Radio-Canada compte 7285 employés à temps plein, 456 temporaires et 979 contractuels. Le budget de Radio-Canada s'élève quant à lui à 1,8 milliard, dont 1,2 milliard provient du gouvernement fédéral.

— Avec la collaboration de William Leclerc

PRIMES AU RENDEMENT VERSÉES PAR RADIO-CANADA

2005	6 659 581$	475 (*)
2006	6 907 443$	511
2007	7 627 445$	554
2008	8 261 513$	545
2009	7 987 166$	559
2010	6 430 093$	566
2011	9 888 163$	581

(*) Nombre de bénéficiaires

L'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers et s'appliquant aux modèles neufs 2011 Cruze LS (1PJ69/R7A), Aveo5 (1TY48/R7A), Malibu LS (1ZG69/R7A), Equinox LS (1LF26/R7B) et Silverado (CK10753/1SF). Les modèles illustrés peuvent comprendre certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Immatriculation, assurance, frais liés à l'inscription au RDPRM, droits et taxes en sus. 1. L'offre s'adresse uniquement aux particuliers au Canada du 1er septembre 2011 au 31 octobre 2011. Des quantités limitées de modèles 2011 sont offertes. Détails chez votre concessionnaire. 2. Financement à l'achat de 0% offert sur approbation de crédit d'Ally Crédit pendant 48 mois sur un véhicule Aveo/Cruze/Equinox/Traverse 2011 de Chevrolet neuf ou de démonstration, 72 mois sur la Malibu et 60 mois sur l'Impala. Les taux des autres institutions financières varient. Un versement initial, un échange et/ou un dépôt de sécurité peuvent être requis. Le versement mensuel et le coût du crédit peuvent varier selon le montant emprunté et le versement initial/échange. Exemple : basé sur un financement de 25 000$ à un taux annuel de 0%, le paiement mensuel est de 520,83$ pour 48 mois. Le coût d'emprunt est de 0$, et l'obligation totale est de 25 000$. L'offre ne comporte aucun paiement d'intérêts. Transport (1 450$) et taxe de climatisation (100$, le cas échéant) inclus. L'offre s'adresse uniquement aux particuliers admissibles. 3. À l'achat, total de 104 paiements effectués aux deux semaines, basés sur un financement de 48 mois, sur approbation de crédit d'Ally Crédit. Transport (1 450$) et taxe de climatisation (100$, le cas échéant) inclus. L'offre s'adresse uniquement aux particuliers admissibles. À l'achat, total de 104 paiements mensuels basés sur une location de 24 mois pour Silverado, à un taux de location de 0,8 %. Induit un crédit à la livraison de 10 000$. Limite annuelle de 20 000 km ; 0,20$ par kilomètre excédentaire. Sur approbation de crédit de la FinancialLinx Corporation. Les versements mensuels peuvent varier selon la valeur du versement initial ou du véhicule d'échange. Première mensualité exigible à la livraison. Aucun dépôt de sécurité requis. * Pour devenir admissible à la promotion « des gros sous pour votre bazou » de GMCL, vous devez : retourner un véhicule de l'année modèle 2005 ou plus ancien en état de marche, dûment enregistré et assuré à votre nom ou à celui d'une petite entreprise depuis les 3 derniers mois. Pour les véhicules 2011 ou 2012 livrés entre le 1er octobre 2011 et le 3 janvier 2012 la GMCL offrira cette promotion aux clients qui désirent échanger leur véhicule et acheter ou louer un modèle Buick, Chevrolet, GMC ou Cadillac admissible. Les réductions associées à cette promotion varient entre 500$ et 3 000 $ (taxes incluses) selon le modèle sélectionné et l'offre ne peut être combinée à certaines autres promotions. Votre participation à la promotion « des gros sous pour votre bazou » de GMCL exclut cependant l'application d'une valeur d'échange à votre ancien véhicule. Consultez un concessionnaire GM participant pour obtenir de plus amples détails par rapport à cette promotion. Ces offres sont exclusives aux concessionnaires du RMAB Québec (excluant la région de Gatineau - Hull) et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat, à l'exception des programmes de La Carte GM, de prime pour étudiants et de GM Mobilité. La GMCL se réserve le droit de modifier, de prolonger ou de supprimer ces offres et la promotion « des gros sous pour votre bazou », en tout ou en partie, à tout moment et sans préavis. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis. **Pour de plus amples renseignements, passez chez votre concessionnaire, composez le 1 800 463-7483 ou visitez gm.ca.**

BATAILLE JURIDIQUE POUR LA SUCCESSION D'ARTURO GATTI

L'héritière décrite comme une manipulatrice

CHRISTIANE DESJARDINS

Femme sans scrupules et attirée par l'argent, Amanda Rodrigues a fait en sorte qu'Arturo Gatti s'éloigne de sa famille et de ses amis. Elle a aussi fait mille misères au boxeur et l'a manipulé pour qu'il change son testament à son seul avantage à elle.

C'est ce qui se dégage de la plaidoirie que l'avocat de la famille Gatti, Me Carmine Mercadante, a rendue, hier, au procès civil visant à décider s'il y a lieu d'annuler le dernier testament d'Arturo Gatti, signé trois semaines avant sa mort, en juillet 2009, pour le remplacer par le précédent testament fait deux ans plus tôt au New Jersey.

Me Mercadante, qui représente Ida et Fabrizio Gatti, mère et frère du défunt, ainsi qu'Erika Rivera, mère du premier enfant de M. Gatti, a repris les témoignages de chacun des témoins qu'il a appelés à la barre pour démontrer que Mme Rodrigues a eu un comportement hautement répréhensible avec le défunt.

Le Code civil du Québec énumère différents motifs pour lesquels une personne pourrait être déclarée indigne de succéder. Celui qui attente à la vie du défunt, ou qui recèle ou modifie un testament, peut bien sûr être déclaré indigne de succéder. Même chose pour celui qui « a exercé des sévices sur le défunt ou a eu autrement envers lui un comportement hautement répréhensible ». C'est cette mauvaise conduite qu'on reproche à Mme Rodrigues.

Me Mercadante croit que Mme Rodrigues avait menacé Arturo de partir au Brésil avec leur fils, comme l'ont rapporté certains témoins. Arturo Gatti, qui avait déjà du mal à voir sa fillette issue d'une précédente union, craignait de perdre aussi son fils. En mai 2009, il a entrepris des démarches pour se séparer, mais, en juin, il se serait en quelque sorte plié aux désirs de Mme Rodrigues, qui l'a amené chez un notaire.



PHOTO GRAHAM HUGHES, ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

Amanda Rodrigues a manipulé Arturo Gatti pour devenir l'unique héritière du boxeur, a plaidé l'avocat de la famille Gatti.

Il ne s'agissait pas du notaire habituel de M. Gatti. C'était un nouveau notaire que Mme Rodrigues avait elle-même trouvé. Sur place, Arturo a signé des documents, sans trop savoir de quoi il s'agissait, car il n'avait pas une grande éducation, selon l'avocat. Le testament a déshérité sa mère, son frère, sa fille Sofia et son fils Arturo Junior, né de son union avec Mme Rodrigues, pour faire de cette dernière sa seule héritière. En même temps, il a signé un contrat de fidélité stipulant que s'il la trompait, il serait contraint de lui donner un million de dollars et peut-être même toute sa fortune.

Impitoyable

Me Mercadante a aussi insisté sur le fait que Mme Rodrigues s'était montrée impitoyable avec la famille d'Arturo. Elle disait que son frère Fabrizio était un jaloux et un perdant, que sa fille Sofia avait l'air d'une « mongole », que sa sœur (Ana-Maria) avait marié un perdant (Dave Hilton), que son père, décédé, avait bu et battu ses enfants… D'origine brésilienne, Mme Rodrigues a épousé Arturo Gatti en 2007, à Las Vegas. Elle était au courant des affaires du boxeur et le manipulait à sa guise, estime l'avocat.

« Il s'est fait donner des coups sur la tête pendant 15 ans. Il peut donner son argent à qui il veut. Ce n'est pas ses affaires à elle », a dit l'avocat. Aujourd'hui, ce sera au tour de Me Pierre-Hugues Fortin, qui représente la veuve de 25 ans, de faire valoir ses arguments.

Libérez votre épargne de l'impôt.

Le compte d'épargne libre d'impôt BMO : pour économiser

Dans un CELI* BMOMD les intérêts générés par votre épargne sont entièrement libres d'impôt; ainsi vous pouvez réaliser vos objectifs à court et à long terme plus vite. Investissez jusqu'à 5 000 $** par année et ayez accès à l'épargne accumulée en tout temps, sans frais. Un CELI BMO, c'est une solution idéale pour gagner plus d'argent pour vous.

Découvrez d'autres astuces qui maximiseront vos économies et vos placements avec la Formule futée BMOMD pour investir.

Composez le 1-877-225-5266 ou visitez bmo.com/pourinvestir.

Taux d'intérêt de 1,15 % sur les liquidités

BMO Banque de Montréal

Ça a du sens. Profitez.MD

*Les intérêts courent sur les liquidités en dépôt dans un compte d'épargne CELI BMO. Les intérêts sont calculés sur le solde quotidien de fermeture et versés le dernier jour ouvrable du mois. Le taux d'intérêt peut changer en tout temps sans préavis. **Vous pouvez investir plus de 5 000 $ par année dans votre CELI si vous avez suffisamment de droits de cotisation non utilisés. D'autres conditions s'appliquent. MD Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

PROCÈS POUR VOL QUALIFIÉ

La police a violé les droits de Villanueva en l'arrêtant, plaide son avocat

VINCENT LAROUCHE

Alors que Dany Villanueva fait toujours face à l'expulsion du Canada en raison de ses antécédents criminels, son avocat a tenté de démontrer, hier, que la police a violé ses droits et ceux de ses amis en les arrêtant sans motif valable après un vol qualifié au centre-ville de Montréal.

Villanueva, dont le frère cadet a été tué dans une opération policière en 2008, a amorcé hier son procès dans cette nouvelle cause aux côtés de ses amis Bayron Alexis Clavasquin, Peterson François, Russsell Similome et Jose Miguel Aguilar Medrano.

Dès l'ouverture des audiences, les avocats de la défense ont tenté de faire exclure la preuve amassée contre leurs clients.

Les cinq hommes ont été arrêtés après 2 h le 18 juin 2008, lorsqu'ils circulaient dans un véhicule au centre-ville de Montréal. Un piéton avait appelé le 911 pour dire que des assaillants étaient sortis d'un véhicule et l'avaient suivi sur le boulevard Saint-Laurent. La victime se serait fait menacer d'une arme à feu avant de recevoir un coup au visage et de se faire voler un gros médaillon qu'il portait au cou.



PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE

Dany Villanueva plaide que la police l'a arrêté illégalement après la plainte d'un homme qui venait de se faire frapper et voler au centre-ville.

Tout ce que les policiers savaient sur les individus, c'était qu'il y avait trois Noirs et un Blanc, habillés en « style yo », ce que les policiers ont interprété comme une référence à des casquettes et des vêtements amples.

Deux patrouilleurs, Roch Lamarche et Éric Tremblay, ont alors aperçu à l'angle Saint-Denis et Sainte-Catherine un véhicule dans lequel se trouvaient des Noirs et des Blancs, dont certains portaient des casquettes. À ce moment, ils n'ont pas plus d'information sur les individus recherchés, mais ils ont des soupçons. Ils interceptent donc la voiture, font sortir les occupants, les menottent et les fouillent. Dans le véhicule, ils trouvent une imitation d'arme à feu et un médaillon.

L'avocat de Villanueva, Me Günar Dubé, a plaidé que les droits des jeunes hommes ont été violés lorsqu'ils ont été interceptés par la police. Selon lui, la preuve découverte dans leur véhicule ne devrait pas être admise en cour. La police ne peut pas intercepter et fouiller des gens simplement en raison de la couleur de leur peau et parce qu'ils portent la casquette, a-t-il expliqué.

« Au moment de l'interception, on n'a même pas de soupçon raisonnable pour procéder à la détention aux fins d'enquête », a-t-il fait valoir.

« Le médaillon a été trouvé après avoir violé les droits constitutionnels des individus », a-t-il ajouté, précisant que « l'État doit se dissocier de telles pratiques ».

La Couronne, qui estime que la preuve contre les accusés a été obtenue dans les règles de l'art, fera valoir ses arguments aujourd'hui.

« Le médaillon a été trouvé après avoir violé les droits constitutionnels des individus », a dit l'avocat de Dany Villanueva, précisant que « l'État doit se dissocier de telles pratiques ».

Une précédente condamnation pour vol qualifié avait valu à Dany Villanueva une mesure d'expulsion vers son Honduras natal, ordre qu'il conteste actuellement. Un verdict de culpabilité dans cette nouvelle cause ne ferait rien pour améliorer son dossier d'immigration.

ACTUALITÉS

Perquisition chez un influent entrepreneur de Laval

EXCLUSIF

FABRICE DE PIERREBOURG

Un entrepreneur et promoteur qui obtient de nombreux contrats à Laval a récemment été l'objet d'une perquisition de Revenu Québec, a appris *La Presse*.

L'opération, menée dans le cadre d'une enquête du fisc québécois, a eu lieu le 5 octobre et visait Valmont Nadon, propriétaire de deux firmes du même nom à Laval, a indiqué la porte-parole de Revenu Québec, Valérie Savard. Il n'a pas été possible d'obtenir plus de détails sur la nature des documents recherchés, ni de savoir si la perquisition visait les firmes ou leur propriétaire, car le rapport de perquisition n'est pas terminé, a-t-elle indiqué. Pour sa part, l'Unité permanente anticorruption (UPAC), qui enquête à Laval, nous a indiqués ne pas être concernée par cette perquisition.

Le nom de la firme Valmont Nadon Excavation figure très rarement dans les médias. L'entreprise fait pourtant partie d'un petit groupe de huit entreprises qui ont obtenu les trois quarts des 388 millions versés pour des contrats de voirie et d'infrastructures accordés par la Ville de Laval de 2001 à 2008.

Valmont Nadon Excavation participe aussi actuellement à la construction de la phase 1 du nouveau projet résidentiel Royal Chomedey, complexe composé d'appartements et de maisons de prestige au nord de l'autoroute 440.

Valmont Nadon Excavation fait partie d'un petit groupe de huit entreprises qui ont obtenu les trois quarts des 388 millions versés pour des contrats de voirie et d'infrastructures accordés par la Ville de Laval de 2001 à 2008.

Une existence de 40 ans

Sur son site internet, Valmont Nadon Excavation revendique une existence de 40 ans et annonce avoir réalisé des projets pour le Cirque du Soleil, Bombardier Dorval, Méga Centre Notre-Dame, etc.

Selon le registre des entreprises du Québec, M. Nadon est aussi à la tête de l'entreprise Valmont Nadon Transport inc., sise à la même adresse.

Valmont Nadon a récemment fait l'actualité à l'Assemblée nationale du Québec pour ses activités dans la construction immobilière. Le 25 mai dernier, le député péquiste de Chambly, Bertrand St-Arnaud, a soutenu que Valmont Nadon et Pierre Grothé, qui auraient « remblayé plusieurs terrains humides pour faire de la construction résidentielle à Laval [...] ont non seulement généreusement contribué, ces dernières années, à la caisse électorale du maire de Laval, mais ont aussi donné 30 000$ au fil des ans à la caisse électorale du Parti libéral ».

Le député faisait référence à la société à numéro 9108-2404 Québec inc., dont Valmont Nadon est l'un des dirigeants et Pierre Grothé, autre homme d'affaires lavallois, le président. Cette firme est connue comme propriétaire et gestionnaire d'Impact 440, important parc industriel inauguré en 2002, à Laval.

En 2009, Valmont Nadon a donné 1650$ au Parti libéral du Québec, selon les données du DGE que *La Presse* a consultées.

Le porte-parole de la Ville de Laval, Benoît Collette, a indiqué que la Ville ne « fera aucun commentaire sur ce dossier qui relève du domaine privé ».

Malgré plusieurs messages, M. Valmont Nadon n'a pas rappelé *La Presse*. « Il est à l'extérieur de la ville et pas joignable », a justifié hier la réceptionniste de son entreprise.

CONSTRUCTION

La grogne s'étend

LA PRESSE CANADIENNE

À l'approche de la commission parlementaire, les gestes d'éclat continuent contre le projet de loi qui encadrera plus sévèrement la référence de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

Hier, c'est une association – patronale, cette fois –, l'Association de la construction, qui a été ciblée par une campagne d'autocollants à ses bureaux de Montréal, Québec, Trois-Rivières ainsi qu'en Outaouais.

L'association patronale reproche surtout à des représentants syndicaux d'adresser des courriels et des télécopies à ses entrepreneurs membres pour qu'ils disent qu'ils appuient la référence de main-d'œuvre par les syndicats et qu'ils sont satisfaits du service reçu.

Du côté syndical toutefois, on se défend de faire ainsi de l'intimidation. Le directeur général de la FTQ-Construction, Yves Ouellet, ne voit pas pourquoi cela poserait problème que ses représentants demandent aux entrepreneurs s'ils sont satisfaits par les services reçus.

GRANDE BIBLIOTHÈQUE



Illustration : Carlos Anglas Rabines

Table ronde
La petite histoire du manga au Québec
Des acteurs du milieu du livre échangeront sur l'évolution de la BD japonaise au Québec.
Animation : **Jean Fugère,** chroniqueur littéraire
Le jeudi 20 octobre à 19 h 30
Présentée en complément à l'exposition *Manga – L'art du mouvement*

Conférence | Série *Le monde en 2025*
L'alimentation en 2025 : crise ou révolution?
Par **Rodolphe de Koninck,** professeur titulaire à l'Université de Montréal
Avec **JoAnne Labrecque** et **Dominique Caouette,** professeurs agrégés respectivement à HEC Montréal et à l'Université de Montréal
Animation : **Jean-François Lisée,** directeur exécutif du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM)
Le mardi 25 octobre à 19 h 30
Présentée en collaboration avec l'Université de Montréal, le CÉRIUM et Canal Savoir

Entretien | Série *Arts et lettres*
Une heure avec… Daniel Bélanger



Amoureux des mots et de la littérature, l'auteur, compositeur et interprète partagera avec le public les lectures qui ont fait de lui l'artiste qu'il est devenu.
Animation : **Stanley Péan,** auteur, animateur et président du Festival international de la littérature
Le jeudi 27 octobre à 19 h 30
Présenté en collaboration avec le Festival international de la littérature

Auditorium | Gratuit ▪ Billet nécessaire
Pour tout savoir sur les activités culturelles de BAnQ et pour réserver des billets : banq.qc.ca

Venez faire connaissance!
Grande Bibliothèque
475, boul. De Maisonneuve Est, Montréal
Berri-UQAM ou autobus : 30, 15 et 125
514 873-1100 ou 1 800 363-9028
Bibliothèque et Archives nationales Québec

PROGRAMME ÉDUCATIF
Desjardins
LA PRESSE



ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE – SUGGESTION D'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

Enseignants et parents d'élèves du secondaire, chaque mardi, *La Presse* publie une activité pédagogique à faire en classe ou à la maison.

Cette semaine :
TRAVAILLEZ LE DIALOGUE AVEC DES PHOTOS
Français (élaborer un texte cohérent, mettre à profit ses connaissances de la langue)

En équipe de deux

1. **Choisissez différentes photos de *La Presse* montrant au moins deux personnes. Distribuez-en une par équipe.**
2. **Demandez à chaque équipier de rédiger le contenu d'une bulle exprimant ce qu'un des personnages pense ou dit dans la situation. L'humour est au rendez-vous!**
3. **Insistez sur la cohérence et la clarté des propos. Faites valoir que les paroles rapportées doivent ajouter à « l'histoire » qu'est leur photo. À bas les paroles vides!**
4. **Faites un retour en groupe sur le travail des équipes ou exposez les photos avec bulles au mur pour que tous puissent les lire et les commenter.**

Pour aller plus loin

- **Demandez à chaque équipier de personnifier un personnage de la photo dans un dialogue plus élaboré (par exemple, de 5 à 10 répliques).**
- **Faites ajouter au dialogue une description des lieux, des personnages ou de la situation et vous avez une histoire complète!**

Cette activité pédagogique a été conçue par Marie Clark, rédactrice professionnelle, écrivaine et pédagogue.

Pour communiquer avec nous :
programmedesjardins@lapresse.ca



COUREZ LA CHANCE DE GAGNER UN DES 3 MAGNIFIQUES PRIX

CONCOURS
La GRANDE DÉGUSTATION DE Montréal 2011
présentée par ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES AGENCES DE VINS, BIÈRES ET SPIRITUEUX INC. SAQ

Pour tous les détails et pour participer, rendez-vous sur **www.cyberpresse.ca/concours**
La date limite pour participer est le 28 octobre. Le règlement est disponible à *La Presse* et sur cyberpresse.ca. Le tirage aura lieu le 2 novembre 2011 aux bureaux de *La Presse*. La valeur totale approximative des prix est de 7 500 $.
CAVAVIN Le Gardien De Vos Vins · Vinum verres, celliers, cave à vins… · W MONTREAL · LA PRESSE cyberpresse.ca

Initiation à la religion interdite dans les services de garde

Des CPE amassent des fonds en vue d'une bataille juridique

EXCLUSIF

PASCALE BRETON

Des parents dont les enfants fréquentent un centre de la petite enfance sont en pleine campagne de financement en vue d'une bataille juridique pour faire annuler une directive du gouvernement interdisant la religion dans les services de garde.

Une lettre signée par des parents circule depuis quelques semaines dans les centres de la petite enfance (CPE) de la communauté juive afin d'amasser des fonds. Une contribution de 120 $ par enfant est suggérée.

« La Fédération CJA a accepté de financer la majeure partie de la contestation judiciaire, mais chaque CPE qui est membre de l'Association des CPE de la communauté juive a été sollicité pour engager des fonds en proportion du nombre d'inscriptions », indique la lettre écrite en anglais que *La Presse* a obtenue.

Cette lettre a notamment été distribuée aux parents des CPE du Y Ben Weider et du Y Ouest-de-l'Île. On y lit que l'engagement de chacun des CPE se chiffre à 9500 $.

Une lettre semblable circule dans l'ensemble des CPE de la communauté juive, explique Sandy Jesion, coprésident de la coalition Québécois pour l'égalité du droit à la garde, en précisant qu'il s'agit d'une initiative des parents.

« Dans le CPE que fréquente ma fille de 4 ans, c'est ma femme et moi qui avons rédigé la lettre. Nous l'avons distribuée aux parents en allant conduire notre fille le matin et la chercher le soir. La réponse est bonne. »

Danielle Sabbah, présidente de l'Association des CPE de la communauté juive, précise de son côté que l'association est partie prenante de la bataille juridique, à la demande des parents.

Mais « aucun CPE ne gère cela [la campagne de financement]. Nous avons expliqué clairement aux parents que ni les directeurs ni le conseil d'administration n'ont le droit de s'immiscer là-dedans ».

Une coalition multiconfessionnelle

La coalition qui a porté la cause devant les tribunaux réunit des parents juifs, orthodoxes et catholiques, de même que l'Association des CPE de la communauté juive et l'Association des parents catholiques.

« Les gens savent que nous avons entrepris des démarches et certains nous envoient des dons, mais de notre côté, nous n'avons pas entrepris de campagne de financement », indique la présidente de l'Association des parents catholiques, Diane Joyal, en précisant que c'est davantage la communauté juive qui est active dans ce dossier.

La directive du gouvernement, visant à interdire toute forme d'initiation à la pratique religieuse dans les services de garde, est entrée en vigueur le 1er juin. Les CPE et garderies qui ne s'y soumettent pas risquent de perdre leurs subventions.

La requête devant les tribunaux vise à faire annuler cette directive. Les demandeurs veulent aussi une ordonnance de la cour pour en suspendre son application, le temps que la cause soit entendue.

Vives tensions

En attendant, les tensions sont vives dans les services de garde. La directive est floue, les éducatrices ne savent plus ce qu'elles ont le droit de faire ou non, si bien qu'elles refusent désormais de faire certains bricolages ou d'accompagner les enfants dans leurs chants, explique la présidente de l'Association des CPE de la communauté juive, Danielle Sabbah.

Les petits ne comprennent pas, car pour eux, le CPE est la continuité de la maison. « Nous sommes convaincus que nous n'avons pas de religion dans nos CPE. Nous avons de la culture et de la tradition », ajoute Mme Sabbah.

Des inspections ont été faites dans quelques services de garde depuis le 1er juin, toujours dans le cadre légal des activités d'inspection, soit la délivrance ou le renouvellement d'un permis ou une vérification à la suite d'une plainte. Aucun constat d'infraction n'a été rapporté, indique le porte-parole du ministère de la Famille et des Aînés, Étienne Gauthier.

Des résultats scolaires déterminés dès la maternelle

PASCALE BRETON

Des aptitudes comme bien savoir tenir un crayon et connaître des nombres permettent de déceler le rendement scolaire d'un enfant dès la maternelle.

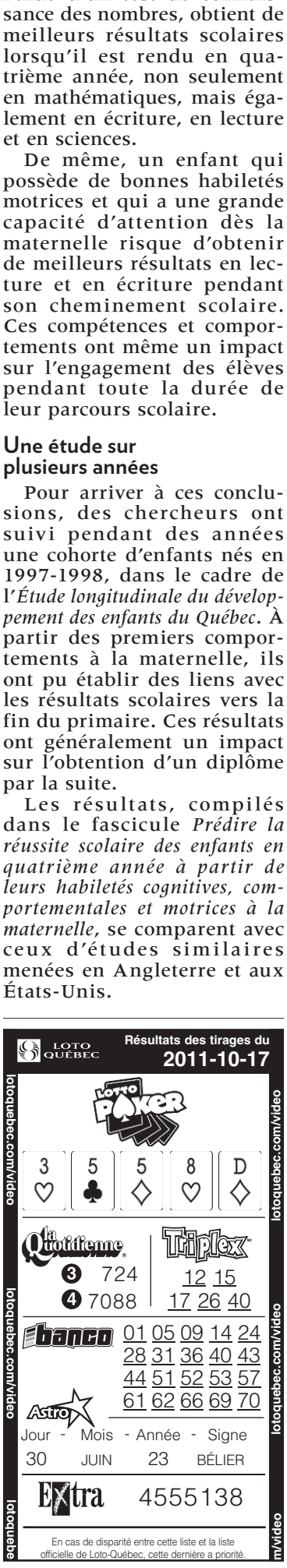
Une nouvelle étude dévoilée hier par l'Institut de la statistique du Québec indique en effet qu'un élève de maternelle qui maîtrise les compétences de base en mathématiques, évaluées à l'aide d'un test de connaissance des nombres, obtient de meilleurs résultats scolaires lorsqu'il est rendu en quatrième année, non seulement en mathématiques, mais également en écriture, en lecture et en sciences.

De même, un enfant qui possède de bonnes habiletés motrices et qui a une grande capacité d'attention dès la maternelle risque d'obtenir de meilleurs résultats en lecture et en écriture pendant son cheminement scolaire. Ces compétences et comportements ont même un impact sur l'engagement des élèves pendant toute la durée de leur parcours scolaire.

Une étude sur plusieurs années

Pour arriver à ces conclusions, des chercheurs ont suivi pendant des années une cohorte d'enfants nés en 1997-1998, dans le cadre de l'*Étude longitudinale du développement des enfants du Québec*. À partir des premiers comportements à la maternelle, ils ont pu établir des liens avec les résultats scolaires vers la fin du primaire. Ces résultats ont généralement un impact sur l'obtention d'un diplôme par la suite.

Les résultats, compilés dans le fascicule *Prédire la réussite scolaire des enfants en quatrième année à partir de leurs habiletés cognitives, comportementales et motrices à la maternelle*, se comparent avec ceux d'études similaires menées en Angleterre et aux États-Unis.



UNE AUTRE OPINION DE GRANDE VALEUR



Fonds Dynamique est fière d'annoncer l'arrivée d'une autre portefeuilliste primée. Ainsi, Cecilia Mo se joint à son équipe de gestion axée sur la valeur à titre de vice-présidente et de gestionnaire de portefeuille. Forte de 15 ans d'expérience dans l'industrie, Mme Mo possède une feuille de route impressionnante et une qualité que nous apprécions particulièrement : elle n'a pas peur de donner son opinion.

Bienvenue Cecilia!

COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE CONSEILLER FINANCIER POUR EN SAVOIR PLUS.

dynamique.ca/opinions

Fonds Dynamique MD
Investissez dans les bons conseils.

MD Fonds Dynamique est une marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse et une division de Goodman & Company, Conseil en placements ltée.

ACTUALITÉS

Un centenaire termine le marathon de Toronto

LA PRESSE CANADIENNE

TORONTO — Fauja Singh s'est assuré une place dans le Mondial des records Guinness grâce à sa participation, dimanche, au marathon de Toronto.

Le centenaire a accompli un bel exploit en terminant la course de 42,195 km, devenant ainsi la personne la plus âgée à avoir couru un marathon complet.

La course de dimanche était la huitième à laquelle prenait part le vénérable marathonien, qui a commencé à courir à l'âge de 89 ans.

Il a fallu plus de huit heures à M. Singh pour franchir la ligne d'arrivée, six heures de plus que Kenneth Mungara, qui a remporté l'épreuve pour la quatrième année consécutive.

Bien sûr, le vieil homme a été le dernier participant à terminer la course. Les employés du marathon avaient déjà commencé à enlever les barrières et les bannières des commanditaires lorsqu'il a parcouru les derniers mètres sous les encouragements de ses proches, de ses amis, des médias et d'admirateurs.

M. Singh, qui ne parle que le punjabi, a fait savoir par l'entremise de son entraîneur et traducteur qu'il était absolument ravi d'avoir réussi et surpris d'avoir battu ses propres pronostics puisqu'il s'était donné comme objectif de finir le marathon en neuf heures.

La course de dimanche était la huitième à laquelle prenait part le vénérable marathonien, qui a commencé à courir à l'âge de 89 ans.

Ce n'est pas la première fois que Fauja Singh, citoyen britannique de 1,73m et de 52 kg, est mentionné dans le livre Guinness. Lors du Scotiabank Toronto Waterfront Marathon de 2003, il avait en effet établi un nouveau record dans la catégorie des coureurs de 90 ans et plus en finissant l'épreuve en 5 heures, 40 minutes et 1 seconde.

Un mort

Par ailleurs, un participant est mort à quelques mètres du fil d'arrivée, ont rapporté dimanche les autorités et les organisateurs de l'événement.

Dans un communiqué, le directeur médical du Toronto Waterfront Marathon, Bruce Minnes, a indiqué que l'homme de 27 ans n'avait plus que 300 mètres à franchir pour terminer la course lorsqu'il s'est effondré.

Un spectateur a immédiatement tenté de réanimer le coureur, rapidement relayé par les équipes d'intervention d'urgence du marathon.

Le marathonien a été transporté à l'hôpital St. Michael, où son décès a été constaté.

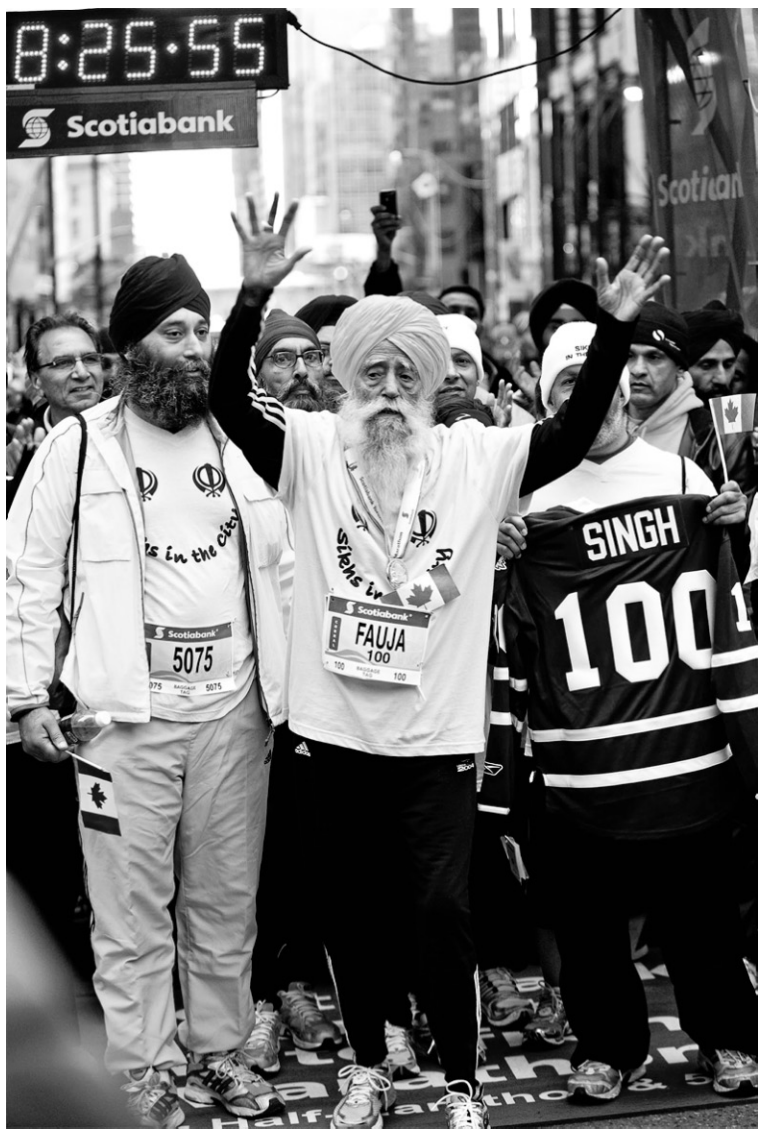


PHOTO CNW

Fauja Singh s'est assuré une place dans le Mondial des records Guinness grâce à sa participation, dimanche, au marathon de Toronto. Il est la personne la plus âgée à avoir couru un marathon complet.

VOTRE VOYAGE COMMENCE ICI

CONCOURS
PARTEZ POUR LA MARTINIQUE
2 VOYAGES À GAGNER
d'une valeur totale de 12 000 $.
Offerts par Club Med et La Martinique FLEUR DES CARAÏBES

SALON INTERNATIONAL TOURISME VOYAGES
21, 22 et 23 octobre
PLACE BONAVENTURE

Pour participer :
> Visitez le Salon international tourisme voyages les 21, 22 ou 23 octobre, à la Place Bonaventure ;
> Remplissez le coupon de participation en répondant à la question sur la Martinique et déposez-le dans la boîte prévue à cet effet à l'entrée du salon ou au kiosque de la Martinique.
> Vous pouvez aussi participer en ligne au www.evasion.tv

Achetez vos billets **EN LIGNE** dès maintenant et **ÉCONOMISEZ 3 $** Gracieuseté de TMR

salontourismevoyages.com

Club Med TOUS LES BONHEURS DU MONDE — La Martinique FLEUR DES CARAÏBES www.lamartinique.ca — PARTENAIRES MÉDIAS : LA PRESSE, évasion

COUPON DE PARTICIPATION

À gagner : deux voyages pour 2 personnes au Club Med Les Boucaniers en Martinique d'une valeur de 6 000 $ chacun. La participation prend fin le 23 octobre à 17 h 30. Le tirage aura lieu le mercredi 26 octobre 2011.

Nom : _____ Prénom : _____ Âge : _____

Tél. : _____ courriel : _____

QUESTION : Quel est le surnom de la Martinique ?

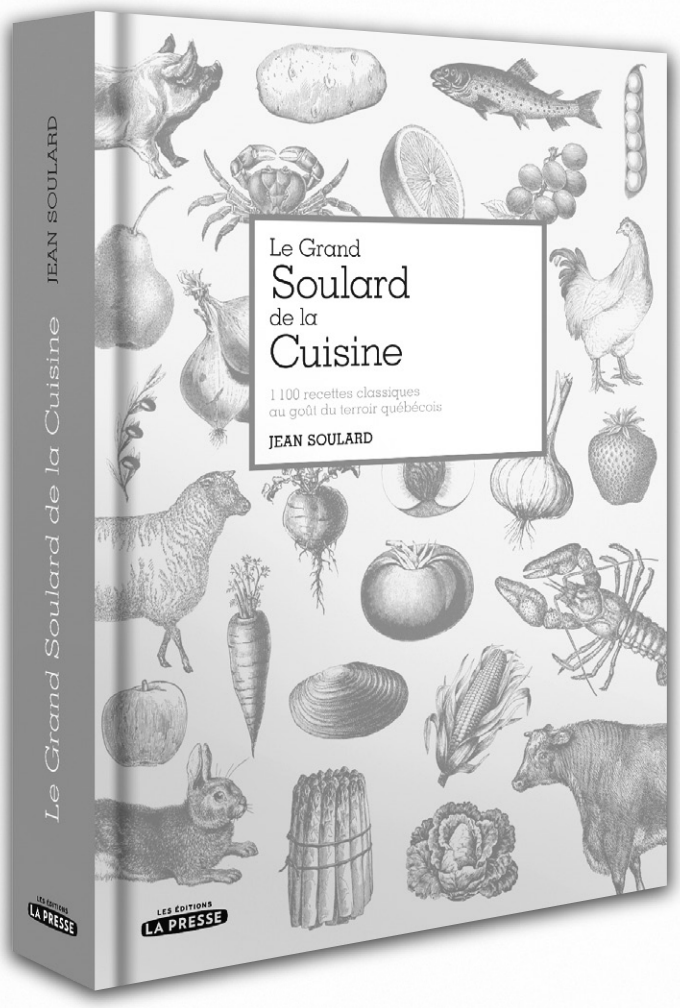
☐ L'île aux fleurs ☐ L'île aux couleurs ☐ L'île aux douceurs ☐ L'île aux cœurs

☐ **OUI, je souhaite être informé des offres promotionnelles du Salon international tourisme voyages et de ses partenaires.**

Pour être valide, ce coupon doit être dûment rempli. Ce concours s'adresse uniquement aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus. Le règlement du concours est disponible chez EXPOMEDIA Inc. et ÉVASION. Les facsimilés ne sont pas acceptés à l'exception du coupon imprimé à partir de la version électronique disponible au www.evasion.tv. Pour être déclarés gagnants, les participants devront avoir répondu correctement à la question d'habileté.

LA nouvelle référence québécoise en matière de Cuisine

JEAN SOULARD



La bible culinaire est maintenant publiée

- ROUGE FM 107,5

OFFERT EN LIBRAIRIE OU SUR **LIBRAIRIE.CYBERPRESSE.CA** LES ÉDITIONS LA PRESSE

Hôtes de votre **évasion culinaire** à Québec



Réservez votre forfait

vieuxquebec.com

HÔTEL CHÂTEAU LAURIER QUÉBEC ★★★★ VIEUX-QUÉBEC · GRANDE ALLÉE · PLAINES D'ABRAHAM
Forfait Grandes Tables du Vieux-Québec à partir de 210 $*

HÔTEL CHÂTEAU BELLEVUE ★★★ VIEUX-QUÉBEC FACE AU FLEUVE
Forfait Grandes Toques du Vieux-Québec à partir de 184 $*

Restaurant la Crémaillère — LOUIS HÉBERT — PATRIARCHE TRILOGIES DU TERROIR — café sirocco

*Par nuit, pour deux personnes.

« Le message, c'est la protestation »



AGNÈS GRUDA
CHRONIQUE

Au milieu du square Zuccotti, à New York, trône un vaste bosquet de chrysanthèmes. Les protestataires qui occupent la place depuis un mois y ont inséré des bouts de carton sur lesquels ils ont inscrit: « S'il vous plaît, ne piétinez pas les fleurs. »

Cet appel est largement respecté. En un mois de protestations, les manifestants d'Occupy Wall Street n'ont pas écorché un seul pétale de chrysanthème. Ce respect scrupuleux de l'ordre public est un des aspects les plus frappants de ce mouvement qui a su préserver, du moins jusqu'à maintenant, son caractère pacifique. Exception faite de quelques actes de vandalisme en Italie, la mobilisation internationale de samedi n'a pas dérogé à la règle. On est loin, très loin des « Black Blocks » qui avaient l'habitude de faire déraper les manifs contre les rencontres du G8 et du G20. Et qui donnaient un prétexte facile à la répression policière.

Les occupants du square Zuccotti, eux, respectent la loi au point d'avoir abandonné tout système d'amplification sonore pour ne pas déranger le voisinage. Des gens tout à fait respectables n'hésitent donc pas à les appuyer. Y compris des économistes connus, dont le Prix Nobel Joseph Stiglitz.

Une autre chose qui frappe quand on passe quelques heures au square Zuccotti, c'est que le mouvement est loin d'être monopolisé par des jeunes. Le noyau d'organisateurs compte une cinquantaine de personnes, dont plusieurs profs et étudiants universitaires. Mais sur la place, toutes les générations se confondent. Le plus vieux manifestant que j'y ai rencontré avait... 81 ans. Professeur de latin à la retraite, il avait roulé de sa petite ville du Connecticut pour dénoncer les « ploutocrates » qui dirigent son pays.

Ce jour-là, au square Zuccotti, il y avait aussi trois « grands-mères pour Occupy Wall Street ». L'une d'entre elles était une travailleuse sociale retraitée, une autre une ancienne prof. Ce vaste éventail générationnel ajoute à la respectabilité du mouvement. Et sert de bouclier contre un éventuel coup de force de la police. Des images de policiers délogeant de vieilles dames et des manifestants préoccupés par l'état des plates-bandes publiques, ce ne serait pas génial pour l'image du maire Michael Bloomberg...

Une autre caractéristique d'Occupy Wall Street: le mouvement est totalement indépendant de tout cadre idéologique. Oui, les occupants du parc Zuccotti sont soucieux de l'écologie et ils filtrent leur eau de vaisselle pour éviter le gaspillage. Et oui, on retrouve parmi eux quelques habitués des contestations sur les campus. Mais en même temps, ils ne sont soumis à aucune « grille d'analyse ». Leur seule base d'action est la réalité toute nue d'un système économique qui a perdu la tête.

« Ce système a nationalisé les pertes des entreprises et a privatisé leurs profits », a dénoncé Joseph Stiglitz lors d'un passage remarqué au square Zuccotti. Selon lui, cette économie « déformée » ne correspond même plus à la définition du capitalisme et de l'économie de marché.

En fait, en plusieurs heures passées avec les manifestants, je n'en ai pas rencontré un seul qui remette en question le principe même de l'économie de marché. La plupart veulent plutôt réformer le système, revenir aux sources de la démocratie américaine, la soustraire au monopole du « 1 % des plus riches », la rendre plus juste et plus équitable. C'est tout.

Plusieurs d'entre eux sont d'ailleurs des électeurs de Barack Obama qui veulent aider leur président en faisant contrepoids aux grands intérêts financiers. C'est le pouvoir de la rue contre le pouvoir de l'argent.

Ce qui m'amène au principal reproche formulé à l'endroit des manifestants: l'absence de demandes concrètes qui donne l'impression que ce mouvement sans tête tire un peu dans tous les sens.

Ce refus est généralement perçu comme une faiblesse. Mais il se pourrait aussi qu'il ajoute de la force à cette vague contestatrice qui déferle maintenant sur tous les continents.

Car ça permet aux manifestants de rester à l'écart de la politique « politicienne ». Ils n'ont pas à se positionner sur des programmes pointus, ils évitent aussi les débats d'experts et la récupération politique. Ça leur permet aussi d'adapter leurs discours à la situation de chaque pays.

Surtout, ça leur permet de concentrer leur indignation sur l'essentiel: une démocratie pervertie qui empêche les politiciens les plus réformateurs d'implanter leurs réformes, parce qu'ils sont otages des grandes sociétés qui les financent. Et ce message, il résonne partout, y compris au square Victoria.

Comme m'a dit une des grands-mères de la place Zuccotti: « Nous n'avons pas besoin de préciser nos demandes. Notre message, C'EST la protestation. »

Aux politiciens d'en tirer les bonnes conclusions.

Pour joindre notre chroniqueuse: **agruda@lapresse.ca**

L'absence de demandes concrètes des manifestants est généralement perçue comme une faiblesse. Mais il se pourrait aussi qu'elle ajoute de la force à cette vague contestatrice, permettant aux manifestants de rester à l'écart de la politique « politicienne » et d'adapter leurs discours à la situation de chaque pays.

Prosélytisme islamique à Montréal

TRISTAN PÉLOQUIN

L'Islamic Education and Research Academy (IERA), une organisation musulmane britannique qui a pour mission de « recruter des non-musulmans partout dans le monde pour les ramener à Allah », tiendra une conférence à Montréal au cours des prochains jours. Certaines de ses têtes d'affiche sont ouvertement favorables au châtiment des femmes ou à la criminalisation de l'homosexualité.

On ignore où se déroulera l'événement. Ce sont des étudiants de l'Association musulmane de l'Université Concordia qui avaient réservé des locaux pour la tenue de la conférence de l'IERA, ce vendredi. La réservation a finalement été annulée, mais visiblement, l'événement sera tenu ailleurs. « La conférence a été déplacée. Nous avons changé de lieu », s'est contenté d'indiquer une porte-parole de l'Association musulmane de Concordia, qui a refusé de se nommer.

La Presse a tenté de joindre directement les représentants de l'IERA par courriel, mais en vain.

L'IERA fait activement la promotion du dawah, une technique de recrutement des non-musulmans qui consiste à envoyer des missionnaires islamiques dans la population. Ces missionnaires sont recrutés, puis formés au dawah dans le cadre de séminaires offerts dans des retraites fermées, apprend-on dans une vidéo promotionnelle mise en ligne par l'organisme. Ils doivent ensuite aborder les non-musulmans pour les convaincre pacifiquement d'adhérer à l'islam.

Femmes et châtiments corporels

Un des conférenciers de l'événement montréalais est Abdur Raheem Green, citoyen britannique converti à l'islam. Dans une vidéo diffusée sur YouTube, il explique pourquoi et comment le Coran autorise les hommes musulmans à utiliser « une certaine forme de force physique pour protéger leurs femmes contre le mal ». Partout dans le monde, « les gens en autorité sont autorisés à utiliser la force, si nécessaire, pour prévenir le mal. Alors, où est le problème dans le fait que l'islam ait donné au chef de famille un droit limité lui permettant d'utiliser une certaine forme de force pour empêcher sa famille de tomber dans le mal? », demande-t-il dans une vidéo largement diffusée sur la Toile.

NOTRE VIDÉO > DES MUSULMANS EN MISSION



Sur cyberpresse.ca/islam
Voyez le reportage vidéo de **Tristan Peloquin** sur Cyberpresse..

TRANQUILLITÉ D'ESPRIT CERTIFIÉE.

Les véhicules d'occasion Acura certifiés vous feront découvrir un monde de performance et de raffinement. Tout commence avec une rigoureuse inspection en 125 points, une garantie du fabricant, une assistance routière et un choix exclusif de véhicules uniquement offerts chez votre concessionnaire Acura. Et cela se concrétise aussitôt, alors que vous partez derrière le volant d'un véhicule Acura de haute performance bien plus rapidement que vous ne le pensiez.
Les véhicules d'occasion Acura certifiés. **Sélectionnés. Inspectés. Ajustés. Certifiés.**

Trouvez le vôtre sur acura.ca.

ACURA
VÉHICULES D'OCCASION
CERTIFIÉS



MONTEZ DANS UN VÉHICULE D'OCCASION ACURA CERTIFIÉ DÈS MAINTENANT

à partir de **0,9 %*** **FINANCEMENT À L'ACHAT JUSQU'À 24 MOIS**

VÉHICULE D'OCCASION CERTIFIÉ :
- **GARANTIE 6 ANS/160 000 KM POUR L'ENSEMBLE MOTOPROPULSEUR** AVEC GARANTIE GLOBALE SUPPLÉMENTAIRE TRANSFÉRABLE OPTIONNELLE
- **PRIVILÈGE D'ÉCHANGE DU VÉHICULE DE 7 JOURS/1 000 KM**
- **INSPECTION EN 125 POINTS SPÉCIFIQUES DU FABRICANT**
- **OPTIONS DE FINANCEMENT PRÉFÉRENTIELLES** DISPONIBLE PAR L'ENTREMISE DE SERVICES FINANCIERS HONDA
- **CHOIX EXCLUSIF DE VÉHICULES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE** AVEC RAPPORT D'HISTORIQUE CARPROOF**
- **ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 H/7 JOURS**

** Pour plus de détails, visitez carproof.com.

* Offre de financement d'une durée limitée pour tous véhicules d'occasion Acura certifiés TL et MDX disponibles par l'entremise de Services Financiers Honda, sur approbation de crédit. Cette offre est disponible pour un financement de 24 mois maximun sur les véhicules d'occasion certifiés Acura MDX et TL (modèles 2006-2010). Exemple de financement basé sur un modèle Acura d'une valeur de 20 000 $, à un taux de 0,9 % par année, qui équivaut à 841,17 $ par mois pendant 24 mois. Le coût d'emprunt est de 188,04 $ pour un total des obligations de 20 188,04 $. Taxes, permis, assurances et enregistrement en sus. Offre valide jusqu'au 31 décembre 2011. Financement sur 36, 48, 60 et 72 mois aussi offert. Le concessionaire peut vendre á prix moindre. Jusqu'à épuisementdes stocks. Visitez votre concessionaire Acura ou le site acura.ca pour les détails. © 2011 Acura, une divisiion de Honda Canada.

MONDE



PHOTO TAUSEEF MUSTAFA, AGENCE FRANCE-PRESSE

Comme sur le champ de bataille, les insurgés n'abandonnent jamais complètement. Ils continuent de défier les forces occidentales en se vantant d'une foule d'attaques et de soi-disant succès militaires démentis par la coalition dans des messages Twitter.

L'OTAN et les talibans s'affrontent... sur Twitter

VINCENT LAROUCHE

C'est la guerre, version 2.0. Talibans et soldats de l'OTAN ne s'affrontent plus seulement à coups de bombes artisanales et de mitraillettes en Afghanistan. Depuis l'été dernier, ils poursuivent le combat sur Twitter, dans des escarmouches dignes des meilleures *tweetfights* qu'a connues le cyberespace.

Lorsque les insurgés ont lancé une attaque de 20 heures dans le quartier diplomatique sécurisé de Kaboul, en septembre, le bruit assourdissant des détonations sur le terrain laissait peu de place à la discussion.

Mais sur le site de microblogage Twitter, l'OTAN a interpellé les combattants directement.

« La conclusion est inévitable. La question est pour combien de temps encore les terroristes vont-ils mettre la vie d'Afghans innocents en danger? », a twitté en anglais la Force internationale d'assistance et de sécurité, la mission de l'OTAN qui s'identifie sous le pseudo anglophone @ISAFmedia dans les réseaux sociaux.

« Ce n'est pas la première fois que nous avons parlé aux talibans au moyen de Twitter: nous les avions interpellés lorsqu'ils ont commencé à twitter en anglais plus tôt l'été dernier », a expliqué le lieutenant-commandant Kaye Sweetser, porte-parole de l'ISAF, dans un courriel envoyé à *La Presse*.

Équipe spéciale

L'OTAN est fière de cette utilisation des réseaux sociaux, à laquelle elle a consacré une équipe baptisée « force de réaction rapide de la vérité », selon le jargon militaire.

« Nous engageons le combat corps à corps avec les talibans à travers Twitter », explique le lieutenant-commandant Sweetser.

« Nous n'allons pas laisser les talibans prospérer dans le moindre espace de bataille », ajoute-t-elle.

Elle concède que « le taux d'analphabétisme en Afghanistan est un problème », mais assure du même souffle qu'il y a « un groupe croissant de personnes établies en Afghanistan qui utilisent Twitter ».

L'OTAN est fière de cette utilisation des réseaux sociaux, à laquelle elle a consacré une équipe baptisée « force de réaction rapide de la vérité », selon le jargon militaire. « Nous engageons le combat corps à corps avec les talibans à travers Twitter, explique le lieutenant-commandant Kaye Sweetser. Nous n'allons pas laisser les talibans prospérer dans le moindre espace de bataille. »

La réponse est venue du compte Twitter @ABalkhi, détenu par Abdulqahar Balkhi. Celui-ci se fait le porte-parole des talibans et de leur « Émirat islamique d'Afghanistan ». En anglais, dans un style truffé d'abréviations rappelant celui des textos d'adolescents, il a relancé l'OTAN.

« Je ne sais pas. Vous les avez mis "en danger" pendant les 10 dernières années. Des villages et marchés complets. Et vous avez encore le culot de parler de "danger"? », leur a-t-il demandé.

Les porte-parole de l'ISAF ont répliqué que, selon un rapport de l'ONU, 80 % des victimes civiles en Afghanistan sont tuées par les insurgés.

Abdulqahar Balkhi leur a renvoyé un tweet moqueur, en leur demandant s'ils croyaient que l'ONU était plutôt de leur côté ou du sien.

Visiblement, l'OTAN considère Abdulqahar Balkhi comme un authentique interlocuteur taliban.

En matière de communications comme en puissance de feu, l'OTAN semble à première vue mieux équipée. Son compte @ISAFmedia a publié plus de 7300 tweets. Il est suivi par près de 14 000 internautes.

Le porte-parole taliban, lui, n'était suivi que par 1700 personnes au moment d'écrire ces lignes. Il a publié environ 570 tweets.

Mais comme sur le champ de bataille, les insurgés n'abandonnent jamais complètement. Ils continuent de défier les forces occidentales en se vantant d'une foule d'attaques et de soi-disant succès militaires démentis par la coalition.

« Nous avons rejoint l'avenir afghan, mais, malheureusement, vous ne faites pas partie du portrait », ont-ils lancé à l'adresse de l'OTAN récemment.

Abdulqahar Balkhi n'a pas répondu à nos demandes d'entrevue sur Twitter. Nos courriels envoyés à l'adresse officielle de l'Émirat islamique d'Afghanistan sont aussi restés sans réponse.

QUELQUES ÉCHANGES TRADUITS ENTRE L'OTAN (@ISAFMEDIA) ET UN PORTE-PAROLE TALIBAN (@ABALKHI)

1-De @ABalkhi: Un hélicoptère d'attaque US abattu à Uruzgan.

2-De @ISAFmedia: @ABalkhi continue d'avoir du mal avec la vérité. Rien d'abattu, pas de feu, pas de morts. L'hélico réparé s'est même envolé de la scène.

3- De @ABalkhi: Man, ce que je voudrais savoir, c'est pourquoi donc l'ISAF fait tant d'atterrissages « forcés » en terrain hostile? Peut-être que vous avez du mal avec la vérité.

1- De @ABalkhi: Non, je suis plutôt sûr que nous avons eu les 5 chars US poltrons éliminés à Washir.

2- De ISAFmedia: Si nous avions perdu autant de chars que le dit @ABalkhi, la planète entière serait sans chars au point où nous en sommes.

1-De ISAFmedia: @ABalkhi: Des photos? Non. C'est bien ce que nous pensions.

2-De ABalkhi: @ISAFmedia: Si j'en avais, les publieriez-vous?

Les infidèles
CUISINE FRANÇAISE

DÉCOUVREZ LA CUISINE FRANÇAISE CHEZ LES INFIDÈLES

ÉCONOMISEZ 50%

20$
VALEUR DE 40$



COMMENT LERENARD.CA PEUT VOUS FAIRE ÉCONOMISER JUSQU'À 75%

VISITEZ www.lerenard.ca
DÉCOUVREZ nos offres
ACHETEZ en toute sécurité

LE RENARD.CA
LE SITE DES ACHATS FUTÉS

une exclusivité cyberpresse.ca

OBTENEZ CETTE OFFRE DÈS MAINTENANT SUR WWW.LERENARD.CA
QUANTITÉ ET DURÉE LIMITÉES

ÉCHANGE DE PRISONNIERS AVEC ISRAËL

Des Palestiniens impatients et incrédules

L'échange entre le soldat israélien Gilad Shalit et un premier contingent de 477 prisonniers palestiniens a débuté la nuit dernière, grâce à une entente entre le Hamas et Israël. Notre correspondante s'est rendue dans le village de Kobar, en Cisjordanie, qui attend la libération de trois des siens.



JANIE GOSSELIN
CISJORDANIE

KOBAR — Des banderoles arborant le drapeau palestinien ont été installées au centre du village de Kobar, à une vingtaine de kilomètres au nord de Jérusalem. Quatre visages ont été peints au pochoir sur les murs: Na'il, Fahri, Jasser et Rabi' Barghouti.

Les trois premiers hommes font partie des 477 prisonniers palestiniens dont la libératoon a débuté la nuit dernière, dans la première phase de l'échange de 1027 détenus contre la libération du soldat israélien Gilad Shalit, détenu par le Hamas dans la bande de Gaza depuis plus de cinq ans. Le quatrième n'apparaît pas sur la liste publiée par le gouvernement israélien dimanche, mais ses proches sont convaincus qu'il sera aussi relâché.

« Je suis tellement content, mais j'ai peur aussi. Je ne vais pas le croire tant que je ne les verrai pas ici, à Kobar. »
— Mohammed Asfour Barghouti

Condamnés pour meurtre

Mohammed Asfour Barghouti, frère de Fahri et cousin de Na'il, tentait de contenir sa joie hier, assis dans le champ d'oliviers où il travaille, comme plusieurs habitants du village. « Je suis tellement content, mais j'ai peur aussi, a dit l'homme de 53 ans. Je ne vais pas le croire tant que je ne les verrai pas ici, à Kobar. »

Parmi les 477 prisonniers, ils détiennent le record de temps passé derrière les barreaux. Ils ont été condamnés à la prison à perpétuité en 1978 pour le meurtre d'un Israélien dans une colonie voisine, explique l'homme en pointant une colline non loin de celle où se trouve Kobar. Malgré la sentence, leurs proches ont cru à plusieurs reprises qu'ils seraient libérés dans le cadre d'ententes similaires.

Des restrictions ont été imposées à certains des prisonniers. Jasser Barghouti, cousin de Fahri et Na'il Barghouti, ne pourra pas remettre les pieds au village. Comme 164 résidants de Cisjordanie ou de Jérusalem-Est, l'homme de 39 ans sera envoyé dans la bande de Gaza.

Zahi Barghouti ne pourra pas revoir son frère, puisque les deux territoires sont coupés. La nouvelle de sa libération, alors qu'il a été condamné à neuf peines de prison à vie en 2003, l'a surpris. « Tout le monde savait que Na'il et Fahri feraient partie de n'importe quelle entente, dit le commerçant à la barbe brune. Mais pas Jasser. »

Jasser Barghouti était membre des Brigades Izz al-Din Al-Qassam, bras armé du Hamas, qui contrôle la bande de Gaza. Sa famille ne cache pas son appartenance au groupe islamiste, considéré comme une organisation terroriste par plusieurs pays occidentaux: les drapeaux verts du mouvement flottent sur le toit de la maison de Zahi Barghouti. Mais ce dernier dit qu'il ignorait que son frère avait rejoint la branche armée à l'époque.

Ceci dit, plusieurs Palestiniens ont dénoncé la politique derrière la libération des prisonniers: un grand nombre d'entre eux sont proches du Hamas, grand rival du Fatah, à la tête de la Cisjordanie.

Le leader palestinien Marwan Barghouti, considéré comme le chef des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, groupe armé proche du Fatah durant la deuxième intifada, n'est pas sur la liste. Lointain parent des autres hommes libérés de Kobar, il est lui aussi natif du village.

Pour les familles israéliennes des victimes, la nouvelle de la libération de plusieurs prisonniers condamnés à perpétuité – et, dans certains cas, à plusieurs peines de prison à vie – a choqué. Malgré le soutien populaire au soldat Gilad Shalit, plusieurs ont dénoncé l'entente.

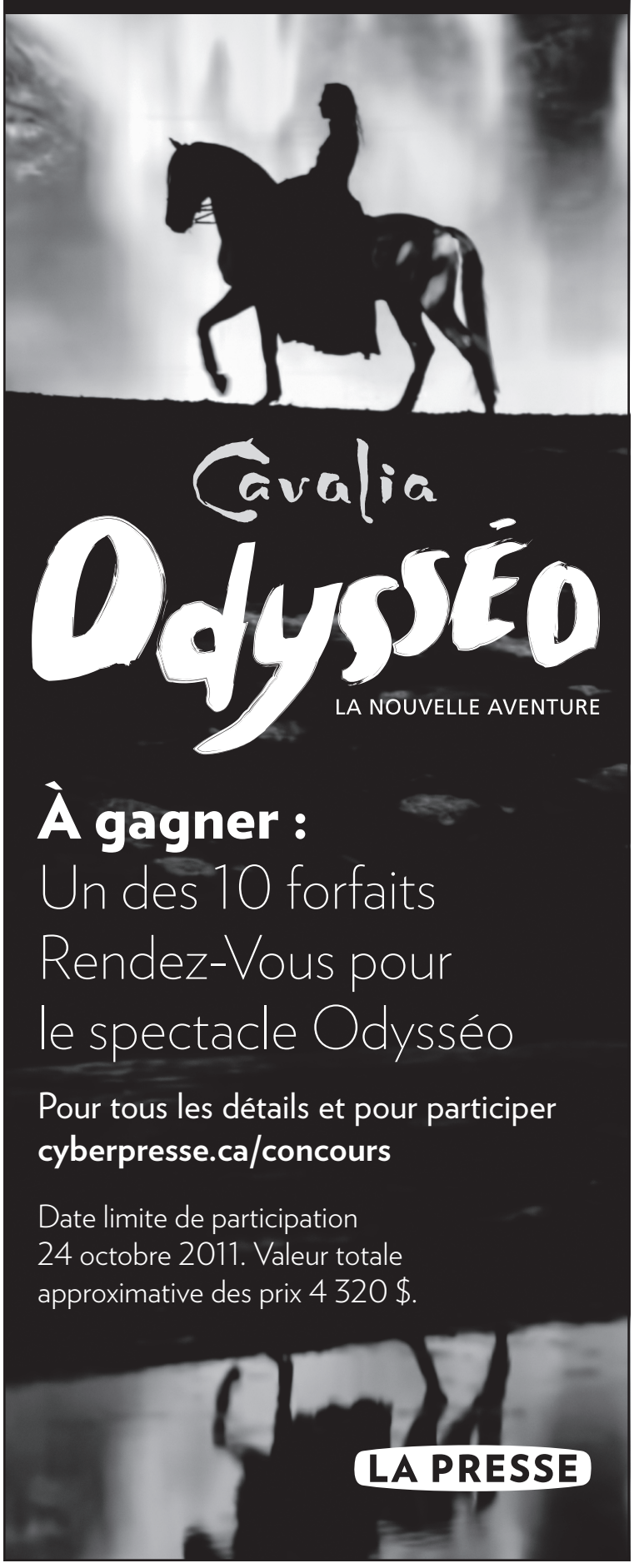
Des familles de victimes d'actes terroristes ont déposé un recours en Cour suprême pour tenter de retarder l'échange, le temps d'étudier les noms sur la liste. La demande a été rejetée.



PHOTO JACK GUEZ, AGENCE FRANCE-PRESSE

Un jeune Israélien décore un arbre de bracelets fabriqués pour la campagne visant à faire libérer le soldat Shalit, qu'Israël retrouvera en échange de 1027 détenus palestiniens, cinq ans après sa capture par le Hamas.

CONCOURS



À gagner :
Un des 10 forfaits Rendez-Vous pour le spectacle Odysséo

Pour tous les détails et pour participer
cyberpresse.ca/concours

Date limite de participation 24 octobre 2011. Valeur totale approximative des prix 4 320 $.

LA PRESSE



AIDER SES PARENTS MALADES
Soins requis

PRÉSENTATION SPÉCIALE

Joignez-vous à nous dans le cadre d'une soirée instructive, où Lisa Genova et Evelyn Jacks partageront avec vous leur expertise au sujet des soins à apporter à un père ou à une mère malades.

LISA GENOVA
Lisa Genova vous racontera l'histoire émouvante d'une femme de 50 ans qui se voit soudainement atteinte de la maladie d'Alzheimer et vous remettra une copie signée de son roman primé *L'envol du papillon.*

EVELYN JACKS
Evelyn Jacks, fiscaliste et présidente du Knowledge Bureau, vous présentera des stratégies et des conseils pratiques pour mieux faire face aux conséquences financières découlant de la maladie d'un proche.

18 octobre, 19 h à 21 h
Centre Mont-Royal, Montréal

Pour vous inscrire à cet événement, rendez-vous à **patrimoinedundee.com/aidersesparentsmalades**. Écrivez à aidersesparentsmalades@patrimoinedundee.com si vous désirez obtenir de plus amples renseignements.

Événement offert par :
PATRIMOINEDUNDEE^MD

^MD Marque de commerce déposée de son propriétaire, utilisée sous licence.

LE TOUR DU GLOBE

SOMALIE

Le Kenya contre les shebab

L'armée kényane s'est enfoncée hier un peu plus dans la Somalie du sud pour combattre les islamistes shebab que Nairobi rend responsables de récents enlèvements d'Européennes, une opération à laquelle les rebelles menacent de répliquer en frappant le « cœur » du Kenya. Ceux-ci ont toutefois démenti être responsables de l'enlèvement des quatre Occidentales. — AFP

JORDANIE

Un juge nommé premier ministre

Le roi Abdallah II de Jordanie a nommé Aoun Khassawneh, 61 ans, juge à la Cour internationale de justice à La Haye depuis 2000, au poste de premier ministre, comptant sur sa bonne réputation pour crédibiliser le processus de réformes. Son prédécesseur, Maarouf Bakhit, a été sommé de démissionner, à la suite de pressions de la rue et de la part de députés. — AFP

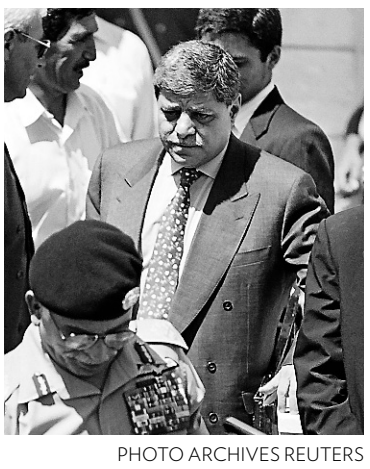


PHOTO ARCHIVES REUTERS

Aoun Khassawneh

RUSSIE

Poutine évoque de Gaulle

Le premier ministre russe Vladimir Poutine a défendu son retour annoncé au Kremlin dans un entretien diffusé sur les grandes chaînes de télévision, se comparant à Roosevelt et de Gaulle et se justifiant d'avoir « serré les boulons » dans un pays dont la stabilité ne tient selon lui toujours « qu'à un fil ». Il pourrait rester à la tête de la Russie jusqu'en 2024. — AFP

LIBYE

Autre défaite des pro-Kadhafi

Les forces révolutionnaires ont pris le contrôle de la quasi-totalité de la ville de Bani Walid, l'un des derniers fiefs des fidèles de Mouammar Kadhafi, a annoncé hier le Conseil national de transition libyen. C'est la première fois que les combattants du CNT, qui étaient confrontés à une forte résistance des pro-Kadhafi, arrivent à atteindre le centre de cette banlieue de Tripoli. — AP

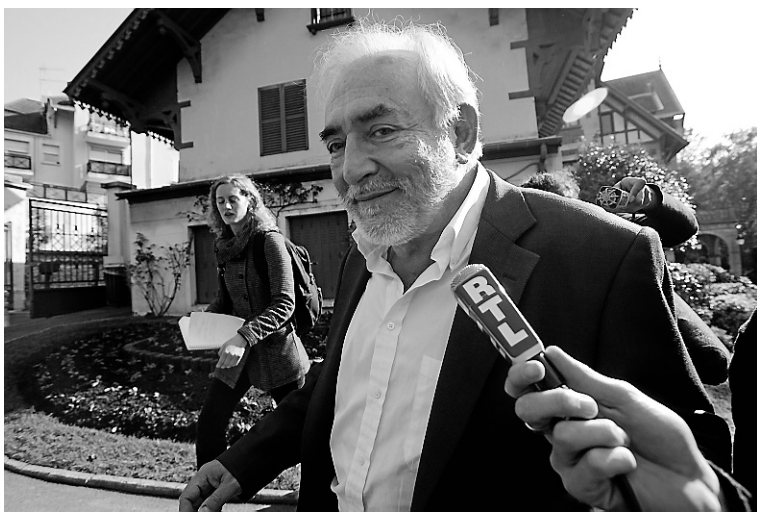


PHOTO PHOTO THOMAS SAMSON, AGENCE FRANCE-PRESSE

Dominique Strauss-Kahn répond aux questions des journalistes après avoir voté au deuxième tour de la primaire du Parti socialiste, dimanche.

DSK identifié comme client d'un réseau de prostitution

AGENCE FRANCE-PRESSE

PARIS — Quelques jours à peine après avoir vu la justice française classer sans suite la plainte pour viol formulée par l'écrivaine Tristane Banon, Dominique Strauss-Kahn se retrouve encore une fois dans le collimateur des forces de l'ordre.

Plusieurs médias français ont rapporté au cours des derniers jours que l'ex-directeur du Fonds monétaire international avait été identifié comme client par au moins une des prostituées liées à un réseau de proxénétisme opérant à partir d'un hôtel chic de Lille, dans le nord du pays.

L'ex-ministre, qui a vu sa carrière politique s'effondrer après son arrestation au printemps à New York dans une affaire alléguée de viol, a demandé dimanche à être entendu par les enquêteurs dans les plus brefs délais pour « mettre un terme aux insinuations et extrapolations hasardeuses dont il est l'objet ».

Une source proche du dossier a indiqué au quotidien *Le Parisien* que les enquêteurs ne disposaient pas pour l'heure d'éléments « tangibles » à son encontre et prévoyaient l'entendre comme simple témoin. Une demi-douzaine de personnes ont été mis en examen relativement à ce réseau.

EXÉCUTIONS SECRÈTES EN IRAN

Plus de 300 exécutions secrètes ont été perpétrées l'an dernier en Iran, pays qui exécute déjà officiellement chaque année des centaines de condamnés, selon un rapport de l'ONU obtenu par l'AFP. Ces exécutions secrètes, dans la prison de Vakilabad à Machad, ont été perpétrées « en violation de la loi iranienne », sans la présence des avocats et des membres de la famille des suppliciés, indique le rapport. Au moins 146 exécutions sont survenues depuis le début de 2011 ; une personne a été condamnée à mort pour apostasie tandis que plus de 100 exécutions étaient liées à des crimes liés au trafic de drogue. — AFP

Greenpeace espionné par une société d'État française

MARC THIBODEAU

PARIS

La principale société de production et de distribution de France se retrouve sur la sellette dans une affaire d'espionnage qui jette un éclairage cru sur les pratiques de renseignements de certains grands groupes industriels.

Deux hauts responsables du service de sécurité d'Électricité de France (EDF), qui nie avoir voulu contourner la loi, comparaissent depuis hier devant le tribunal correctionnel de Nanterre.

La justice leur reproche d'avoir fait appel à une société « d'intelligence économique », Kargus consultants, fondée par un ancien membre des services de renseignement français, pour infiltrer les réseaux informatiques de Greenpeace.

L'ex-directeur de campagne de l'organisation écologiste Yannick Jadot, qui siège aujourd'hui comme député au Parlement européen, a découvert par les médias, il y a quelques années, que le disque dur de son ordinateur avait été copié à son insu.

Son contenu, récupéré par un spécialiste en informatique établi au Maroc, Alain Quinios, a été retrouvé dans un CD-Rom saisi lors d'une perquisition chez EDF.

« Qu'une société comme EDF s'affranchisse de la loi pour espionner un représentant d'une organisation civile, c'est une barrière qui n'aurait jamais dû être franchie », a déclaré hier M. Jadot à *La Presse*.

EDF, relate-t-il, voulait comprendre ce qu'était le mode de fonctionnement de son organisation alors qu'un virulent débat avait cours sur la capacité d'une nouvelle génération de réacteurs nucléaires à résister à une attaque terroriste du type de celle du 11 septembre 2001.



PHOTO PATRICK VALASSERIS, AGENCE FRANCE-PRESSE

Depuis le coulage du *Rainbow Warrior* en 1985 (on voit ici le *Rainbow Warrior II*), les services secrets français se tiennent loin des militants contre le nucléaire. La société EDF a fait pirater Greenpeace par une firme privée.

« L'objectif réel était de pirater les réseaux informatiques de Greenpeace. Il était évident que je n'allais pas mettre dans le dossier qu'on allait faire du *hacking*. »

— Thierry Lorho, de la firme Kargus

« C'est d'autant plus choquant qu'il y a aussi eu une enquête sur ma vie privée », relève M. Jadot, qui demande que l'entreprise soit fermement condamnée pour ces pratiques.

La haute direction de la société d'État affirme qu'elle avait donné à Kargus un mandat de veille stratégique tout à fait légal. Selon EDF, c'est le fondateur de la firme, Thierry Lorho, qui a décidé d'outrepasser son mandat en demandant à Alain Quirios de fouiller dans l'ordinateur de M. Jadot.

M. Lorho affirme que le contrat signé avec EDF était « un simple habillage juridique ». « L'objectif réel était de pirater les réseaux informatiques de Greenpeace. Il était évident que je n'allais pas mettre dans le dossier qu'on allait faire du *hacking* », a-t-il déclaré.

L'entrepreneur a indiqué que les services de renseignement étaient réticents à toucher aux mouvements antinucléaires à la suite de l'affaire du *Rainbow Warrior*, ce qui a poussé EDF et d'autres firmes à faire appel à des sociétés privées comme la sienne.

Le voilier de Greenpeace avait été coulé en 1985 dans un port de Nouvelle-Zélande par les services de renseignement français lorsqu'il faisait route vers l'archipel de Mururoa pour protester contre des essais nucléaires. Un photographe avait trouvé la mort dans l'opération, qui a généré une gigantesque controverse.

LA PRESSE
PARTENAIRE DU SUCCÈS DE SES ANNONCEURS

REPORTAGE PUBLICITAIRE

LES DERNIÈRES TENDANCES DU DESIGN ITALIEN NATUZZI À LA MAISON ETHIER

Maison Ethier a créé l'événement en inaugurant sa toute nouvelle galerie Natuzzi, un espace entièrement dédié à l'ameublement et au design italien ! Dans le plus grand espace d'exposition du genre au Québec, totalisant plus de 10 000 pc, Maison Ethier vous propose ainsi de découvrir les toutes dernières créations de marques aussi prestigieuses que Natuzzi Italy, Édition et Italsofa.

Créé en 1959 et dirigé par Pasquale Natuzzi, le Groupe Natuzzi dessine, conçoit et vend des canapés, des fauteuils, des meubles et des accessoires de décoration pour intérieurs résidentiels. Natuzzi est aujourd'hui la plus grande firme italienne dans le secteur de l'ameublement.

Lancé en 1984, Maison Ethier propose un vaste choix de plus de 100 000 produits en ameublement, électroménager et électronique, ainsi que des milliers d'accessoires de décoration, des produits de collections exclusives ou de marques réputées et de grande qualité, pour tous les styles, mais aussi tous les budgets.





Dans l'ordre habituel, M. Claude Berger - Directeur des achats Maison Ethier, M. Michel Ethier - Président Maison Ethier, M. Craig Ruse - Directeur des ventes du groupe Natuzzi, M. Charles Murella - Représentant des ventes du Québec du groupe Natuzzi et M. Sylvain Bonneau - Directeur général Maison Ethier

MAISON ETHIER

La femme qui tient tête aux riches

Elizabeth Warren, grande critique des excès de Wall Street, brigue un siège au Sénat



RICHARD HÉTU
COLLABORATION SPÉCIALE
NEW YORK

« Pourquoi est-ce toujours les femmes ? Pourquoi sommes-nous les seules à avoir des couilles ici ? »

À en croire *Confidence Men*, le plus récent livre de Ron Suskind sur l'administration Obama, ces questions ont été posées en août 2010 par Christina Romer, alors présidente du Conseil des conseillers économiques de la Maison-Blanche, à Elizabeth Warren, professeure de Harvard, spécialiste du droit de la faillite et bête noire des banques.

La logique voulait que Warren soit chargée de la mise en place du Bureau de protection financière des consommateurs, une agence créée par la réforme de Wall Street promulguée par le président en juillet 2010. Après tout, l'idée même d'une telle structure était la sienne. Or, le principal conseiller économique du président, Lawrence Summers, et le secrétaire au Trésor, Timothy Geithner, entre autres piliers masculins de l'administration Obama, s'opposaient à la nomination de l'universitaire. D'où la remarque de Romer, qui appuyait la candidature de Warren.

Barack Obama a fini par trancher en faveur de son « amie » de Harvard, qui a réalisé en huit mois la mise en place du Bureau. Mais le président n'a pas osé lui confier la direction de la nouvelle agence, les républicains ayant notamment promis de bloquer une nomination de Warren. Et c'est ainsi que la professeure est retournée à Cambridge, au Massachusetts, où elle a décidé à la mi-septembre de briguer l'ancien siège d'Edward Kennedy au Sénat des États-Unis, qui sera remis en jeu en 2012 après avoir été enlevé en 2010 par le républicain Scott Brown.

Depuis lors, le cœur de la gauche américaine bat plus fort que jamais pour cette femme de 62 ans qui promet de continuer à se battre pour aider les familles d'une classe moyenne aux abois.

« Washington est manipulé par les grandes entreprises qui embauchent des armées de lobbyistes. Une grande société comme GE ne paie rien en impôts et nous demandons aux étudiants universitaires de s'endetter encore davantage pour obtenir une éducation ; nous disons aux aînés qu'ils doivent vivre avec moins. Ce n'est pas correct, et c'est la raison pour laquelle je brigue un siège au Sénat des États-Unis », a déclaré Warren dans une vidéo diffusée le jour du lancement de sa campagne.



PHOTO KATHERINE TAYLOR, ARCHIVES THE NEW YORK TIMES

Elizabeth Warren défend les familles de la classe moyenne avec tant de vigueur qu'elle s'est mise à dos des membres influents de l'administration Obama, dont le secrétaire au Trésor, Timothy Geithner.

« Une grande société comme GE ne paie rien en impôts et nous demandons aux étudiants universitaires de s'endetter encore davantage pour obtenir une éducation ; nous disons aux aînés qu'ils doivent vivre avec moins. »

— Elizabeth Warren

Quelques jours plus tard, la démocrate au look très professoral – cheveux blonds coupés au carré, lunettes rondes – a tenu la vedette d'une autre vidéo qui a connu un succès viral sur l'internet. On la voyait répondre, lors d'une assemblée de cuisine, à l'antienne républicaine selon laquelle l'idée d'augmenter les impôts des plus riches relève de la « lutte des classes ».

« Non ! a-t-elle lancé. Personne dans ce pays n'est devenu riche tout seul. Vous avez construit une usine ? Tant mieux pour vous. Mais soyons clairs : nous avons payé pour les routes sur lesquelles vous transportez vos marchandises. Nous avons payé pour l'éducation des travailleurs que vous embauchez. Nous avons payé pour les policiers et les pompiers qui assurent la sécurité de votre usine. »

Et Warren d'ajouter : « Alors voilà, vous avez construit une usine ou vous avez eu une idée qui a bien marché, Dieu soit loué, gardez une grosse part de vos gains. Mais une partie du contrat social veut qu'une autre part aille à ceux qui vous suivent. »

Le discours d'Elizabeth Warren ressemble en plusieurs points à celui des manifestants du mouvement Occupy Wall Street. Mais ce discours, la professeure de droit ne le tient pas depuis hier. Née au sein d'une famille modeste de l'Oklahoma, elle s'est intéressée en tant qu'universitaire aux circonstances qui mènent les gens de la classe moyenne à déclarer faillite. Ses conclusions l'ont conduite à devenir active dans la défense des consommateurs devant les banques.

Et son expertise a contribué en 2008 à sa nomination par le Congrès à la tête d'un comité chargé d'évaluer le plan de sauvetage de Wall Street (TARP). Dans ce rôle, elle s'est montrée critique non seulement à l'égard des banques, mais également du secrétaire au Trésor, Tim Geithner. Celui-ci ne lui aurait pas pardonné la série de questions pointues qu'elle lui a posées lors d'une audition publique, en septembre 2009.

Des questions comme celle-ci, qui a été immortalisée sur YouTube, au grand dam de Geithner : « A.I.G. [géant de l'assurance] a reçu environ 70 milliards de dollars dans le cadre du TARP et environ 100 milliards de dollars en prêts de la Fed. Savez-vous où cet argent est allé ? »

Le secrétaire au Trésor n'a jamais répondu clairement à cette question. Si elle est élue au Sénat, Elizabeth Warren finira peut-être par fournir la réponse aux contribuables.



FORUM

LA PRESSE
André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Éric Trottier > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Mario Girard > Directeur de l'information **André Pratte** > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

Comprendre pour prévenir



ARIANE KROL
akrol@lapresse.ca

Le ministre de la Santé a choisi la bonne approche en créant un comité d'experts sur les drames familiaux. Mais si l'on veut que ce comité donne des résultats utiles dans le court délai qui lui est imparti, mieux vaudrait qu'il se concentre sur le cas des parents qui attentent à la vie de leurs enfants.

Le comité sur les drames familiaux permettra enfin d'aller au-delà de l'anecdote.

Le mandat du comité annoncé hier par le ministre Bolduc porte sur les homicides intrafamiliaux. Vaste sujet qui inclut les enfants qui tuent leurs parents, les meurtres entre conjoints, et les parents qui enlèvent la vie à leurs enfants. Si tous ces cas de figure sont tragiques, c'est le dernier, en particulier depuis l'affaire Turcotte, pour lequel le besoin d'éclairage public est le plus urgent. Le comité devrait donc en faire sa priorité. D'autant que la commande qui lui a été passée pour le printemps est substantielle.

Le groupe présidé par le professeur Gilles Tremblay, de l'Université Laval, doit d'abord documenter le phénomène. Voilà vraiment un cas où la statistique sera d'utilité publique. Les drames familiaux choquent et laissent une impression durable. Mais peut-on vraiment parler de vague? Ou même dire que le Québec fait en ce moment face à une situation exceptionnelle? Où est-ce seulement l'attention prêtée à ces événements, tant par les médias que par les citoyens, qui les fait paraître plus nombreux qu'ils ne le sont? Seules des données factuelles, compilées sur une période suffisamment longue et comparées avec celles d'autres régions du monde, pourront nous donner l'heure juste.

Le rapport devrait aussi permettre d'aller au-delà de l'anecdotique. Chaque drame familial suscite son lot de commentaires livrés à chaud qui, aussi bien intentionnés soient-ils, nous permettent rarement de comprendre ce qui s'est passé dans la tête du parent meurtrier. Chacune de ces tristes histoires est unique, évidemment. Sauf qu'il y a des détails ou des circonstances qui se répètent, au moins dans une partie des cas. Les chercheurs dans le domaine en sont bien au fait, mais il faut que ces connaissances soient diffusées plus largement, puisque la prévention viendra de l'entourage immédiat – personnel, professionnel ou médical. Mères et pères ont-ils des motifs différents de s'attaquer à leurs enfants? Y a-t-il des contextes ou des signes qui devraient éveiller notre vigilance?

Le comité, enfin, aura à suggérer des moyens concrets pour éviter de telles tragédies. Il y en aura toujours, bien sûr, et les petites vies arrachées feront infiniment plus de bruit que les situations désamorcées à temps. Et comme les meurtres d'enfants par leurs parents sont, malgré tout ce qu'on peut en dire, très rares (une dizaine de cas par an en moyenne dans les années 90 au Québec), les progrès paraîtront, au mieux, modestes. Mais en cette matière, aucun gain ne pourra être qualifié de négligeable.

Les luttes oubliées



MARIO ROY
mroy@lapresse.ca

Il ne s'agit pas d'un crime. Mais c'est certainement une faute de goût que de comparer, comme on le fait beaucoup, le mouvement dit des « indignés » au printemps arabe. De comparer une marche sur Washington ou Montréal à des soulèvements à Tunis ou au Caire. De comparer l'occupation d'un parc de New York ou Toronto à des affrontements à Damas ou Tripoli.

On risque ici le rhume et trois jours au lit. On risque là-bas la mort, tout simplement…

On risque ici le rhume et trois jours au lit. On risque là-bas la mort, tout simplement…

Aussi, un peu d'humilité commanderait aux « occupants de Wall Street », où qu'ils soient dans le monde et quelle que soit la justesse relative de leur cause, de chercher une autre comparaison. Et il ne serait pas fâcheux non plus que les médias retrouvent un certain sens des proportions.

■■■

Rien n'est réglé, en effet, en Tunisie ni en Égypte – ne parlons même pas de la Libye ou de la Syrie – même si tout cela semble avoir sombré dans l'oubli.

Dans le premier cas, les Tunisiens se dirigent plutôt correctement vers un scrutin, prévu pour dimanche, qui doit élire une assemblée constituante chargée de refaçonner les institutions et les lois fondamentales. Cela se passe dans une société sophistiquée, plutôt à l'aise avec la laïcité et ouverte sur le monde. L'avenir est plus incertain en Égypte. L'armée s'accroche au pouvoir et perpétue l'état d'urgence, l'application de la justice militaire et l'incertitude quant à la date de l'élection présidentielle.

Dans les deux cas, la grande inconnue concerne la place qu'occuperont les islamistes dans les lieux de pouvoir.

En Tunisie, les candidats du parti islamiste Ennahda récolteraient, ce dimanche, entre 20 et 30 % des voix. Réputés modérés, on ne connaît cependant pas leurs liens réels avec les salafistes, les purs et durs. Au cours des derniers mois, des femmes non voilées ont été harcelées, des diffuseurs (cinéma et télévision) intimidés, des milices de la « vertu » se sont manifestées.

La situation est cependant bien pire en Égypte, berceau des Frères musulmans.

Depuis neuf mois, des affrontements y ont causé la mort de dizaines de chrétiens coptes, enclenchant un véritable exode (100 000 ont déjà fui). Il s'agit de la dernière population chrétienne importante du monde arabe. Jadis protégée par le régime Moubarak, elle est aujourd'hui abandonnée aux islamistes qui accusent ces « infidèles » d'être des espions à la solde de l'Occident. Et, face à cela, le rôle de l'armée n'est pas clair…

Contemplant ainsi l'échelle des luttes pour la dignité, il est évident que, pour l'instant, ces sociétés du monde arabe sont celles qui, les premières, ont besoin d'attention, de respect, d'appui.

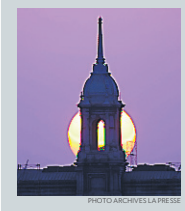
Voire d'indignation, au besoin.



DROITS RÉSERVÉS/serge.chapleau@lapresse.ca

CYBERPRESSE.CA/PLACE-PUBLIQUE

LA PRESSE DÉBATS – PARTICIPEZ
Occupy Wall Street : définir les revendications
Selon plusieurs observateurs, le mouvement contre les dérives du capitalisme risque de s'essouffler si ses organisateurs ne s'entendent pas sur des revendications spécifiques. Est-ce votre avis? Quelles devraient être ces revendications, selon vous?
Lisez le point de vue de Philippe Faucher, Adrien Pouliot, Léo Bureau-Blouin… et surtout, faites valoir le vôtre.


PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

QUESTION DU JOUR
Selon vous, qui sera le prochain maire de Montréal ?
• Richard Bergeron > 12 %
• Louise Harel > 22 %
• Gérald Tremblay > 11 %
• **Aucune de ces personnes > 55 %**
Résultats à 20 h 00, hier : 12 132 répondants

LE BLOGUE DE L'ÉDITO > **HAREL ET BERGERON MAIN DANS LA MAIN ?** PAR FRANÇOIS CARDINAL

OPINION

Un chien dans un jeu de quilles

L'intervention d'Ottawa alimente la culture négative dans les relations de travail à Air Canada



ISABELLE DOSTALER
L'auteure est professeure agrégée à l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia.

Quand les transporteurs à bas coûts ont commencé à se multiplier dans les années 80, ils ont changé les règles du jeu dans le transport aérien. Non seulement leurs tarifs étaient moins élevés, mais la cordialité du personnel rendait l'expérience de vol plus agréable. L'analyse de leur modèle d'affaires indiquait que ces transporteurs se caractérisaient par une culture d'entreprise très positive, à laquelle les employés s'identifiaient. La philosophie de gestion du PDG de Southwest Airlines, le premier *low cost* à connaître le succès, était la suivante : si les employés se sentent bien traités, à leur tour ils traiteront bien les passagers. Malgré le caractère paternaliste de cette approche, elle semblait efficace pour assurer la qualité du service aérien.

Air Canada a une longue histoire de relations de travail peu harmonieuses. La fusion avec Canadian Airlines qui a créé deux classes d'employés fut une blessure longue à cicatriser. La restructuration sous la protection des tribunaux a obligé les employés à faire des concessions importantes pour permettre à Air Canada de sortir de l'exercice avec une structure de coût moins lourde. Dans un tel contexte, on comprend que l'augmentation récente du salaire des hauts dirigeants (et les bénéfices de certains grands financiers) soit frustrante pour les employés. Dans une moindre mesure, elle l'est également pour les passagers forcés de payer davantage pour enregistrer leurs valises. À cette longue histoire de relations de travail difficiles s'ajoute le conflit actuel entre employés et employeur et également entre employés et dirigeants syndicaux, conflit exacerbé par l'implication du gouvernement Harper.

Pendant que le gouvernement fédéral joue un rôle proactif mais peu légitime dans le conflit de travail à Air Canada, il y aurait tant à faire au chapitre de la politique aérienne.

Il est clair que l'attitude volontaire du gouvernement Harper plaît à une grande partie de l'électorat, qui se demande comment des employés assez chanceux pour avoir du travail en cette période d'incertitude économique peuvent oser brandir la menace de la grève. En s'immisçant dans ce conflit de travail comme si Air Canada était encore une société de la couronne, le gouvernement Harper gagne des votes, mais il cause un tort certain à la culture organisationnelle d'Air Canada. La culture de toute entreprise est faite d'histoires, de mythes, de symboles et de rituels. Les gestionnaires avertis savent que la culture est un levier puissant pour favoriser l'atteinte des objectifs de l'entreprise et améliorer la performance de celle-ci. Ces gestionnaires savent aussi qu'ils ne peuvent pas développer cette culture avec leur seule autorité, par exemple en faisant circuler une note interne pour enjoindre le personnel à sourire aux clients. Au mieux, ils peuvent tenter d'orienter la culture de l'entreprise qu'ils dirigent en servant de modèles et en adoptant eux-mêmes des comportements irréprochables. Malheureusement, la réaction musclée du gouvernement fédéral s'ajoutera au répertoire d'histoires qui alimentent le sentiment d'injustice et la culture négative chez le transporteur canadien. Imaginons au contraire l'effet positif sur le moral des troupes si le PDG d'Air Canada décidait de se priver de salaire pendant un an. Il est permis de rêver…

Pendant que le gouvernement fédéral joue un rôle proactif mais peu légitime dans le conflit de travail à Air Canada, il y aurait tant à faire au chapitre de la politique aérienne. On n'a qu'à penser à la structure de propriété bancale des aéroports canadiens et aux coûts élevés de location que ceux-ci doivent payer au gouvernement fédéral, à l'écart entre les besoins financiers réels de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien et les droits pour la sécurité que les passagers doivent encore payer 10 ans après les attentats de septembre 2001, ou même à l'appui dont pourraient bénéficier les petits transporteurs régionaux qui font face quotidiennement à des défis énormes (par exemple la pénurie de pilotes) les empêchant d'être une menace sérieuse pour la position quasi monopolistique d'Air Canada dans beaucoup de régions canadiennes.

À BIEN Y PENSER

Je me demande si les protestataires du mouvement Occupy Wall Street sont les mêmes qui ont fait la file cette semaine pour se procurer le tout nouveau iPhone 4S d'Apple. Tant qu'on acceptera de payer des sommes faramineuses pour des produits, il y aura des milliardaires qui s'en mettront plein les poches. C'est notre porte-monnaie qui parle.

— Nathalie De Serre, Saint-Marc-sur-Richelieu

FORUM

Un monsieur nommé Hollande



LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

Celui qui va porter les couleurs du Parti socialiste contre Nicolas Sarkozy est un parfait inconnu sur la scène internationale, mais il fait partie du paysage politique français depuis plus de 30 ans. Ce qui n'en fait pas pour autant un «présidentiable» idéal.

Son manque d'expérience gouvernementale est son talon d'Achille, de même que sa réputation de velléitaire.

L'homme a l'air d'un notaire de province, sans la prestance d'un Jacques Chirac, sans le charisme de François Mitterrand auquel il essaie désespérément de s'identifier. Dimanche soir, dans son discours de victoire, il a lancé qu'il voulait «réenchanter le rêve français» … mais dans sa bouche, cette envolée lyrique a quelque chose d'incongru, car François Hollande, personnage terre-à-terre et plutôt pragmatique, n'a rien d'un visionnaire.

Il passe mal à la télé et a tendance à fixer la caméra avec les yeux affolés d'un chevreuil surpris par les phares d'une auto. Face à Martine Aubry, dans le dernier face-à-face des primaires socialistes, il a eu la partie belle car cette dernière, visage fermé et langue de bois, n'était pas une rivale de taille. Mais avant d'affronter un animal politique comme Nicolas Sarkozy, il devra multiplier les séances d'entraînement.

Entré en campagne en mars, alors que DSK était encore le candidat rêvé de la gauche, François Hollande avait promis d'être un président «normal», proche du terroir, histoire de se démarquer à la fois de l'excentrique Sarkozy et du grand bourgeois cosmopolite qui allait être son principal rival aux primaires socialistes.

Mais une fois DSK disparu, ce qualificatif lui a nui, car qui dit «normal» dit aussi «ordinaire». Or, quel Français voudrait d'un type ordinaire comme président?

En réalité, François Hollande s'était injustement autodéprécié, car il n'a rien d'ordinaire. Sorti comme nombre de dirigeants français d'une grande école élitiste (l'École nationale d'administration), superbement intelligent, doté d'un sens de l'humour très fin (autre signe d'intelligence), il a une feuille de route honorable quoique dénuée d'éclat.

Il n'a jamais été ministre. Il n'a aucune expérience en matière internationale. Il est député et président du Conseil régional de Corrèze – un titre qu'il a gagné de haute main car on est ici en territoire chiraquien, mais qui n'a rien pour le préparer aux fonctions présidentielles, la Corrèze étant l'un des plus petits départements du pays, et le plus endetté par-dessus le marché, ce qui jure avec ses promesses d'austérité budgétaire.

M. Hollande s'est surtout illustré en tant que secrétaire général du Parti socialiste, avec des résultats mitigés. S'il a réussi à maintenir un semblant d'unité au parti dans des conditions difficiles (défaite de Jospin, divisions lors du référendum sur l'Europe et de la présidentielle de 2007, etc.), il l'a fait en conciliateur davantage qu'en leader.

Il a eu l'art d'apaiser les querelles mais sans jamais prendre de position ferme. Martine Aubry, qui lui a succédé à la tête du PS, l'accuse d'avoir laissé le parti dans un état lamentable.

Son manque d'expérience gouvernementale est son talon d'Achille, de même que sa réputation (peut-être injuste) de velléitaire, laquelle a permis à M^me^ Aubry de l'accuser d'incarner «la gauche molle», une accusation qui concernait son caractère autant que ses positions politiques relativement modérées par rapport à l'aile radicale incarnée par M^me^ Aubry.

M. Hollande a contré les préjugés en se reconstruisant. Pour se faire prendre au sérieux, le «petit gros» dont les bonnes blagues faisaient rire tout le monde est devenu un homme svelte (presque maigre!) qui osait à peine sourire en public. Cette personnalité en quelque sorte empruntée est peut-être à l'origine de son inconfort à la télé. L'assurance que lui donnera sa victoire aux primaires devrait lui permettre de trouver son équilibre.

L'affaire Turcotte, un cas isolé?

Historiquement, les jurys ont plus souvent accepté la défense d'aliénation mentale pour les mères que pour les pères



MARIE-AIMÉE CLICHE
Historienne, l'auteure vient de publier *Fous, ivres ou méchants? Les parents meurtriers au Québec, 1775-1965*, chez Boréal.

Les procès des parents meurtriers ont toujours suscité beaucoup d'émoi au Québec, mais rarement a-t-on vu un verdict aussi controversé que celui rendu dans le cas du docteur Guy Turcotte. Pour mieux comprendre cette affaire, il peut être utile de la replacer dans l'histoire du filicide, soit l'homicide d'un enfant par ses parents.

Dans la province de Québec, au cours de la période qui va de 1775 à 1965, parmi les 157 parents impliqués dans des affaires de filicide, on constate que les femmes étaient plus nombreuses que les hommes: 91 en regard de 66. Pour l'époque actuelle, une autre étude révèle que les filicides commis de 1997 à 2007 le sont plus souvent par des hommes: 40 sur un total de 68. Comment expliquer un changement aussi radical? En partie par un facteur qui apparaît en 1947: la séparation conjugale. À partir de cette date et jusqu'en 1965, quatre pères et une mère tuent un ou plusieurs de leurs enfants dans de telles circonstances, le plus souvent en exprimant un désir de vengeance contre le conjoint. Depuis lors, la société québécoise a connu des changements majeurs: présence accrue des femmes mariées sur le marché du travail, libération sexuelle et fréquence plus grande de l'union libre, augmentation des divorces. Tout cela force les hommes à une remise en question des rôles traditionnels, vécue avec peine par certains d'entre eux. Faut-il s'étonner qu'ils soient devenus plus nombreux que les femmes à tuer leurs enfants et, qu'en nombre absolu, ils le fassent 3,5 fois plus souvent qu'elles dans un contexte de séparation de couple? La situation du docteur Turcotte est représentative de ces transformations sociales et de ces statistiques.



PHOTO MARCO CAMPANOZZI, ARCHIVES LA PRESSE

Rarement a-t-on vu un verdict aussi controversé que celui rendu dans le cas du docteur Guy Turcotte. En août dernier, plusieurs personnes ont manifesté devant le palais de justice de Montréal leur désaccord avec le verdict de non-responsabilité criminelle dans ce procès.

La société québécoise a connu des changements majeurs: présence accrue des femmes mariées sur le marché du travail, libération sexuelle et fréquence plus grande de l'union libre, augmentation des divorces. Tout cela force les hommes à une remise en question des rôles traditionnels, vécue avec peine par certains d'entre eux.

La question de la maladie mentale a également occupé une place centrale dans ce fameux procès. Dans les cas de filicide, cette excuse a toujours été acceptée plus facilement pour les femmes. Ainsi, de 1775 à 1965, 36% d'entre elles contre 25% des hommes ont été psychiatrisés au lieu d'être condamnés. Entre 1997 et 2007, c'est 35,7% des femmes (10 sur 28) et seulement 10% des hommes filicides (4 sur 40) que l'on a déclarés non criminellement responsables pour cause de troubles mentaux. L'écart s'est donc accru, ce qui rend d'autant plus surprenant le verdict dont a bénéficié le docteur Turcotte. Ajoutons qu'avant 1966, le diagnostic de dépression nerveuse ou de mélancolie s'appliquait plus souvent aux femmes (33%) qu'aux hommes (12%). Dans les années 50 et 60 en particulier, même quand une femme filicide avouait s'être impatientée des cris de son bébé, ou quand les circonstances révélaient ses intentions vengeresses, des psychiatres les présentaient comme des malades mentaux parce qu'ils trouvaient leur geste meurtrier incompatible avec la puissance naturelle de l'amour maternel. Le même argument a été repris par les défenseurs de Guy Turcotte avec le résultat que l'on sait.

Le verdict rendu dans cette affaire restera-t-il un cas isolé, attribuable uniquement à l'habileté d'un avocat? Ou faut-il s'attendre à ce que les jurys acceptent maintenant la défense basée sur les troubles mentaux aussi souvent pour les hommes que pour les femmes, dans les cas de filicide tout au moins? Seul l'avenir permettra de le savoir.

De l'indignation à la législation



FRANÇOIS REBELLO
Député de La Prairie, l'auteur est porte-parole de l'opposition officielle en matière d'institutions financières.

Samedi dernier, des centaines de Québécois se sont rassemblés au centre-ville de Montréal pour exprimer leur mécontentement envers le système financier. J'étais parmi eux. Mais comme député, j'ai une autre responsabilité: faire en sorte que l'indignation se traduise en législation. Et nous en aurons l'occasion, puisque le projet de loi 7 visant à mieux encadrer les marchés financiers est en ce moment en discussion à l'Assemblée nationale.

Analysant les décombres de la crise, Stephen Jarislowsky déclarait en 2010: «La crise du papier commercial nous donne une belle leçon d'investissement: quand on ne comprend pas un produit financier, on ne l'achète pas». Alors que c'est le rôle de l'Autorité des marchés financiers (AMF) d'approuver les produits financiers qui viendront garnir les portefeuilles des investisseurs, comment se fait-il que le fameux papier commercial n'ait pas été bloqué? Les papiers commerciaux finançaient indirectement des maisons aux hypothèques à haut risque et ce, sans que les investisseurs institutionnels le comprennent. Pour qu'un produit dérivé soit acceptable, nous devrions savoir ce que l'on finance à travers lui. La nouvelle loi doit être claire: l'AMF ne doit approuver que les produits dont elle connaît le contenu.

Si la finance a trop de pouvoir, c'est parce que trop souvent les parlements jouent à l'autruche face à leurs responsabilités.

Nous avons entendu les gestionnaires de portefeuilles justifier leurs erreurs par la cote AAA que les agences de notation avaient attribuée aux papiers commerciaux. En fait, les politiques de placement encadrant les gestionnaires les déchargeaient même de leur imputabilité en indiquant que la cote était garante du niveau de risque. À quoi bon payer les gestionnaires pour choisir si leur tâche ne consiste qu'à lire la cote de crédit? Aucune politique de placement des différents fonds ne devrait permettre aux gestionnaires de s'appuyer uniquement sur les recommandations des agences de notation.

Est-il sain que des décideurs aient intérêt à mener une entreprise à la faillite? C'est le cas actuellement avec les produits dérivés qui misent sur les faillites des entreprises, comme les Credit Default Swaps (CDS). Pour Warren Buffet, ceux-ci représentent «une arme de destruction massive de la finance» et auraient joué un rôle dans la déconfiture d'AbitibiBowater. Quand est venu le temps d'obtenir l'aval des créanciers d'AbitibiBowater pour dégager de la liquidité afin d'éviter la faillite, près de la moitié ont refusé. Bien sûr, plusieurs détenaient des CDS qui devenaient très payants si l'entreprise faisait défaut dans ses paiements. Il y en avait pour 500 millions, de quoi peser dans la balance. Ce sera notre travail de législateur d'encadrer les produits dérivés de façon à éviter ces conflits d'intérêts.

Si la finance a trop de pouvoir, c'est parce que trop souvent les parlements jouent à l'autruche face à leurs responsabilités.

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9
VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**
VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION? **forum@lapresse.ca**

RÉDACTION 514.285.7070 **commentaires@lapresse.ca**
ABONNEMENT 514.285.6911 ou 1.800.361.7453 **cyberpresse.ca/abonnement**
PETITES ANNONCES 514.987.8363 ou 1.866.987.8363 **petitesannonces@lapresse.ca**
DÉCÈS 514.285.6816 **deces@lapresse.ca**
CARRIÈRES 514.285.7320 **carrieres@lapresse.ca**
PUBLICITÉ 514.285.6931

Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

LE VIEUX BONHOMME HIVER EST MIEUX

D'ATTACHER SA TUQUE.

SOYEZ PRÊT POUR L'HIVER AVEC DES CARACTÉRISTIQUES DE SÉCURITÉ COMME LE CONTRÔLE DE LA STABILITÉ, LA TRACTION INTÉGRALE LIVRABLE ET FONCTION DE STABILISATION DE LA REMORQUE.

Ford PRÊT POUR L'HIVER

UN DUR Ford DE DUR



F-150 XLT 4x4 2011 à cabine double

LOUEZ POUR SEULEMENT

449$* PAR MOIS

TERME DE 36 MOIS

AU TAUX DE FINANCEMENT DE 5,99 %. ACOMPTE DE 3 995$.
Frais de transport et taxe sur l'air climatisé inclus.

INCLUANT 7 725 $ EN RAJUSTEMENTS DE PRIX

MOTEUR ÉCOBOOST AUSSI DISPONIBLE

CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE LA STABILITÉ DE SÉRIE

COMPATIBILITÉ AVEC MP3 DE SÉRIE

10,5L/100 km **sur route**
15,0L/100 km **en ville‡**

‹‹ ENCORE AUJOURD'HUI, LE F-150 DEMEURE , ET DE LOIN, LA CAMIONNETTE LA PLUS POPULAIRE AU PAYS... ››
- JEAN-FRANÇOIS GUAY, L'AUTO 2012

IL EST MAINTENANT FACILE DE FAIRE FACE À L'HIVER GRÂCE À CES OFFRES INCROYABLES

JUSQU'À

10 000$◊ EN RABAIS DU CONSTRUCTEUR



MONTANT INDIQUÉ POUR LE F-250 / F-450 SUPER DUTY ÉQUIPÉ D'UN MOTEUR DIESEL. À L'EXCEPTION DES CHASSIS CABINE.

RECYCLEZ VOTRE VÉHICULE EST DE RETOUR POUR UN TEMPS LIMITÉ.

FORD VOUS PERMET DE RECYCLER VOTRE VÉHICULE **DATANT DE 2005 OU AVANT ET D'OBTENIR**

JUSQU'À

+ 3000$

EN PRIMES APPLICABLES À L'ACQUISITION DE LA PLUPART DES VÉHICULES FORD NEUFS À L'EXCEPTION DU ESCAPE XLT 4 CYL. À BOÎTE MANUELLE



CETTE OFFRE S'AJOUTE AUX PRIMES ACTUELLEMENT OFFERTES À L'ACHAT OU À LA LOCATION D'UN VÉHICULE FORD ADMISSIBLE. LES PRIMES VERSÉES PAR FORD S'ÉCHELONNENT DE 500 $ À 3 000 $. TOUS LES DÉTAILS À FORD.CA.



RANGER 2011 4x2 SPORT à cabine double

ACHETEZ POUR SEULEMENT

249$†† PAR MOIS

TERME DE 72 MOIS

AU TAUX DE FINANCEMENT DE 5,49 %.
Frais de transport inclus.

INCLUANT 6 175 $ EN RAJUSTEMENTS DE PRIX

CONTRÔLE ÉLECTRONIQUE DE LA STABILITÉ DE SÉRIE

MP3 COMPATIBLE DE SÉRIE

9,8L/100 km **sur route**
13,5L/100 km **en ville‡**



ESCAPE 2012

TAUX DE FINANCEMENT À L'ACHAT

AUSSI BAS QUE **0%†** POUR 60 MOIS

À L'EXCEPTION DU ESCAPE XLT 4 CYL. À BOÎTE MANUELLE.

AWD TRACTION INTÉGRALE AUSSI DISPONIBLE

HYBRIDE VERSION HYBRIDE AUSSI DISPONIBLE

MP3 COMPATIBLE DE SÉRIE

6,5L/100 km **sur route**
5,8L/100 km **en ville‡**

LES MEMBRES DE COSTCO ADMISSIBLES OBTIENNENT

1000$∞

SUR LA PLUSPARTS DES VÉHICULES FORD 2011-2012 À L'EXCEPTION DU RANGER.
VISITEZ FORDCOSTCO.CA



Partenaire automobile officiel des Canadiens

www.undurdedur.com
Voyez pourquoi nos camions n'ont rien à envier à la concurrence.

Hâtez-vous et soyez fin prêt pour l'hiver.
Passez chez votre concessionnaire Ford.

Ford
Montez à bord.

quebecford.ca

LES ACHETEURS AVISÉS LISENT LES PETITS CARACTÈRES. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Ces offres, d'une durée limitée, peuvent être annulées en tout temps sans préavis. Pour obtenir tous les détails, consultez votre concessionnaire Ford, ou appelez le Centre des relations avec la clientèle Ford au 1 800 565-3673. ◊ Obtenez 1 500 $ / 2 000 $ / 4 000 $ / 5 000 $ / 6 000 $ / 6 200 $ / 6 500 $ / 7 500 $ / 9 200 $ / 10 000 $ en rabais du constructeur à l'achat ou à la location d'un véhicule Ford neuf parmi les suivants : [F-150 XL 4x2 2011 à cabine simple doté d'un moteur ultra-avantageux/Ranger XL 2011 à cabine simple, F-450 et F-550 2012 à châssis-cabines/F-350 2011 à châssis-cabines, F-450 et F-550 2011 à châssis-cabines, F-150 2012 à cabine simple (à l'exception de la version XL 4x2)/F-150 2012 à cabine double et Super Crew/Ranger 2011 à cabine double et Super Crew/F-250 à F-450 2011 (à l'exception des châssis-cabines)/Super Duty 2011 à moteur diesel – à l'exception du Raptor, des Mustang GT 500 et BOSS 302 et des camions de poids moyens]. Cette offre peut être combinée à la plupart des offres aux consommateurs faites par Ford du Canada Limitée, soit au moment de la commande à l'usine, soit au moment de la livraison, mais non des deux. Les rabais du constructeur ne peuvent être combinés aux programmes de primes pour les parcs commerciaux. †† Obtenez un taux d'intérêt annuel de 5,49 % pour le financement à l'achat du Ranger 4x2 SPORT 2011 à cabine double neuf sur approbation du crédit par Crédit Ford. Certains clients pourraient ne pas être admissibles au taux d'intérêt le plus bas. La mensualité exigible est de 4 449 $, pour une obligation totale de 20 159 $ et une valeur de rachat optionnel de 14 782 $. Les taxes sont exigibles sur le montant total du prix à l'achat. ± Côtes de consommation en fonction des conditions routières, du chargement du véhicule et des habitudes de conduite. ∞ Cette offre est en vigueur du 1er septembre au 31 octobre 2011 (« la période de l'offre ») et s'adresse aux résidants canadiens seulement, membres en règle actifs de Costco en date du 31 août 2011 ou avant. Profitez de cette offre aux membres de Costco de 1 000 $ CAN de réduction à l'achat ou à la location de la plupart des véhicules Ford ou Lincoln 2011 ou 2012 neufs (chacun étant un « véhicule admissible »), à l'exception des modèles suivants : Fiesta, Focus, Ranger, Raptor, GT 500, Mustang Boss 302, Transit Connect EV et camions moyens). Le véhicule admissible doit être livré ou commandé à l'usine pour votre concessionnaire Ford/Lincoln participant durant la période de l'offre. Cette offre n'est valable que chez les concessionnaires participants, est assujettie à la disponibilité des véhicules, et peut être annulée ou modifiée en tout temps sans préavis. Une seule offre est applicable à l'achat ou à la location d'un (1) véhicule admissible par membre admissible de Costco jusqu'à concurrence de deux (2) véhicules par numéro de membre de Costco seulement. Cette offre est transférable aux personnes vivant dans le même foyer qu'un membre admissible de Costco. Cette offre peut être combinée avec la plupart des offres aux consommateurs faites par Ford du Canada Limitée, soit au moment de la livraison, mais non des deux. Le programme sera en vigueur du 1er octobre 2011 au 3 janvier 2012 (la « période du programme »). Pour se qualifier pour le programme, le client doit amener un véhicule de l'année-modèle 2005 ou plus ancien qui est en état de fonctionner (capable de démarrer et de rouler et auquel aucune pièce ne manque), était immatriculé et assuré au cours des 3 derniers mois (les « critères »). Les clients admissibles obtiendront une remise de [500 $] / [1 000 $] / [2 500 $] / [3 000 $] applicable à l'achat ou à la location d'un véhicule Ford admissible, fourni au concessionnaire (a) un preuve suffisante qu'il satisfait aux critères, et (b) le formulaire signé autorisant le transfert de propriété du véhicule au recycleur autorisé et (ii) le véhicule admissible doit être acheté, loué ou commandé à l'usine au cours de la période du programme. Cette offre est réservée aux résidants du Canada et payable en dollars canadiens. Cette offre ne s'applique pas aux véhicules bénéficiant de l'assistance-compétitivité des prix, de la réduction de prix aux gouvernements, des primes à la location quotidienne et du programme de primes aux parcs commerciaux. Offre d'une durée limitée. Consultez votre concessionnaire pour tous les détails ou appelez le Centre des relations avec la clientèle Ford au 1 800 565 3673. ©2011 Ford du Canada Limitée. Tous droits réservés.